

Programme MEDSTAT

Adaptation des systèmes de cartes aux frontières dans la région de la Méditerranée en vue de mesurer les migrations internationales et le tourisme international. Nouvelles initiatives et lignes directrices techniques



COMMISSION
EUROPÉENNE



EUROMED



eurostat



THÈME
Population
et conditions
sociales

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-79-01529-X

ISSN 1725-0668

© Communautés européennes, 2006

MEDSTAT - Migration Statistiques des migrations internationales

***Adaptation des systèmes de cartes aux frontières
dans la région de la Méditerranée en vue de mesurer les
migrations internationales et le tourisme international.
Nouvelles initiatives et lignes directrices techniques***

**Jeannette Schoorl
en collaboration avec Ibrahim Ali et Samir Farid***

Le contenu du présent document est de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

* Sections Liban et Syrie écrites par Ibrahim Ali.
Section Jordanie écrit par Samir Farid

Remerciements

Le présent document est le fruit d'un travail de longue haleine mené en étroite collaboration avec les coordinateurs nationaux MED-Migr: Hassan Souaber (Algérie), Mohamed Al-Assaf (Jordanie), Nader Kayrouz (Liban), Saïd Chahoua (Maroc), Sumaya Saad-El-Deen (Syrie), et Habib Fourati (Tunisie); avec les fonctionnaires des Ministères de l'Intérieur : Ali Cheniki (Algérie), Mekhaimer Abu-Gamous et Atef Hashem (Jordanie), Jameel Al-Said (Liban), M'hamed Naïm El Khatib et Thami Belcaïd (Maroc), Hani Ismaeel (Syrie) et Chedly Berber (Tunisie); avec les Directeurs des Instituts Nationaux de Statistique : Mohamed Boumati (Algérie), Maral Guidanian-Tutelian (Liban), Abdelaziz Maalemi (Maroc), Ibrahim Ali (Syrie), Ben-Fkih (Tunisie); et avec les coordinateurs nationaux MED-Tour : Bedria Derkouche (Algérie), Abdelwadoud Matouk (Jordanie), Nader Keyrouz (Liban), Aniss Cherkaoui et Maria Benabdennbi (Maroc), Abdelhamid Rajeh (Syrie), Younes Kamoun et Ridha Benzarti (Tunisie). Nous adressons nos remerciements à ces personnes et à tous les autres fonctionnaires et dirigeants impliqués dans ces travaux au sein des Instituts Nationaux de Statistique, des Ministères de l'Intérieur et des Ministères du Tourisme. Malgré leur emploi du temps très chargé, il n'ont pas épargné leurs efforts pour mener à bien toutes les tâches nécessaires au succès du projet, dont ce rapport présente les résultats. Nous profitons donc de cette occasion pour les remercier tous.

Nous remercions en outre le personnel du CESD-Roma responsable de la mise en œuvre et de la coordination technique du sous-programme, Eurostat pour la supervision, et enfin, en dernier mais non par ordre d'importance, Samia Kouider, qui a assumé les lourdes tâches liées à la coordination technique du travail sur lequel s'appuie ce document et qui a rédigé la section consacrée au contexte du projet MED-Migr.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| <i>Table des matières</i> | 5 |
| <i>Résumé d'exécution</i> | 7 |
| 1 Contexte | 11 |
| 2 Introduction: statistiques sur les migrations internationales et sur le tourisme | 11 |
| 3 Recommandations internationales | 13 |
| 3.1 <i>Statistiques des migrations</i> | 13 |
| 3.1.1 <i>Définitions</i> | 13 |
| 3.1.2 <i>Classification des voyageurs</i> | 14 |
| 3.1.3 <i>Identification des migrants à la frontière</i> | 16 |
| 3.1.4 <i>Caractéristiques des migrants</i> | 21 |
| 3.2 <i>Statistiques du tourisme</i> | 22 |
| 3.2.1 <i>Définitions</i> | 22 |
| 3.2.2 <i>Mesure du tourisme émetteur et récepteur</i> | 23 |
| 3.2.3 <i>Autres variables pertinentes dans le cadre des statistiques sur le tourisme</i> | 24 |
| 4 Systèmes actuels de cartes aux frontières et statistiques disponibles | 25 |
| 4.1 <i>Algérie</i> | 25 |
| 4.1.1 <i>Procédures de collecte et traitement des données</i> | 25 |
| 4.1.2 <i>Contenu des cartes aux frontières</i> | 25 |
| 4.1.3 <i>Production et diffusion des statistiques</i> | 25 |
| 4.2 <i>Jordanie</i> | 26 |
| 4.2.1 <i>Procédures de collecte et traitement des données</i> | 26 |
| 4.2.2 <i>Contenu des cartes aux frontières</i> | 27 |
| 4.2.3 <i>Production et diffusion des statistiques</i> | 27 |
| 4.3 <i>Liban</i> | 27 |
| 4.3.1 <i>Procédures de collecte et traitement des données</i> | 27 |
| 4.3.2 <i>Contenu des cartes aux frontières</i> | 27 |
| 4.3.3 <i>Production et diffusion des statistiques</i> | 27 |
| 4.4 <i>Maroc</i> | 28 |
| 4.4.1 <i>Procédures de collecte et traitement des données</i> | 28 |
| 4.4.2 <i>Contenu des cartes aux frontières</i> | 28 |
| 4.4.3 <i>Production et diffusion des statistiques</i> | 28 |
| 4.5 <i>Syrie</i> | 29 |
| 4.5.1 <i>Procédures de collecte et traitement des données</i> | 29 |
| 4.5.2 <i>Contenu des cartes aux frontières</i> | 29 |
| 4.5.3 <i>Production et diffusion des statistiques</i> | 29 |
| 4.6 <i>Tunisie</i> | 29 |
| 4.6.1 <i>Procédures de collecte et traitement des données</i> | 29 |
| 4.6.2 <i>Contenu des cartes aux frontières</i> | 30 |
| 4.6.3 <i>Production et diffusion des statistiques</i> | 30 |
| 5 Evolution récente des systèmes de collecte des données par cartes aux frontières: initiatives MED-Migr | 30 |
| 5.1 <i>Etudes pilotes</i> | 30 |
| 5.1.1 <i>Jordanie</i> | 30 |
| 5.1.2 <i>Maroc</i> | 33 |
| 5.1.3 <i>Syrie</i> | 34 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 5.2 | <i>Pays non-pilotes</i> | 37 |
| 5.2.1 | <i>Algérie</i> | 37 |
| 5.2.2 | <i>Liban</i> | 37 |
| 5.2.3 | <i>Tunisie</i> | 37 |
| 6 | Recommandations | 38 |
| 6.1 | <i>Collecte et traitement des données</i> | 38 |
| 6.1.1 | <i>Jordanie</i> | 38 |
| 6.1.2 | <i>Maroc</i> | 38 |
| 6.1.3 | <i>Syrie</i> | 40 |
| 6.2 | <i>Production et diffusion des statistiques</i> | 40 |
| 6.3 | <i>Intégration des sources de données</i> | 41 |
| 7 | Références | 42 |
| 8 | Annexes | 44 |
| 8.1 | <i>Tableau: informations disponibles sur les cartes des pays considérés</i> | 44 |
| 8.2 | <i>Cartes aux frontières actuelles</i> | 46 |
| 8.3 | <i>Cartes aux frontières dans d'autres pays sélectionnés: Australie, Nouvelle Zélande, Singapour</i> | 52 |
| 8.4 | <i>Vue d'ensemble des statistiques disponibles</i> | 57 |
| 8.5 | <i>Recommandations de l'ONU relatives aux statistiques des migrations internationales: définitions</i> | 60 |
| 8.6 | <i>Recommandations ONU/OMT relatives aux statistiques du tourisme: définitions</i> | 62 |
| 8.7 | <i>Cartes pilotes</i> | 64 |
| 8.8 | <i>Cartes adaptées</i> | 69 |
| 8.9 | <i>Recommandations: tabulation</i> | 74 |
| 8.9.1 | <i>Recommandations des Nations Unies</i> | 74 |
| 8.9.2 | <i>Tableau pour la base de données d'Eurostat</i> | 75 |

Résumé d'exécution

Contexte et objet (section 1)

Le présent document décrit les résultats des travaux menés dans le cadre du programme MEDSTAT/MED-Migr sur l'amélioration des statistiques sur les migrations internationales et le tourisme international à partir des systèmes de cartes aux frontières existants.

Une grande partie des pays partenaires de la région méditerranéenne exploite un système de cartes aux frontières à des fins administratives et de sécurité. Dans les cas où un système de cartes aux frontières est déjà en place à des fins administratives, il est possible d'opérer, avec un minimum d'efforts et de frais, une extension de ce système pour les statistiques des migrations et/ou du tourisme.

L'exploitation des systèmes de cartes aux frontières pour l'utilisation statistique est l'une des actions principales mises en œuvre dans le cadre du projet MED-Migr 1. Celle-ci a été développée en synergie avec MED-Tour, le sous-programme MEDSTAT consacré aux statistiques du tourisme. Les pays ayant choisi de participer à cette action sont l'Algérie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie.¹

Bien que la plupart des pays produisent des statistiques générales à partir des systèmes de cartes aux frontières, aucun de ces systèmes ne permettait, au début du projet, de générer des statistiques sur les migrations ou sur le tourisme. Dans de nombreux pays méditerranéens, les systèmes de cartes aux frontières représentent cependant la principale source existante pour la mesure des flux généraux d'entrée et de sortie.

Les objectifs de cette première phase du projet MED-Migr sur les systèmes de cartes aux frontières étaient les suivants :

- étudier les systèmes existants de collecte de données aux frontières, de traitement et de production des données et de diffusion des statistiques ;
- proposer des adaptations des systèmes existants en tenant compte des objectifs d'harmonisation et de comparabilité internationale, sans interférer avec les aspects liés à la sécurité et tout en respectant les priorités et les réglementations nationales ;
- améliorer la coopération inter-institutionnelle ;
- tester les cartes adaptées ainsi que les procédures de collecte et de traitement des données au moyen de tests pilotes ;
- émettre des recommandations pour les actions futures.

Systèmes de cartes aux frontières existants et statistiques disponibles (section 4)

Les trois pays partenaires du Maghreb ainsi que le Liban demandent à tous les voyageurs, nationaux et étrangers, de remplir des cartes aux frontières tant au départ qu'à l'arrivée. La Jordanie possède quant à elle un système informatisé pour tous les départs et les arrivées (l'utilisation des cartes sur papier a été progressivement éliminée dans 10 des 13 postes frontières). En Syrie cependant, seuls les Arabes non Syriens et les étrangers doivent compléter les cartes aux frontières.

La plupart des pays concernés procèdent maintenant à une saisie entièrement informatisée des données aux frontières à des fins administratives. Toutefois, les statistiques sont encore souvent produites manuellement et sont, par conséquent, limitées et peu faciles à adapter aux besoins changeants des utilisateurs. En outre, bien que tous les systèmes de cartes aux frontières contiennent des données utiles à des fins aussi bien administratives que statistiques (comme la nationalité, le lieu de naissance, le sexe, la date de naissance, etc.), la plupart des systèmes manquent de données essentielles nécessaires pour obtenir des statistiques sur les migrations et le tourisme, notamment des informations sur la durée de séjour (prévue), l'objet de la visite et, dans certains cas, le pays de résidence habituelle.

¹ Les six autres partenaires méditerranéens qui n'étaient pas impliqués activement dans le projet sur les cartes aux frontières sont: Chypre, l'Égypte, Israël, Malte, l'Autorité Nationale Palestinienne et la Turquie.

Etant donné que les systèmes de cartes aux frontières ne permettent pas d'opérer une distinction spécifique entre les touristes et les migrants, les statistiques se limitent surtout au nombre total d'arrivées et de départ, ventilées dans le meilleur des cas par nationalité et statut de résidence du voyageur.

Vers une adaptation des cartes aux frontières : recommandations internationales (section 3)

Afin d'améliorer le potentiel des systèmes de cartes aux frontières pour les statistiques sur les migrations et le tourisme, des propositions ont été élaborées dans le cadre du projet MED-Migr pour intégrer des variables importantes dans les cartes existantes, adapter légèrement la formulation des questions, utiliser un précodage des variables, etc. Dans tous les pays, cette opération a été menée en étroite collaboration avec les autorités concernées, en particulier les Ministères de l'Intérieur (en tant que principale organisation responsable), les Instituts Nationaux de Statistique et les Ministères du Tourisme.

L'un des objectifs principaux étant de viser à l'obtention de statistiques harmonisées et comparables à l'échelle internationale, les recommandations internationales sur les statistiques des migrations et du tourisme ont été adoptées comme principes directeurs pour élaborer les propositions destinées à adapter les systèmes de collecte. Les propositions de cartes révisées ont été mises au point en s'appuyant sur le principe selon lequel les cartes et les procédures existantes devaient être modifiées le moins possible et les collectes de données supplémentaires devaient se réduire au minimum en raison de leur coût important. Cela signifie que, d'une manière générale, les informations de base telles que le pays de résidence habituelle ou le sexe ont été ajoutées aux cartes tests et le précodage a été utilisé pour faciliter le traitement des données.

Etudes pilotes (section 5)

La décision sur les pays à sélectionner pour les exercices pilotes dépendait principalement de la faisabilité de l'exercice pilote dans les limites de temps disponibles. Notamment, un engagement décisif des pays à améliorer les systèmes de cartes aux frontières grâce à une coopération inter-institutionnelle au sein-même du pays était considéré comme une condition essentielle. Les pays ayant accepté de mettre en œuvre les exercices pilotes sont le Maroc, la Syrie et la Jordanie.

Bien que l'harmonisation des données constitue un principe directeur important, trois cartes différentes ont été testées dans les pays pilotes. A cet égard notamment, les cartes de la Jordanie et de la Syrie, qui ont testé une carte dite « intégrée » (combinant la collecte de donnée à des fins administratives et celle à des fins statistiques) destinée à réduire le travail du voyageur et la saisie de données, différaient considérablement de celles du Maroc, qui a testé une carte munie d'un coupon détachable afin de permettre une saisie de données séparée aux fins administratives et statistiques.

Le travail des exercices pilotes sur le terrain a été effectivement mené durant l'année 2002. Dans tous les cas, les Instituts Nationaux de Statistique, les Ministères de l'Intérieur et du Tourisme et, lorsque cela était nécessaire, les autres autorités concernées par les aspects liés à la sécurité, à l'administration et/ou à la production de statistiques, ont travaillé en étroite collaboration. La taille des échantillons avoisinait 10.000 unités au Maroc et en Syrie et 12.000 en Jordanie. En outre, dans chaque pays, deux ou trois postes frontières importants (terrestres, aériens et/ou maritimes) ont été sélectionnés pour le test.

Dans les trois pays, la saisie des données dans le cadre des exercices pilotes a été effectuée par les Instituts Nationaux de Statistique, qui ont utilisé le logiciel IMPS. A cet égard, le précodage des rubriques a été privilégié car il facilite considérablement la saisie des données.

Les principales conclusions tirées de ces tests ont été les suivantes :

- Les exercices pilotes avec les cartes intégrées (Jordanie et Syrie) ont produit un taux d'achèvement plus élevé que celui utilisant les cartes à coupon statistique détachable (Maroc).
- Les questions sur la durée prévue du séjour et le motif du séjour ont été moins bien remplies que les autres questions. Cela est peut-être dû à un manque de familiarité avec ces nouvelles questions, à une confusion sur la personne qui devait répondre à ces questions, ou encore à un manque de temps (surtout chez les excursionnistes journaliers) ou un refus.

- Le taux de non-réponse a été plus élevé parmi les ressortissants du pays que chez les étrangers.
- Comme prévu, les touristes forment un groupe de voyageurs plus important que les migrants à court et à long terme.

Comme il était à prévoir, ces résultats laissent supposer que les statistiques à partir des systèmes de cartes aux frontières produisent des données plus fiables sur le tourisme que sur les migrations. Pour ce qui est des statistiques des migrations, celles-ci fourniront vraisemblablement une idée assez précise de la migration légale (professionnelle, mariage et réunification familiale, études, etc.), mais subissent aussi l'effet d'une sous-estimation pour les raisons suivantes:

- voyageurs sans papiers évitant les postes frontières ;
- voyageurs effectuant, intentionnellement ou non, un séjour plus long que la durée permise par leur visa à court-terme ou leur permis de séjour ;
- voyageurs qui changent effectivement leur pays de résidence et sont aussi des voyageurs fréquents (et qui, par conséquent, peuvent déclarer une durée de séjour brève).

Conclusions et recommandations : collecte et traitement des données (sections 5 et 6)

Jordanie : il est recommandé d'ajouter aux enregistrements informatisés aux frontières les quatre rubriques du test pilote (à savoir le pays de naissance, le pays de résidence actuelle, la durée prévue du séjour et la profession) afin de satisfaire aux recommandations internationales sur les statistiques des migrations et du tourisme. Ces quatre points devraient également être ajoutés aux cartes aux frontières traditionnelles encore utilisées à trois postes frontières, jusqu'à ce que ces derniers soient eux aussi couverts par le réseau national informatisé. Il est prévu d'obtenir des taux de réponses largement supérieurs à ceux obtenus lors de l'étude pilote, notamment en raison du fait que, dans le système informatisé, les informations sont rassemblées et saisies par la police des frontières. En principe, le Ministère de l'Intérieur n'a aucune objection à l'ajout de ces questions aux cartes aux frontières et à l'adaptation du système de cartes aux frontières afin de satisfaire aux recommandations internationales pour la mesure des migrations internationales et du tourisme international. Toutefois, la décision d'adapter le système de cartes aux frontières comme il a été suggéré ci-dessus aura des répercussions financières importantes et les coûts associés à la modification du système informatisé de cartes aux frontières seront conséquents. Aussi le système actuel ne pourra-t'il être modifié que lorsque les financements suffisants seront disponibles.

Maroc : pour des raisons liées aux budget et à la qualité des données, un système intégré (c'est-à-dire une collecte et un traitement des données en commun à des fins administratives et statistiques) est sans aucun doute préférable. Cependant, étant donné les coûts importants que comporterait cette intégration pour l'organisation chargée de la collecte des données, cette perspective ne pourra être envisagée que si les moyens financiers nécessaires pour soutenir le traitement supplémentaire des données font partie du projet. Un tel système permettrait en même temps à l'organisation chargée de la collecte des données d'informatiser complètement sa production manuelle de statistiques. Vers la fin de l'année 2002, face aux résultats de l'exercice pilote sur les cartes aux frontières, la Direction de la Statistique, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Tourisme ont décidé d'élaborer une nouvelle proposition de carte aux frontières intégrée. Un comité composé de représentants des autorités concernées sera mis en place afin d'examiner la possibilité d'adopter cette carte.

Syrie : la carte testée en Syrie a été légèrement adaptée par la suite en s'appuyant sur l'expérience de l'exercice pilote. La nouvelle carte a ensuite été adoptée et distribuée pour commencer à être utilisée au début de l'année 2003. Le système de cartes aux frontières ne concerne pas les mouvements de Syriens, et des travaux supplémentaires sont donc nécessaires pour étudier la faisabilité de l'utilisation de la lecture optique des passeports combinée avec l'introduction de questions supplémentaires (testées lors de l'étude pilote en Syrie) pour la production de statistiques.

Algérie et Liban : des progrès importants ont été réalisés dans l'adaptation des systèmes de cartes aux frontières. Une fructueuse collaboration a été mise en place entre les différentes autorités concernées. Celle-ci a conduit à des propositions d'adaptation des cartes existantes à des fins d'harmonisation et de comparabilité internationale. En *Algérie*, une carte adaptée comprenant des questions sur la durée du séjour, le motif de la visite et le sexe du voyageur a été émise en août 2002 par le Ministère de l'Intérieur. La nouvelle carte demande encore par la suite

un travail important sur les systèmes de traitement des données et sur l'amélioration du potentiel du système administratif informatisé en vue d'y incorporer la production de statistiques, notamment parce que le précodage n'a pas été intégré aux nouvelles cartes. Au Liban, l'Administration Centrale de la Statistique et le Ministère de l'Intérieur ont convenu d'ajouter sur la carte existante la raison de l'entrée / de la sortie et il a été projeté de commencer à utiliser les nouvelles cartes début 2003.

Tunisie : une version adaptée de la carte frontière a été proposée. Un travail considérable reste encore à faire pour améliorer davantage la coopération inter-institutionnelle et évaluer les options possibles pour l'adoption d'une carte révisée et pour la production de statistiques.

Conclusions et recommandations : production et diffusion de statistiques (section 6)

Avec la collecte de données adaptée il sera possible de produire des tableaux sur les migrants et sur les touristes, en fonction des exigences des planificateurs politiques dans chaque pays. De plus, certains des tableaux recommandés par les Nations Unies et / ou l'Union européenne pourront être produits. La fiabilité de ces données sera probablement meilleure pour les statistiques du tourisme que pour celles des migrations.

Conclusions tirées et étapes futures

Plusieurs pays participants ont mis en place des comités inter-institutionnels ou organisent régulièrement une série de réunions afin d'adapter leurs systèmes de cartes aux frontières (Algérie, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie). Certains ont déjà adopté des cartes révisées qui ouvrent la possibilité de produire des statistiques sur les migrations et sur le tourisme (Algérie et Syrie), tandis que d'autres pays envisagent sérieusement d'adapter leurs systèmes.

Par conséquent, les activités sur les cartes aux frontières ont sans aucun doute contribué à faire croître la prise de conscience des partenaires méditerranéens (Instituts Nationaux de Statistique, Ministères de l'intérieur – Directions Générales de la Sûreté) que les systèmes de collecte de données aux frontières sont particulièrement utiles pour atteindre les objectifs suivants :

- gestion et suivi corrects des flux d'entrée et de sortie ;
- production de statistiques sur les flux de touristes, visiteurs, migrants et autres typologies internationales existantes, pour répondre aux différents besoins des utilisateurs, comme par exemple ceux des responsables politiques nationaux, des systèmes statistiques nationaux, des pays voisins, des secteurs de l'économie, des organisations internationales, des partenaires européens et méditerranéens, etc.

Toutefois, pour atteindre de tels objectifs, des ressources humaines et financières devraient toutefois être fournies dans plusieurs pays afin de développer les capacités du matériel et des logiciels informatiques, pour :

- relier toutes les frontières (aériennes, maritimes et terrestres) à une base de données et un serveur central principal ;
- informatiser la saisie et la collecte des données et relier les entrées/sorties individuelles ;
- couvrir les mouvements des ressortissants et non-ressortissants afin de fournir des données d'émigration.

1 - Contexte

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme MEDSTAT et notamment de son sous-programme sur les statistiques des migrations internationales (MED-Migr). Les partenaires méditerranéens participant à ce programme ont convenu, entre autres, que leurs systèmes de cartes aux frontières devaient être exploités et améliorés pour mesurer l'immigration et l'émigration. Par conséquent, cette activité a fait partie des actions principales mises en oeuvre dans le cadre du projet MED-Migr 1 et a été développée en synergie avec MED-Tour, le sous-programme MEDSTAT sur les statistiques du tourisme.

Le programme de travail détaillé adopté par les pays participants en janvier 2001 comprenait des missions d'experts, des réunions et des ateliers, ainsi que des études pilotes. La décision sur les pays à sélectionner pour les exercices pilotes dépendait principalement de la faisabilité de l'exercice pilote dans les limites de temps disponibles. Notamment, un engagement décisif des pays à améliorer les systèmes de cartes aux frontières existants grâce à une coopération inter-institutionnelle au sein-même du pays était considéré comme une condition essentielle.

Etant donné que la réglementation de la circulation des personnes et le contrôle des frontières est de la compétence des états, et du fait de l'hétérogénéité des situations et du caractère particulièrement sensible de cette question, l'objectif principal de cette phase du projet MED-Migr était *d'encourager l'utilisation de variables harmonisées et conformes aux normes internationales*, capables de satisfaire aux demandes statistiques sans pour autant interférer dans les affaires liées à la sécurité et dans le respect des lois et des priorités nationales. Les éventuelles modifications ou améliorations tant dans le support physique (à savoir les cartes aux frontières) que dans la collecte des données, la saisie et le traitement des données ont été pleinement discutées et convenues avec l'institution compétente, c'est-à-dire le Ministère de l'Intérieur, et il devra en être de même dans le futur.

Bien que chaque étape franchie dans la mise en oeuvre du programme de travail soit étroitement liée à la situation politique ², financière et administrative, le projet MED-Migr 1 a pu exercer une influence limitée sur certaines des procédures administratives liées aux systèmes de cartes aux frontières, en recommandant notamment l'introduction de certains changements en termes de contenus dans les cartes elles-mêmes, notamment dans les pays où les tests pilotes ont été mis en oeuvre (Maroc, Syrie et Jordanie) et où l'option d'une carte pilote précodée (pour une utilisation aussi bien administrative que statistique) a été officiellement approuvée (Jordanie et Syrie). Ce rapport est organisé de la manière suivante. Après une section d'introduction sur les statistiques du tourisme et des migrations (section 2), les recommandations internationales relatives aux statistiques sur les migrations internationales et sur le tourisme international sont résumées à la section 3. L'état actuel de la collecte de données aux frontières et de la production et la diffusion de statistiques sur les migrations internationales et sur le tourisme international dans les pays participant au projet est décrit à la section 4. La section 5 se concentre sur une description et une évaluation du processus d'adaptation en cours dans les différents pays, en se penchant plus particulièrement sur les trois pays pilotes – Jordanie, Maroc et Syrie – qui ont testé des adaptations potentielles. La section 6 complète la structure principale du rapport grâce à une série de recommandations sur la collecte de données aux frontières et la production et la diffusion de statistiques à cet égard.

2 - Introduction: statistiques sur les migrations internationales et sur le tourisme

Les statistiques sur les migrations internationales et le tourisme international peuvent être établies sur la base de différentes sources. La source faisant l'objet de ce rapport est la collecte de données aux frontières, au moment de l'arrivée et/ou du départ des voyageurs. Là où un système de cartes aux frontières est déjà utilisé à des fins administratives, il est possible d'étendre ce système à des fins de statistiques des migrations et/ou du tourisme avec des efforts et des frais relativement limités. Toutefois, vu le coût élevé que représente la collecte de données de tous les passagers par des systèmes de contrôle aux frontières, s'il faut utiliser ces derniers pour réunir les statistiques des migrations internationales et du tourisme, un effort devra être fait pour faire la distinction entre migrants internationaux, touristes et autres voyageurs au moment de la collecte de données, de telle manière qu'il soit possible de mieux cibler le recueil des informations que l'on puisse consacrer les ressources disponibles pour enregistrer des données de meilleure qualité (voir, par exemple, Bilsborrow *et al.*, 1997).

² Les activités de l'Autorité Nationale Palestinienne et en Egypte n'ont pas pu être mises en oeuvre pour des raisons de sécurité liées à la situation dans la sous-région.

Les données collectées aux frontières peuvent fournir des renseignements aux responsables de la planification et de la politique, ainsi qu'à des fins de marketing. Même si les informations ne sont pas très détaillées, elles peuvent être rendues disponibles même au niveau de petites régions, vu la couverture élevée de la collecte de données. De plus, les données aux frontières peuvent être associées à des données provenant d'autres sources, telles que les recensements, les enquêtes sur la force de travail, les enquêtes sur les dépenses touristiques, etc., pour obtenir un tableau plus ample des migrations et du tourisme. En outre, les données de frontière peuvent servir de cadre d'échantillons pour des enquêtes, par exemple sur le tourisme.

La collecte de statistiques aux frontières peut être basée sur des critères administratifs ou statistiques. Pour les premiers, le statut des personnes qui arrivent et qui partent est établi sur la base des papiers (passeports, visas, permis de résidence etc.). L'emploi de critères statistiques exige l'enregistrement d'informations obtenues grâce à des formulaires standard remplis par les passagers à l'arrivée et au départ (ONU, 1998, p. 23).

Les données peuvent être collectées à l'arrivée et/ou au départ des voyageurs. Dans certains pays, tous les voyageurs doivent remplir une carte, dans d'autres seulement certaines catégories, par exemple les étrangers ou les visiteurs temporaires. Certains pays utilisent des formulaires doubles. Dans ce cas, les étrangers (ou les non résidents) remettent une copie du formulaire aux autorités de l'immigration à l'arrivée, puis l'autre copie au moment du départ. Les citoyens (ou les résidents) remplissent des doubles formulaires au moment du départ, présentant le premier aux autorités de l'immigration lorsqu'ils quittent le pays et le second lorsqu'ils reviennent. Si le deuxième volet porte un tampon avec la date à laquelle le premier volet a été enlevé ainsi que la date de présentation du deuxième volet, il est possible d'évaluer de façon précise la durée effective de séjour ou d'absence des personnes qui rendent les formulaires. Pour permettre de mesurer les migrations, il est indispensable que cette procédure soit accompagnée d'une information sur le pays de résidence habituelle (ONU, 1998, p. 24). Des pays tels que Singapour et la Syrie, par exemple, utilisent des doubles formulaires (Singapour a un seul formulaire avec un volet détachable, la Syrie utilise deux formulaires séparés). Une autre solution (Eurostat, 2000, p. 187) est d'utiliser deux feuilles, dont une est une copie carbone: l'original est présenté à l'arrivée et la copie carbone reste dans le passeport jusqu'au départ.

Une analyse des données correspondantes peut fournir des informations utiles sur le fonctionnement du système de collecte des données, sur les probabilités que les voyageurs restent plus longtemps que la durée de leur visa et sur la portée réelle des migrations à long terme. Toutefois, les résultats dépendront du degré de succès dans la correspondance des formulaires et du nombre de copies de formulaires récupérées (ONU, 1998, p. 24).

La collecte de données au moyen des cartes aux frontières présente l'avantage de traduire les mouvements réels avec un haut niveau de précision pour ce qui est des temps, des modes de transport et du lieu (Bilsborrow *et al.*, 1997, pp. 136-137; ONU, 1998, p. 23). Cependant, dans la mesure où des personnes peuvent entrer dans un pays ou en partir sans passer par un poste de frontière officiel, il y aura une sous-estimation des données concernant les voyages en général et les migrations en particulier.

Au-delà de ses avantages, le système de cartes aux frontières présente aussi un certain nombre de défauts. Premièrement, le but étant d'éviter d'éventuelles entraves au mouvement des voyageurs causées par le fait de remplir des formulaires officiels, les cartes aux frontières ne peuvent fournir qu'un nombre limité d'informations.

Deuxièmement, s'il y a une moindre vérification des formulaires remplis par les voyageurs, la fiabilité des informations peut être limitée. Par ailleurs, si les informations sont vérifiées par les autorités de contrôle aux frontières au vu des papiers, l'indépendance de l'information statistique par rapport aux considérations administratives peut être compromise. En tout cas, il est peu probable que les étrangers auxquels on demande la durée prévue de leur séjour déclarent qu'ils entendent rester plus longtemps que ne le permet leur visa ou leur permis; cela peut donc influencer sur leur classification statistique en tant que migrants ou autres voyageurs (Bilsborrow *et al.*, 1997, p. 138; ONU, 1998, p. 23). Même chose pour les raisons de la visite: une personne titulaire d'un visa de tourisme a peu de chances de déclarer qu'en fait, elle vient pour travailler ou chercher un emploi.

Troisièmement, pas toutes les informations recueillies sont enregistrées et traitées. En outre, les données pourraient ne pas être disponibles de façon utile, par exemple comme base de donnée informatique.

Un certain nombre de stratégies a été appliqué pour réduire la charge de la collecte de données aux frontières et/ou la charge du traitement des données. Par exemple, certains pays collectent les données seulement sur un échantillon représentatif de passagers. D'autres pays ne recueillent les données que pour certaines catégories de passagers, telles que les étrangers et les visiteurs temporaires. Les pays qui ont de longues frontières terrestres se limitent parfois à recueillir les données des passagers aux aéroports et aux ports maritimes (Bilsborrow *et al.*, 1997, p. 137; ONU, 1998, p. 23). De surcroît, un échantillonnage des formulaires collectés peut réduire la charge du traitement des données.

Les recommandations internationales concernant les statistiques sur les migrations internationales et le tourisme international sont résumées dans la section 3. La situation actuelle concernant la collecte de données aux frontières et la production et diffusion des statistiques sur les migrations internationales et le tourisme international dans les pays participant au projet est décrite dans la section 4. Une description et une évaluation du processus d'adaptation en cours dans les différents pays fait l'objet de la section 5, où une attention particulière est consacrée aux trois pays pilotes – Jordanie, Maroc et Syrie – qui ont testé les adaptations possibles. La section 6 complète la partie principale du rapport avec une série de recommandations sur la collecte de données aux frontières et la production et diffusion des statistiques sur cette base.

3 - Recommandations internationales³

3.1 - Statistiques des migrations

Pour faciliter la comparabilité entre les pays, de même que pour aider à établir des stratégies spécifiques pour chaque pays visant à améliorer la qualité et la comparabilité des données disponibles, les recommandations des Nations Unies sur les statistiques des migrations internationales adoptées en 1976 ont été révisées en 1998. Dans ces recommandations révisées, le concept de changement du pays de résidence habituelle est le facteur fondamental de distinction entre migrants et autres voyageurs (ONU, 1998, p. 25). Tant en 1976 qu'en 1998, les recommandations prévoient des questions, posées aux voyageurs, sur la durée prévue de leur séjour (ou de leur absence) dans le pays d'arrivée (du pays de départ), et sur leurs précédentes visites (ONU, 1998, p. 23). Cette section contient un résumé des aspects principaux des recommandations récentes de l'ONU, dans la mesure où elles concernent la collecte de données et les statistiques basées sur les cartes aux frontières.

3.1.1 - Définitions

Selon les plus récentes recommandations de l'ONU, un *migrant international* est défini comme "toute personne qui change de pays de résidence habituelle". Le *pays de résidence habituelle* est le pays dans lequel la personne vit, c'est-à-dire le pays où la personne a un domicile où il ou elle passe normalement sa période de repos journalier (ONU, 1998, p. 9). Le concept de pays de résidence habituelle est également utilisé pour déterminer ce qu'est un 'visiteur' aux fins des statistiques internationales du tourisme. Selon les recommandations sur les statistiques du tourisme (ONU/OMT, 1994), "une personne est considérée comme *résidente* dans un pays si elle: (a) a vécu dans ce pays pour la plupart des 12 derniers mois, ou (b) a vécu dans ce pays pour une période plus brève mais a l'intention de retourner y vivre dans les 12 mois qui vont suivre" (ONU/OMT, 1994, § 24; et ONU, 1998, p. 9).

La durée du séjour est un facteur essentiel pour déterminer le statut de voyageur d'une personne. Un *migrant à long terme* est une personne qui va vivre dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 12 mois, de telle sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle. Un *migrant à court terme* est une personne qui va vivre dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois mais inférieure à 12 mois, sauf dans les cas où ce déplacement est motivé par des loisirs, des vacances, des visites à des amis ou des membres de la famille, des affaires, des traitements médicaux ou un pèlerinage religieux. Aux fins des statistiques des migrations, on considère comme

³ A partir de : J.J. Schoorl et L. Ruiz (2001), Comment adapter le système des cartes d'entrée et de sortie aux frontières dans le Maghreb: intégration des statistiques sur les migrations et sur le tourisme. Document préparé pour l'atelier MED-Migr sur les sources administratives et statistiques pour les statistiques des migrations, Paris, 25-27 avril 2001.

pays de résidence habituelle des migrants à court terme le pays de destination pendant la période où ils y résident” (ONU, 1998, p. 10).

Le motif du séjour sont donc importants pour faire la distinction entre les catégories de voyageurs, notamment pour les migrants à court terme et les *visiteurs internationaux*. Pour la définition de ces derniers, voir la section 3.2.1.

3.1.2 - Classification des voyageurs

L'ONU a préparé une taxinomie plutôt détaillée des flux internationaux en entrée et sortie (voir tableau 3.1 et annexe 8.5), qui définit les catégories de voyageurs pour lesquels il est recommandé de recueillir des données. La taxinomie est établie indépendamment des procédures de collecte de données. Elle énumère 19 catégories de voyageurs, dont la plupart sont classifiés sur la base d'informations concernant la nationalité, le statut de résidence, la durée prévue du séjour et le motif de la visite. Toutefois, pour certaines catégories, des renseignements additionnels concernant la profession seraient nécessaires (notamment pour les catégories 1, 6, 7, 8, 12).

En raison de l'ambiguïté concernant le lieu de résidence habituel, plusieurs groupes sont généralement exclus des statistiques sur les migrations internationales: les travailleurs frontaliers (catégorie 1), les membres des corps diplomatiques et consulaires ainsi que les personnes à leur charge, les membres des forces armées stationnés en dehors du pays de leur nationalité (et les personnes à leur charge) et nomades (catégories 6 et 8, respectivement). Les voyageurs en transit (catégorie 1) ne sont pas non plus retenus pour les statistiques des migrations. Les catégories 3, 4 et 5 sont importantes pour le tourisme international, alors que les catégories de 9 à 18 concernent les statistiques des migrations internationales.

Chaque voyageur ne devrait être classé que dans une catégorie, selon le motif principal de l'entrée ou de la sortie.

Tableau 3.1: Taxinomie révisée des flux internationaux en entrée et en sortie selon le statut d'entrée du pays récepteur

| NATIONAUX | ETRANGERS | | NATIONAUX |
|--|--|---|---|
| SORTIES | ENTRÉES | SORTIES | ENTRÉES |
| 1. Travailleurs frontaliers nationaux quittant chaque jour ou chaque semaine le pays pour travailler dans un pays voisin | Travailleurs frontaliers étrangers entrant chaque jour ou chaque semaine dans le pays pour travailler | Travailleurs frontaliers étrangers quittant chaque jour ou chaque semaine le pays pour rentrer chez eux | Travailleurs frontaliers nationaux rentrant chaque jour ou chaque semaine dans le pays |
| 2. Départs de nationaux en transit | Arrivées d'étrangers en transit | Départs d'étrangers en transit | Arrivées de nationaux en transit |
| 3. Départs d'excursionnistes nationaux | Arrivées d'excursionnistes étrangers | Départs d'excursionnistes étrangers | Retours d'excursionnistes nationaux |
| 4. Départs de touristes nationaux | Arrivées de touristes étrangers | Départs de touristes étrangers | Retours de touristes nationaux |
| 5. Départs de voyageurs d'affaires nationaux | Arrivées de voyageurs d'affaires étrangers | Départs de voyageurs d'affaires étrangers | Retours de voyageurs d'affaires nationaux |
| 6. Départs de personnel diplomatique ou consulaire national (avec les personnes à leur charge et leurs employés de maison) | Arrivées de personnel diplomatique ou consulaire étranger (avec les personnes à leur charge et leurs employés de maison) | Départs de personnel diplomatique ou consulaire étranger (avec les personnes à leur charge et leurs employés de maison) | Retours de personnel diplomatique ou consulaire national (avec les personnes à leur charge et leurs employés de maison) |
| 7. Départs de personnel militaire national (avec les personnes à leur charge) | Arrivées de personnel militaire étranger (avec les personnes à leur charge) | Départs de personnel militaire étranger (avec les personnes à leur charge) | Retours de personnel militaire national (avec les personnes à leur charge) |
| 8. Nomades | Nomades | Nomades | Nomades |

Tableau 3.1: suite

| NATIONAUX | ETRANGERS | | NATIONAUX |
|---|---|---|---|
| SORTIES | ENTRÉES | SORTIES | ENTRÉES |
| 9. Nationaux quittant le pays pour étudier à l'étranger (et les personnes à leur charge) | Arrivées d'étrangers admis comme étudiants (et des personnes à leur charge, si cela est permis) | Départs d'étudiants étrangers (et des personnes à leur charge) | Retours de nationaux après avoir étudié à l'étranger (et des personnes à leur charge) |
| 10. Nationaux quittant le pays pour suivre un stage à l'étranger (et les personnes à leur charge) | Arrivées d'étrangers admis comme stagiaires (et des personnes à leur charge, si cela est permis) | Départs de stagiaires étrangers (et des personnes à leur charge) | Retours de nationaux après avoir suivi un stage à l'étranger (et des personnes à leur charge) |
| 11. Nationaux quittant le pays pour travailler à l'étranger (et les personnes à leur charge) | Arrivées d'étrangers admis comme travailleurs migrants (et des personnes à leur charge, si cela est permis) | Départs de travailleurs migrants étrangers (et des personnes à leur charge) | Retours de nationaux ayant travaillé à l'étranger (et des personnes à leur charge) |
| 12. Nationaux quittant le pays pour travailler dans une organisation internationale à l'étranger (plus les personnes à leur charge et leurs employés) | Arrivées de fonctionnaires internationaux étrangers (plus les personnes à leur charge et leurs employés) | Départs de fonctionnaires internationaux étrangers (plus les personnes à leur charge et leurs employés) | Retours de nationaux ayant travaillé à l'étranger dans une organisation internationale (plus les personnes à leur charge et leurs employés) |
| 13. Nationaux quittant le pays pour s'établir dans un pays où ils ont le droit de s'établir librement | Arrivées d'étrangers ayant le droit de s'établir librement dans le pays | Départs d'étrangers ayant exercé leur droit de libre établissement | Retours de nationaux ayant exercé à l'étranger leur droit de libre établissement |
| 14. Nationaux quittant le pays pour s'installer à l'étranger | Arrivées d'étrangers admis à s'installer sans limites de durée de séjour | Départs d'étrangers qui s'étaient installés dans le pays | Retours de nationaux qui s'étaient installés à l'étranger |
| 15. Nationaux quittant le pays pour former une famille ou rejoindre leur famille proche à l'étranger | Arrivées d'étrangers admis pour former une famille ou dans le cadre du regroupement familial | Départs d'étrangers admis à l'origine pour former une famille ou dans le cadre du regroupement familial | Retours de nationaux ayant migré pour former une famille ou dans le cadre de la réunification familiale |
| 16. Nationaux quittant le pays pour demander asile à l'étranger | Etrangers admis comme réfugiés | Départs de réfugiés | Réfugiés rapatriés |
| 17. Nationaux quittant le pays pour demander asile à l'étranger | Etrangers demandeurs d'asile | Départs d'ex-demandeurs d'asile (auxquels le statut de réfugié n'a pas été accordé) | Retours d'ex-demandeurs d'asile de l'étranger |
| 18. Nationaux quittant le pays sans les autorisations d'entrée nécessaires | Etrangers dont l'entrée n'est pas enregistrée | Étrangers expulsés | Nationaux expulsés de l'étranger |

Note: Les catégories présentées dans ce tableau ne doivent en aucun cas être interprétées comme des définitions des différents types de migrants internationaux. La taxinomie proposée dans ce tableau doit servir d'outil analytique pour la discussion des différents systèmes de collecte de données visant à la production d'informations sur les flux migratoires internationaux.

Source: Nations Unies, 1998, pp. 11-12.

© copyright 1998 Nations Unies. Reproduit avec autorisation.

3.1.3 Identification des migrants à la frontière

On peut distinguer essentiellement entre quatre groupes d'arrivées, selon la durée (prévue) du séjour du voyageur dans le pays et la durée de l'absence précédente du pays; voir tableau 3.2 (Bilsborrow *et al.*, 1997, pp. 139-140):

1. frontaliers ou migrants à court terme: personnes qui ont été absentes du pays seulement pour une brève durée (moins de t mois), et qui ont aussi l'intention de rester dans le pays pour une brève durée ;
2. domiciliés de retour: personnes qui ont été absentes du pays pour une brève période et qui y rentrent, avec l'intention d'y rester pour une période plus longue (au moins t mois). Les touristes de retour appartiennent à cette catégorie, ainsi que les personnes revenant de voyages d'affaires et, par exemple celles qui ont essayé d'accéder à un autre pays mais ont été refusés;
3. non-domiciliés en entrée: personnes qui ont été absentes du pays au moins t mois et qui entrent dans le pays avec l'intention de n'y rester qu'une brève période. Cette catégorie comprend les touristes (étrangers) et les autres voyageurs à court terme, comme les personnes en voyage d'affaires;
4. non-domiciliés qui s'établissent: personnes qui ont été absentes du pays pour au moins t mois et qui entrent avec l'intention de rester au moins t mois. Cette dernière catégorie est désignée comme 'immigrants (à long terme)'. Ces immigrants peuvent être des étrangers qui viennent s'établir dans le pays, ou des nationaux qui ont travaillé/vécu à l'étranger et qui reviennent s'établir chez eux.

Pour les départs, il y a des catégories analogues:

1. frontaliers: ont passé seulement une brève période dans le pays, et ils ont aussi l'intention de rester peu de temps à l'étranger;
2. départs de domiciliés: personnes ayant vécu dans le pays au moins t mois et ayant l'intention de rester à l'étranger peu de temps; les *touristes* qui vont en vacances à l'étranger en font partie;
3. départs de non-domiciliés: personnes qui sont restées dans le pays peu de temps et ayant l'intention de rester à l'étranger au moins t mois. Les *touristes (étrangers)* retournant dans leur pays entrent dans cette catégorie, comme les autres visiteurs à court terme;
4. Emigrations de domiciliés: personnes qui sont restées dans le pays au moins t mois et ayant l'intention de rester à l'étranger au moins t mois. Ils sont considérés comme '*émigrants (à long terme)*'.

Tableau 3.2: Classification schématique des arrivées et des départs par durée de l'absence et présence dans un pays donné

Arrivées

| Durée prévue du séjour dans le pays d'arrivée | Durée de l'absence précédente | |
|---|-------------------------------|----------------------------------|
| | Moins de t mois | t mois ou plus |
| Moins de t mois | Frontaliers | Arrivées de non-domiciliés |
| t mois ou plus | Retours de domiciliés | Etablissements de non-domiciliés |

Départs

| Durée du séjour dans le pays de départ | Durée prévue du séjour à l'étranger | |
|--|-------------------------------------|---------------------------|
| | Moins de t mois | t mois ou plus |
| Moins de t mois | Frontaliers | Départs de non-domiciliés |
| t mois ou plus | Départs de domiciliés | Emigration de domiciliés |

Source: Bilsborrow *et al.*, 1997, p. 139

Les domiciliés sont donc des personnes qui ont vécu dans un pays pour au moins t mois, en d'autres termes, des résidents à long terme (qu'ils soient ressortissants du pays ou non). Les Nations Unies recommandent une période de 12 mois comme point de coupure pour le temps t. Il est possible d'utiliser d'autres limites de temps, mais il est essentiel d'utiliser les mêmes limites pour distinguer entre les différentes catégories de personnes à l'arrivée et au départ.

Il n'est pas possible de faire la distinction entre les retours de domiciliés et les établissements de non-domiciliés (arrivées), et entre les départs de non-domiciliés et les émigrations de domiciliés (départs) à partir uniquement des informations sur la durée prévue du séjour. Dans ce cas, les flux de migration ne peuvent pas être définis de façon adéquate.

Il est donc nécessaire de distinguer les 'domiciliés' des 'non-domiciliés'. Cela peut se faire de deux façons : en posant des questions sur la durée du séjour passé à l'étranger (arrivées) ou sur le séjour passé dans le pays (départs), ou alors – solution moins précise mais qui requiert en général des questions moins exigeantes – en demandant le pays de résidence ou de résidence habituelle, et c'est cette solution qui est souvent adoptée.

A partir de ce qui est exposé ci-dessus, et en tenant compte des prescriptions de la taxinomie des voyageurs de l'ONU (tableau 3.1), il apparaît que les informations suivantes sont indispensables, au moins, pour identifier les migrants:

1. durée du séjour (prévue);
2. pays de résidence (habituelle);
3. pays de nationalité;
4. motif du séjour.

Ces points appartiennent aux variables recommandées pour la collecte des données par l'ONU, présentées dans les tableaux 3.3a/b ci-dessous. Il faut noter que les recommandations ne concernent que les migrants et ne sont pas forcément compatibles avec les informations des cartes aux frontières demandées à tous les voyageurs, migrants ou non.

Tableau 3.3a: Recommandations de l'ONU sur les informations à enregistrer pour les migrants à l'arrivée

| Toutes catégories de migrants à l'arrivée | Nationaux | Etrangers |
|--|---|---|
| Pays de nationalité | | |
| Sexe | | |
| Date de naissance | | |
| Date d'arrivée | | |
| Durée prévue du séjour | | |
| Pays de résidence habituelle précédent | | |
| Pays de naissance | | |
| Etat civil | | |
| Lieu prévue de résidence habituelle dans le pays d'arrivée (adresse) | | |
| Niveau d'études* | | |
| | Durée du séjour dans le pays de résidence habituelle précédent | Type de visa ou permis |
| | Motif du séjour à l'étranger | Durée de validité du visa ou permis en cours |
| | <i>Personnes ayant travaillé à l'étranger:</i> | <i>Personnes autorisées à travailler dans le pays d'arrivée :</i> |
| | Emploi dans le précédent pays de résidence habituelle* | Emploi dans le précédent pays de résidence habituelle* |
| | Secteur de l'employeur dans le précédent pays de résidence habituelle* | Secteur de l'employeur dans le précédent pays de résidence habituelle* |
| | Situation dans l'emploi dans le précédent pays de résidence habituelle* | Situation dans l'emploi dans le précédent pays de résidence habituelle* |
| | | Emploi dans le pays d'arrivée* |
| | | Secteur de l'employeur dans le pays d'arrivée* |
| | | Situation dans l'emploi dans le pays d'arrivée* |

*: Information optionnelle.

Source: ONU, 1998, pp. 63-64.

Durée du séjour (prévue)

La durée du séjour (prévue) dans le pays de destination est l'un des éléments d'information essentiels pour faire la distinction entre migrants et autres voyageurs, et entre migrants à long terme et migrants à court terme. Les systèmes de cartes aux frontières se fient en très large mesure à la durée prévue du séjour, indiquée par le voyageur. Dans le cas des étrangers, les intentions déclarées peuvent être vérifiées avec la validité des visas ou des permis (bien qu'il soit rare qu'une personne déclare une intention qui dépasse la durée d'un permis ou d'un visa). Pour les citoyens qui arrivent, l'information sur la durée prévue du séjour dans leur propre pays fournit le seul moyen pour identifier, à l'arrivée, les migrants à long terme (ONU, 1998, p. 67). En cas d'utilisation de doubles formulaires, la durée du séjour réelle peut être vérifiée en comparant les cartes, à condition que la marge d'erreur due aux problèmes de comparaison ou de couverture soit faible.

La durée probable de séjour dans le pays d'arrivée peut également être déduite de l'information sur la *durée de validité du visa ou du permis en cours* (à demander uniquement aux étrangers à l'arrivée). De plus, la *date d'expiration du visa ou permis en cours* (à demander uniquement aux étrangers au départ) indique si un étranger a des probabilités de revenir séjourner dans le pays de départ dans l'année qui suit le départ en question.

L'information sur la durée du séjour dans le pays de départ est utilisée pour établir si le séjour dans le pays de l'étranger migrant qui part a été plus court qu'une année ou non. La question peut porter sur la durée du séjour en soi ou sur la date de la première arrivée.

Tableau 3.3b: *Recommandations de l'ONU sur les informations à enregistrer pour les migrants au départ*

| Toutes catégories de migrants au départ | Nationaux | Etrangers |
|--|---|--|
| Pays de nationalité | | |
| Sexe | | |
| Date de naissance | | |
| Date de départ | | |
| Durée prévue du séjour à l'étranger | | |
| Futur pays de résidence habituelle | | |
| Pays de naissance | | |
| Etat civil | | |
| Lieu de la résidence habituelle dans le pays de départ (adresse) | | |
| Niveau d'études* | | |
| | Motif du séjour à l'étranger | Type de visa ou permit |
| | | Date d'expiration du visa ou permis en cours |
| | | Durée du séjour dans le pays de départ (date de l'arrivée) |
| | <i>Personnes ayant l'intention de travailler à l'étranger:</i> | <i>Personnes ayant travaillé dans le pays de départ:</i> |
| | Emploi dans le pays de départ* | Emploi dans le pays de départ* |
| | Secteur de l'employeur dans le pays de départ* | Secteur de l'employeur dans le pays de départ* |
| | Situation dans l'emploi dans le pays de départ* | Situation dans l'emploi dans le pays de départ* |
| | Emploi dans le futur pays de résidence habituelle* | |
| | Secteur de l'employeur dans le futur pays de résidence habituelle* | |
| | Situation dans l'emploi dans le futur pays de résidence habituelle* | |

*: Information optionnelle

Source: ONU, 1998, pp. 65-66.

Pour résumer, il y a différentes possibilités d'enregistrer la durée du séjour:

1. Demander au voyageur de donner la durée prévue du séjour, puis encoder
2. Demander au voyageur de donner la durée prévue du séjour, dans des réponses précodées, pour lesquelles l'ONU recommande:
 - moins de trois mois
 - au moins trois mois mais moins d'une année
 - une année ou plus, mais une durée limitée
 - une durée illimitée
 - une durée incertaine ou inconnue
3. Déduire la durée prévue du séjour du permis ou du visa.

Pays de résidence habituelle

L'application des recommandations ONU exigerait des questions permettant d'établir le pays de résidence habituelle du voyageur, à savoir le pays où le migrant a vécu au cours de l'année qui a précédé son arrivée dans le pays récepteur. L'ONU suggère de le faire en déterminant dans quel pays le voyageur a vécu en dernier pour une période d'au moins 12 mois.

Par exemple, à une personne qui arrive dans un pays A il serait demandé:

1. Dans quel pays avez-vous vécu au cours des 12 derniers mois?
 - Pays A [Aller à 5]
 - Pays B [Aller à 5]
 - Deux ou plus pays [Continuer]
2. Où habitez vous maintenant (jusqu'à ce voyage)?
3. Resterez-vous 12 mois entiers en [pays mentionné à la Q2]
 - Oui [Aller à 5] Non [Continuer]
4. Quel est le pays où vous avez vécu pour 12 mois ou plus?
5. Combien de temps pensez-vous rester dans le pays A?
 - Moins de 3 mois
 - 3 mois ou plus mais moins d'une année
 - Une année ou plus

Un ensemble similaire de questions devrait être posé aux personnes qui partent, mais là, la question 5 concernerait la durée prévue de l'absence du pays de départ (ONU, 1998, pp. 23, 26).

Il est souhaitable d'utiliser les Codes standard de pays ou de régions à des fins statistiques (ONU, 1996b) (ONU, 1998, p. 67). Toutefois, la compatibilité des pratiques d'encodage dans un même pays pourrait constituer une considération importante dans le choix d'une autre classification.

Pays de nationalité

Un voyageur peut avoir une double nationalité, mais généralement c'est seulement celle qui correspond au passeport pressé qui est enregistrée. Pour éviter toute confusion, c'est le nom du pays qui devrait être mentionné plutôt que l'adjectif de la nationalité (par exemple: 'Etats-Unis d'Amérique', au lieu de 'Américain').

Motif du séjour

L'information sur le motif du séjour est l'un des moyens qui permettent d'identifier – au moins en partie – les différentes catégories de voyageurs à enregistrer dans la taxinomie (voir tableau 3.1). L'ONU recommande vivement de classer les migrants internationaux étrangers sur la base du motif de leur admission admis par l'état qui les reçoit. Il ne faudrait pas tenir compte des intentions, des souhaits ou des attentes de l'étranger migrant en question pour la classification (ONU, 1998, p. 32). Les citoyens qui partent peuvent être classés soit selon

les motifs formels de leur admission de la part de l'état récepteur, soit selon le motif du séjour à l'étranger qu'ils déclarent eux-mêmes. Pour les systèmes de cartes aux frontières cette dernière option est naturellement la plus pratique.

En outre, selon les recommandations ONU, il faudrait aussi demander aux citoyens qui arrivent ou reviennent dans le pays quel était le but du séjour qu'ils ont effectué à l'étranger, et vérifier si possible au vu des documents.

Une autre manière de déterminer la catégorie de migrant est d'enregistrer des renseignements sur le *type de visa ou de permis* (seulement pour les étrangers à l'arrivée et au départ). Si aucun visa ni permis n'est requis au voyageur, il faudra poser la question directement à ce dernier.

3.1.4 - Caractéristiques des migrants

En plus des données nécessaires pour distinguer les migrants des autres voyageurs, décrites dans la section 3.1.3, les recommandations ONU prévoient l'enregistrement d'autres variables (voir tableaux 3.3a/b), pour chaque migrant international l'arrivée et au départ (indépendamment de la nationalité), par catégorie (motif du séjour). Cela concerne notamment les informations sur le sexe, la date de naissance, la date d'arrivée/départ, le pays de naissance, l'adresse, ainsi que des renseignements sur le niveau d'instruction, la profession et l'emploi (ONU, 1998, pp. 64-71). Ces points seront brièvement discutés ci-après.

Les données sur le *sexe* devraient être enregistrées explicitement sans se limiter à les déduire des prénoms ou d'autres détails. Vérification facile au vu du passeport.

La *date de naissance* est une donnée qui peut facilement être vérifiée sur le passeport présenté par le voyageur.

L'information sur la *date d'arrivée/départ* est nécessaire pour le recueil des données; si les deux sont disponibles (cartes appariées), il est possible de calculer la durée effective du séjour dans le pays/à l'étranger.

L'ONU recommande que l'information sur le *pays de naissance* soit obtenue en tenant compte des frontières nationales existant au moment de la collecte de données. Dans le contexte de la collecte de données aux frontières, lorsque cela n'est pas pratique, il est préférable d'enregistrer le nom du pays de naissance tel qu'il était au moment de la naissance et d'effectuer les corrections si nécessaire au moment de la saisie des données.

Selon les recommandations ONU, *l'état civil* doit être demandé à tous les migrants âgés de 15 ans ou plus. Les codes requis sont (au moins): célibataire (jamais marié), marié, séparé ou divorcé, veuf/veuve.

Le lieu (prévu) de résidence habituelle dans le pays d'arrivée/départ: adresse, ou localité et province/état/département.

Le niveau d'études est recommandé par l'ONU uniquement comme variable en option. Ce type d'information est difficile à obtenir, en raison des grandes différences qui existent entre les systèmes d'éducation dans le monde entier. Il existe deux mesures plus ou moins universelles: demander le nombre d'années d'école fréquentées (<6 années, 6-8, 9-11, 12-15, 16 ou plus), ou bien demander quel est le plus haut niveau d'instruction obtenu (précodé, au moins pour les catégories suivantes: école primaire, secondaire, technique, université). L'ONU exprime une préférence pour la première mesure.

Durée du séjour dans le précédent pays de résidence habituelle (uniquement pour les nationaux qui arrivent/retournent au pays): la durée du séjour devrait être mesurée uniquement par rapport au temps écoulé (en années et/ou en mois) depuis que le migrant a établi pour la première fois sa résidence habituelle dans le précédent pays de résidence habituelle.

Enfin, il est recommandé d'obtenir des données sur la *profession, le secteur d'activité*, et la *situation de l'emploi*. Vu la difficulté d'enregistrer ce type de donnée, l'ONU la considère comme information optionnelle. Il est souhaitable d'avoir recours à un encodage qui utilise les classifications internationales.

3.2 - Statistiques du tourisme

Pour faire suite à un ensemble de recommandations provisoires qui remontent à 1976, la Commission Statistiques des Nations Unies a adopté en 1993 les recommandations contenues dans un rapport de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) sur les statistiques du tourisme; en même temps, la Classification Internationale Type des Activités Touristiques (CITAT) a été adoptée comme classification provisoire que les pays pouvaient utiliser. Les deux ont été publiées par l'ONU et l'OMT dans une publication commune en 1994.

Ces recommandations ont pour but la simplicité et la clarté, la possibilité d'application pratique dans le monde entier et la cohérence avec les normes et les classifications internationales dans les secteurs concernés tels que la démographie, les transports, les affaires, les migrations internationales, la balance des paiements, la comptabilité nationale, etc., le plus possible (ONU/OMT, 1994, p. 3):

Des recommandations semblables ont été publiées par les Communautés européennes en 1998 (Eurostat, 1998), grâce à la coopération entre Eurostat, l'OCDE et l'OMT, en tenant compte des recommandations ONU/OMT susmentionnées.

3.2.1 - Définitions

Selon ces recommandations, le « *tourisme* comprend les activités des personnes voyageant et séjournant dans des lieux autres que ceux de leur environnement habituel pour une durée maximale d'une année consécutive, dans le cadre de leurs loisirs, pour affaires et pour d'autres motifs » (ONU/OMT, 1994, par. 9-10).

On peut distinguer trois formes de tourisme (ONU/OMT, 1994, par. 11): le tourisme national, qui est le fait des résidents d'un pays donné voyageant uniquement à l'intérieur du pays; *le tourisme récepteur*, qui est le fait de non-résidents voyageant dans le pays donné; et *le tourisme émetteur*, qui est le fait de résidents voyageant dans un autre pays. Bien évidemment, seules ces deux dernières formes de tourisme relèvent des voyages internationaux; les données pour ces deux types de tourisme peuvent être obtenues grâce aux cartes aux frontières.

L'ONU et l'OMT définissent comme suit le concept général de *voyageur international*: « toute personne en voyage en dehors de son pays de résidence (quels que soient les motifs du voyage et le moyen de transport utilisé, y compris si la personne voyage à pied) » (ONU/OMT, 1994, par. 15, 16).

Dans le cadre des statistiques sur le tourisme (international), on subdivise les voyageurs en 'visiteurs (internationaux)' et 'autres voyageurs (internationaux)'. Etant donné que tous les types de voyageurs impliqués dans le phénomène touristique sont décrits comme des visiteurs, ce dernier terme représente le concept de base pour le système touristique dans sa globalité: un *visiteur international* est "une personne qui se rend dans un autre pays que celui où elle a sa résidence habituelle, en dehors de son environnement habituel, pour une période qui n'excède pas 12 mois et dont le motif principal de la visite n'est pas l'exercice d'une activité rémunérée dans le pays visité." (ONU/OMT, 1994, par. 29; cité aussi dans: ONU, 1998, p. 9). Ce concept inclut les *touristes (visiteurs pour plusieurs jours)* qui sont les visiteurs qui séjournent au moins une nuit dans une structure d'hébergement collective ou privée dans le pays visité; et les *excursionnistes* qui ne passent pas la nuit dans ce type de structure d'hébergement (ONU/OMT, 1994, par. 30). Les passagers des croisières ainsi que les membres d'équipage sont inclus dans cette dernière catégorie (voir annexe 8.6).

Cinq catégories de voyageurs internationaux sont exclues du concept de tourisme (ONU/OMT, 1994, par. 31) et sont rattachées aux catégories définies dans la taxinomie ONU sur les voyageurs internationaux, décrites dans la section 3.1.2:

1. les personnes qui entrent dans un pays ou qui le quittent en tant que migrants, y compris les personnes à charge qui les accompagnent ou qui les rejoignent;
2. les travailleurs frontaliers qui résident près de la frontière, dans un pays, et qui travaillent dans un autre pays;

3. les diplomates, le personnel consulaire ainsi que les membres des forces armées qui se rendent de leur pays d'origine dans le pays où ils sont affectés, et vice versa, y compris le personnel de maison et les personnes à charge qui les accompagnent ou qui les rejoignent;
4. les réfugiés ou les nomades;
5. les personnes en transit qui n'entrent pas formellement dans le pays et dont le passeport n'est pas contrôlé, comme les passagers en transit aérien qui restent pour une courte période dans une zone spécifique de l'aéroport ou encore les passagers de bateaux qui n'ont pas l'autorisation de débarquer. Cette catégorie inclut les passagers transférés directement d'un aéroport à un autre ou entre d'autres terminaux. Les autres passagers en transit à travers un pays sont considérés comme des visiteurs.

3.2.2 - Mesure du tourisme émetteur et récepteur

Comme il découle de la définition du visiteur (international) donnée précédemment, trois éléments clés sont nécessaires pour les distinguer des autres voyageurs: le pays ou l'environnement habituel de résidence, la durée du séjour et le motif du voyage (ONU/OMT, 1994, par. 21):

1. le voyage doit avoir pour destination un lieu autre que celui de son environnement habituel, ce qui exclut les déplacements plus ou moins réguliers entre le lieu où la personne travaille ou étudie et le lieu où se trouve son domicile;
2. le séjour dans le lieu visité ne doit pas durer plus de 12 mois consécutifs, après quoi on considère que le visiteur réside dans ce lieu (d'un point de vue statistique);
3. le principal objectif de la visite ne doit pas être l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité, ce qui exclut les mouvements migratoires pour des motifs de travail.

Attardons-nous sur chacun de ces points clés.

Pays de résidence habituelle

Le pays de résidence habituelle est l'un des critères clés permettant de déterminer si une personne arrivant dans un pays est un visiteur ou entre dans la catégorie des 'autres voyageurs'. Dans le cadre des statistiques sur le tourisme international, « une personne est considérée comme résidente dans un pays: (a) si elle a vécu dans ce pays pendant la majeure partie de l'année précédente (12 mois) ou (b) si elle y a vécu pendant une période plus courte et entend y retourner dans les 12 prochains mois pour y vivre » (ONU/OMT, 1994, par. 24).

Notons que, dans ce cas, la *nationalité* n'est pas un critère pertinent. « Les ressortissants étrangers résidant dans un pays sont assimilés aux autres résidents dans le cadre des statistiques sur le tourisme national et international, alors que les ressortissants d'un pays résidant à l'étranger qui retournent dans leur pays d'origine pour une visite temporaire sont classifiés dans les visiteurs non-résidents (...) » (ONU/OMT, 1994, par. 23). En d'autres termes, un voyageur est considéré comme un visiteur national ou international selon sa résidence, quelle que soit sa nationalité. Il peut alors arriver (surtout dans le cas de pays caractérisés par une émigration à grande échelle) que des voyageurs qualifiés comme des visiteurs soient des étrangers dans le pays de départ et des ressortissants du pays de destination. Les recommandations ONU/OMT reconnaissent donc que, pour les visiteurs internationaux, il peut être utile de collecter des données sur la nationalité en plus de celles sur le pays de résidence (ONU/OMT, 1994, par. 54).

Durée du séjour

La durée du séjour ou du voyage est le deuxième critère clé pour distinguer statistiquement les migrants des visiteurs et les touristes des excursionnistes (ONU/OMT, 1994, par. 47). Selon les recommandations ONU/OMT, la durée d'une visite devra être mesurée en recourant aux unités suivantes: le nombre d'heures pour les voyageurs excursionnistes et le nombre de nuits pour les visiteurs.⁴ Les concepts légèrement différents de 'durée du séjour' et de 'durée du voyage' sont utilisés respectivement pour le tourisme récepteur et pour le tourisme émetteur. (ONU/OMT, 1994, par. 49).

⁴ Les recommandations ONU/OMT incluent une proposition de classification spécifique des durées des visites touristiques (par. 51).

Motif de la visite

Le troisième point clé d'identification des touristes est le motif de la visite. Il est recommandé de collecter des données sur le motif principal de la visite qui est défini comme « le motif sans lequel le voyage n'aurait pas eu lieu d'être ». Il peut être important, pour de multiples raisons (par exemple l'estimation des demandes de services), de demander aussi le motif secondaire de la visite, ce qui peut faire apparaître différentes combinaisons: loisirs/affaires ou loisirs/visite à des amis ou à de la famille (ONU/OMT, 1994, par. 43).

La classification recommandée par l'ONU/OMT est utile tant pour le tourisme récepteur que pour le tourisme émetteur; elle est conçue de manière à fournir des informations pouvant servir à la planification, au marketing et à la promotion (ONU/OMT, 1994, par. 44). Une description plus détaillée des activités dans chacune des catégories principales est incluse dans l'Annexe 8.6.

1. loisirs et vacances;
2. visite à des amis ou à de la famille;
3. affaires et motifs professionnels;
4. traitements médicaux;
5. religion/pèlerinages;
6. autres motifs.

3.2.3 - Autres variables pertinentes dans le cadre des statistiques sur le tourisme

Mis à part les trois variables clés décrites précédemment, il en existe plusieurs autres pour lesquelles la collecte de données est recommandée par l'ONU/OMT. Nous développons ci-dessous celles qui peuvent avoir une importance potentielle pour la collecte de données à partir des cartes d'entrée et de sortie aux frontières.

Afin de déterminer les flux les plus récents *d'origine et de destination* à travers les ports d'entrée, l'enregistrement du dernier port d'embarquement (pour les passagers en entrée) et du prochain port de débarquement (pour les passagers en sortie) est considéré utile (Eurostat, 2000, pp. 72, 187). Cette information est en règle générale comprise parmi les questions des cartes en entrée et en sortie, mais elle ne fait pas partie des recommandations particulières de l'ONU/OMT (1994) ou d'Eurostat (1998).

Les *moyens de transport* utilisés par le visiteur influant fortement sur le comportement et sur les dépenses du visiteur, cette information est importante pour la planification du système de transport national, en particulier pour le tourisme international. Il est donc recommandé que tous les pays classifient les résultats statistiques sur le tourisme selon le moyen de transport utilisé (ONU/OMT, 1994, par. 58).

Dans le cadre des statistiques sur le tourisme, les moyens de transport se réfèrent « aux moyens utilisés par un visiteur pour se rendre de son lieu de résidence habituelle au lieu visité ». L'ONU/OMT fournit une classification subdivisée en trois groupes principaux (transport aérien, voies navigables/transport maritime et transport terrestre) ainsi qu'une classification plus détaillée subdivisée en 11 sous-catégories (voir annexe 8.6). Lorsque plusieurs modes de transport sont utilisés, on peut enregistrer le mode principal, suivi de tous les autres modes mineurs (ONU/OMT, 1994, par. 59-62).

Il n'existe pas de définition universellement reconnue du concept de *structure d'hébergement touristique* mais, comme le suggère l'ONU/OMT (1994, par. 64), il peut être entendu comme l'ensemble des équipements fournissant régulièrement (ou occasionnellement) un hébergement pour la nuit destiné aux touristes. Ce concept est subdivisé en deux catégories (les établissements pour le tourisme collectif et les établissements pour le tourisme privé) subdivisées à leur tour en de nombreuses sous-catégories. Cette classification est reproduite dans l'Annexe 8.6.

Pour ce qui concerne le pays de résidence habituelle et l'enregistrement du pays d'origine et de destination, l'ONU/OMT recommande de recourir à des *classifications géographiques* identiques des pays, basées par exemple sur les Codes standard de pays ou de régions à des fins statistiques (ONU/OMT, 1994, par. 53, 56).

De plus, chaque pays devra développer un système de classification des villes, stations et régions de destination les plus importantes: plus les statistiques sur le tourisme sont précises, plus elles sont pertinentes. À cet égard, soulignons l'importance de la comparabilité avec d'autres sources de données - par exemple, les recensements et les statistiques sur la main-d'œuvre (ONU/OMT, 1994, par. 57).

4 - Systèmes actuels de cartes aux frontières et statistiques disponibles

4.1 - Algérie

4.1.1 - Procédures de collecte et traitement des données

Depuis 1962, des informations sont collectées aux frontières sur tous les voyageurs, tant en entrée qu'en sortie, sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Les cartes aux frontières sont produites au niveau central et ont un format et un contenu standard. Elles doivent être remplies par tous les voyageurs possédant un passeport. Les informations concernant les enfants inscrits sur le passeport des parents seront inscrites sur la carte du parent. Les cartes remplies seront remises au fonctionnaire de la Police des Frontières qui confronte les données aux informations contenues dans le passeport. (Bourchachen, 1999; Mokhtari, 2000).

Les 43 postes de frontière sont organisés en sept sièges régionaux. Les cartes sont transmises des postes de frontière à quatre centres (Alger, Constantine, Oran, et Souk Ahras) où elles sont traitées à des fins administratives dans un système informatique. Toutes les cartes concernant des étrangers sont traitées ainsi. Les cartes concernant des citoyens algériens restent sur place pour servir de référence à une date ultérieure si nécessaire; les postes de frontière les plus importants traitent les données de façon informatisée et les postes de frontière plus petits utilisent les cartes en tant que référence administrative.

4.1.2 - Contenu des cartes aux frontières

Une copie des cartes aux frontières est présentée à l'annexe 8.2. Le tableau annexe 8.1 en annexe donne un aperçu des informations collectées dans le pays concerné par le projet.

Certaines variables clés les plus importantes requises pour distinguer les migrants (à long et à court terme) des touristes (la durée prévue du séjour et le motif du séjour) ne sont pas disponibles sur les cartes d'entrée et sortie algériennes: durée du séjour (prévue), et motif du séjour. Les informations sur l'adresse permanente peuvent, éventuellement, être exploitées pour identifier, par déduction, le pays de résidence habituelle.

4.1.3 - Production et diffusion des statistiques

Les tableaux statistiques sont produits manuellement par les postes de frontière. Tous les tableaux locaux sont ensuite rassemblés à la DGSN, Direction de la Police Frontalière (DPF), Service Fichiers, qui produit ensuite des tableaux mensuels pour le pays dans son ensemble. En principe, il existe trois types de tableaux. Le premier comprend le nombre d'arrivées et le nombre de départs par pays de nationalité et par type de visite (touristes, résidents, visiteurs de la coopération internationale ('coopérants'), et voyageurs en voyage d'affaires ou en mission). Les autres tableaux fournissent les informations par sexe, statut de résidence, port d'entrée, nombre de mineurs (de moins de 15 ans), etc.

L'information sur le motif de la visite est tirée de celle reportée sur le tampon du visa dans le passeport et probablement des questions supplémentaires posées par le fonctionnaire à la frontière lorsque le visa n'est pas nécessaire. Le groupe des 'coopérants' concerne les personnes travaillant en Algérie sur la base de contrats ou échanges gouvernementaux/internationaux (par exemple, enseignants); les 'résidents' comprennent les étrangers travaillant en Algérie à titre privé, ou pour des sociétés privées.

Les tableaux mensuels sont transmis à l'Office National des Statistiques (ONS) et au Ministère du Tourisme. Depuis 1996, l'ONS ne publie plus les informations provenant directement des tableaux reçus, bien qu'une partie des informations reçues par le Ministère du Tourisme apparaisse dans l'Annuaire Statistique (voir annexe 8.4). La réintroduction des tableaux produits précédemment améliorerait la diffusion des données. Toutefois, on ne peut pas obtenir de statistiques sur les migrations à long terme à partir du système actuel de cartes aux frontières.

Les données sur les arrivées de visiteurs aux frontières transmises mensuellement par la DGSN au Ministère du Tourisme concernent le nombre mensuel d'arrivées et de départs des étrangers par nationalité et des Algériens, par mode de transport, par poste de frontière, par motif de la visite. Les départs des citoyens algériens sont également disponibles par pays de destination (pour ces derniers l'information fournie par le voyageur pourrait prêter à confusion, vu qu'il pourrait mentionner la destination finale ou la destination de transit).

D'après Bouchachen (1999), jusqu'en juillet 1996, la DGSN transmettait chaque mois des statistiques à l'ONS, sur les données suivantes:

- nombre mensuel d'arrivées et de départs, comparé au mois précédent;
- tableaux détaillés, entre autres par moyen de transport, nationalité, statut de résidence.

Toutefois, ces données n'étaient pas publiées régulièrement par l'ONS. Il manque notamment la publication par association de statut de résidence et nationalité.

Le Ministère du Tourisme publie un rapport périodique, comprenant des tableaux et des analyses (en Arabe). Le rapport est distribué aux services intérieurs et extérieurs du Ministère du Tourisme, aux autres organisations gouvernementales et, sur demande, à d'autres bureaux. Le Ministère dispose des tableaux suivants (Derkouche, 2000; CESD/Eurostat, 2001):

- nombre mensuel et annuel d'arrivées et de départs par nationalité;
- nombre d'arrivées (publié dans l'Annuaire Statistique, ONS)

En 2001 le nombre d'arrivées s'élevait à 901.400 et le nombre de départs à 1,9 millions, y compris les enfants accompagnants. On en déduit que les chiffres actuels sont nettement inférieurs par rapport aux autres pays du Maghreb comme la Tunisie et le Maroc.

4.2 - Jordanie

4.2.1 - Procédures de collecte et traitement des données

L'information aux frontières est collectée en Jordanie depuis 1973 à 13 postes de frontière auprès de tous les voyageurs à l'arrivée et au départ, sous la responsabilité de la Direction Générale de la Sûreté (GDPS), Ministère de l'Intérieur.

Jusqu'à 1995, les cartes aux frontières étaient produites de façon centralisée et avaient un format et un contenu standard. Les cartes devaient être remplies par chaque voyageur possédant un passeport. Les informations concernant les enfants inscrits sur le passeport des parents étaient inscrites sur la carte du parent. Un officier de la Police des Frontières confronte les données fournies par le voyageur aux informations contenues dans le passeport.

En 1995, l'utilisation des cartes aux frontières a été suspendue dans 10 des 13 postes de frontière du Pays, laissant la place à un nouveau système informatisé. Dans le cadre de ce nouveau système, un enregistrement informatique à la frontière est attribué à chaque voyageur possédant un passeport et l'information nécessaire à des fins administratives et de sécurité est saisie dans un système informatisé directement à la frontière, par la police des frontières.

Aux dix postes de frontière qui utilisent ce système, les ordinateurs locaux sont directement reliés à l'ordinateur central du GDPS. Dans les trois autres postes de frontière, où les cartes aux frontières sont encore utilisées, l'information fournie sur les cartes est saisie, plus tard, dans des ordinateurs locaux reliés au GDPS.

Le traitement de l'information est centralisé auprès de l'ordinateur central du GDPS, où des statistiques journalières, hebdomadaires et mensuelles sont produites pour l'utilisation interne. Des tableaux détaillés sur le nombre d'arrivées et de départs sont fournis trimestriellement et annuellement au Département des Statistiques (DS), Ministère du Tourisme (MT), Ministère du Travail, et au Ministère de l'Intérieur.

4.2.2 - Contenu des cartes aux frontières

Aussi bien les enregistrements informatiques aux frontières (utilisés dans 10 postes de frontière) que les cartes d'entrée et sortie (utilisées dans les 3 autres postes de frontière) ont un format et un contenu standard, (voir tableau annexe 8.1 qui fournit une vue d'ensemble de l'information collectée en Jordanie).

L'information sur la plupart des variables clé nécessaires pour faire la distinction entre migrants (à long et à court terme) et touristes n'est pas obtenue dans les cartes d'entrée et sortie en Jordanie: pays de naissance, pays de résidence habituelle, durée du séjour (prévue).

4.2.3 - Production et diffusion des statistiques

Les tableaux produits par le GDPS sont transmis au Département des Statistiques et au Ministère du Tourisme trimestriellement et annuellement. Différents tableaux sont publiés par le DS dans l'Annuaire Statistique annuel, et par le MT dans l'Annuaire du Tourisme. Les statistiques sur les nombres d'arrivées et de départs sont disponibles par mois d'arrivée/départ, nationalité, poste de frontière et (par définition) mode de transport.

En 2001, au total 5,2 millions de personnes sont entrées dans le Pays, alors que le nombre de départs s'est élevé à 4,5 millions. La distribution des arrivées/départs par nationalité en 2001 a été la suivante:

| Nationalité | Arrivées | Départs |
|---------------------------------|----------|---------|
| Pays arabes (Jordanie comprise) | 87.6 | 88.0 |
| Pays asiatiques | 6.6 | 6.4 |
| Pays européens | 3.9 | 3.7 |
| Autres pays | 1.9 | 1.9 |
| Total | 100.0 | 100.0 |

4.3 - Liban

4.3.1 - Procédures de collecte et traitement des données

Au Liban, il existe trois points frontières, qui sont informatisés. Le Ministère de l'Intérieur utilise aussi bien les cartes d'arrivée que de départ. Celles-ci doivent être remplies par les étrangers, les Arabes et les Libanais. Les données administratives sont saisies dans les ordinateurs à la frontières et alimentent une base de données administrative répondant à tous les besoins du Ministère de l'Intérieur. Bien que les cartes aux frontières contiennent beaucoup d'informations utiles aussi bien à des fins administratives que statistiques, les informations effectivement traitées à des fins statistiques sont très limitées et ne couvrent que le nombre d'arrivées et de départs par nationalité pour chaque mois.

4.3.2 - Contenu des cartes aux frontières

Outre les données utiles à des fins administratives, les cartes d'arrivée et de départ comprennent des données importantes pour les statistiques, comme par exemple la date de naissance, la nationalité, la profession et le lieu de résidence (cf. annexe 8.2). Toutefois, les cartes ne comprennent pas certaines informations fondamentales pour les statistiques des migrations et du tourisme, comme par exemple la nationalité d'origine (c'est-à-dire la nationalité à la naissance), le motif de la visite et la durée prévue du séjour.

4.3.3 - Production et diffusion des statistiques

Le Ministère de l'Intérieur fournit à l'Administration Centrale de la Statistique (ACS) des informations mensuelles sur le nombre d'arrivées et de départs par nationalité. L'ACS à son tour inclut ses informations dans ses annuaires statistiques. D'après ces publications, le nombre d'arrivées et de départs pour l'année 2000 s'élevait respectivement à 2,97 millions et 3,25 millions. Etant donné que tous les points frontières sont informatisés, il est potentiellement possible d'obtenir davantage de statistiques à partir des cartes frontières. Toutefois, les statistiques sur les migrations et le tourisme resteraient quoi qu'il en soit limitées car les cartes ne fournissent pas d'informations sur l'objet et la durée (envisagée) du séjour.

4.4 - Maroc

4.4.1 - Procédures de collecte et traitement des données

Des informations aux frontières sont collectées au Maroc depuis 1962 aux 46 postes de frontière auprès de tous les voyageurs, à l'arrivée et au départ, à l'exception des passagers en transit, des passagers des vols nationaux et des équipages (Cherkaoui, 2000). De plus, les enfants qui voyagent inscrits sur le passeport d'un parent ne doivent pas remplir une carte, bien que rien dans la carte n'informe le voyageur de cette exception. L'information sur les enfants est ajoutée sur la carte du parent directement par le fonctionnaire de frontière. La Police des Frontières complète les informations fournies par le voyageur et les confronte avec le passeport.

Les données sont traitées sur place, à chaque poste de frontière, séparément pour les fins administratives et pour les fins statistiques. Le système administratif est entièrement informatisé et prévoit la saisie directe des données de la part de l'officier de frontière des informations fournies par le voyageur sur la carte, et leur transfert dans un réseau national. L'information disponible pour chaque individu comprend des éléments tels que le nombre d'admission personnel et d'autres informations personnelles parmi lesquelles le nom, les détails du passeport et l'adresse, le registre des arrivées et des départs de la personne (dates et points d'entrée et de sortie), la date et le lieu de naissance, le sexe, la nationalité, la profession, de même que des informations qui n'apparaissent pas dans les cartes (par exemple, l'information sur la double nationalité).

4.4.2 - Contenu des cartes aux frontières

Il n'y a pas une seule carte standard qui est utilisée au Maroc (voir aussi Bouchachen, 1999, p. 21). Cela est dû au fait que l'impression des cartes est confiée aux compagnies aériennes et de navigation, et qu'il n'y a pas de règles juridiques régissant le système de collecte de données par cartes d'entrée et sortie. Toutefois, il n'y a que peu de différences entre la plupart des cartes. Une copie des cartes d'entrée et sortie utilisées au poste de frontière principal de l'aéroport Mohamed V à Casablanca est présentée dans l'annexe 8.2. La couverture des cartes est décrite dans le tableau annexe 8.1.

Les principales variables clés requises pour distinguer les migrants (à long et à court terme) des touristes ne sont pas disponibles sur les cartes d'entrée et de sortie marocaines: la durée (prévue) du séjour, le pays de résidence (habituelle) et le motif du séjour.

4.4.3 - Production et diffusion des statistiques

Le système statistique est manuel. Aux postes de frontière, les informations obtenues à partir des cartes sont transférées sur des feuilles mensuelles, sur lesquelles un espace est consacré à l'énumération du nombre total des arrivées et des départs pour le mois en question, par nationalité, statut de résidence, sexe (pour les personnes de 15 ans révolus), enfants de moins de 15 ans et, pour les arrivées, si la visite est de nature temporaire ou permanente. Pour cette dernière catégorie, on distingue les travailleurs des autres statuts occupationnels. Pour les départs de résidents, la feuille fait la différence entre les départs permanents et les départs temporaires (Bouchachen, 1999; Guerreiro Bremón (1999)). Le système manuel de production de statistiques favorise l'erreur et la DGSN du Ministère de l'Intérieur est favorable à une modernisation du système.

Les tableaux sont présentés mensuellement à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, DGSN, au Ministère de l'Intérieur (Bouchachen, 1999). La DGSN transmet à son tour les données à la Direction de la Statistique et au Ministère du Tourisme, qui insèrent tous deux des tableaux produits à partir de ces données dans leurs publications annuelles. Les statistiques sur le nombre d'arrivées et de départs sont disponibles par statut de résidence (au Maroc ou à l'étranger) et nationalité. D'autres détails sont fournis par des informations sur le mode de transport, le poste de frontière et le mois. Aucune donnée ne permet de faire une distinction pour les migrants à long terme (voir annexe 8.4).

En 2001, 2,2 millions d'étrangers non-résidents et 2,0 millions de Marocains non-résidents sont entrés dans le pays. Si l'on ajoute encore 1,8 millions d'arrivées de résidents marocains et 0,06 millions de résidents étrangers, le nombre total d'arrivées s'élève à 6,1 millions. Les départs des étrangers non-résidents s'est élevé à 2,3 millions en 1999, alors que le nombre de départs de Marocains non-résidents a été de 1,9 millions. Si l'on

y ajoute 1,7 millions de départs de résidents Marocains et 0,07 millions de départs de résidents étrangers, le nombre total des départs est de 6,0 millions.

4.5 - Syrie

4.5.1 - Procédures de collecte et traitement des données

Le Ministère de l'Intérieur est chargé de collecter et de fournir des informations statistiques aux 24 points frontières du pays. Les données sont collectées à l'aide des cartes d'arrivées et de départs. Jusqu'en 1995, cela concernait les Syriens, les Arabes non-Syriens et les étrangers. Après cette date, l'utilisation des cartes d'arrivées et de départs a été limitée aux Arabes non-Syriens et aux étrangers uniquement.

Jusqu'au début de 2003, deux cartes d'arrivée et de départ étaient utilisées : une pour les étrangers et l'autre pour les Arabes non-Syriens. Il n'y a pas de carte pour les Syriens. Tous les étrangers et les Arabes non-Syriens qui arrivent doivent remplir des cartes d'arrivée et de départ. A l'arrivée, les cartes sont remplies en deux exemplaires : un exemplaire est remis aux autorités des frontières et l'autre est présenté aux autorités des frontières au départ.

Depuis 1995, le Ministère de l'Intérieur a commencé à mettre en application un projet intégré d'informatisation des postes de frontière et de mise en réseau de ces derniers avec le poste principal du Ministère de l'Intérieur. Jusqu'à présent, il n'y a aucune saisie de données mais celles-ci sont enregistrées manuellement dans des registres spécifiques.

4.5.2 - Contenu des cartes aux frontières

Un exemplaire des cartes actuelles d'entrée et sortie est annexé (voir annexe 8.2). Les cartes d'arrivée et de départ contiennent des données sur le nom de la personne, l'âge, la nationalité, le numéro de passeport, la profession et autres. Ces cartes ne contiennent en revanche aucune donnée permettant de mesurer les migrations internationales et le tourisme. Nous pouvons donc conclure que les cartes actuelles répondent uniquement aux besoins administratifs et non aux exigences statistiques, notamment en ce qui concerne les migrations internationales, le tourisme et autres.

4.5.3 - Production et diffusion des statistiques

Le Ministère de l'Intérieur fournit au Ministère du Tourisme des statistiques mensuelles sur le nombre d'arrivées d'étrangers et d'Arabes non-Syriens par poste de frontière, par nationalité et par mode de transport et fournit au CBS le nombre de départs par mois. Ensuite, le Ministère du Tourisme fournit au CBS les données qui sont publiées dans l'annuaire statistique (voir annexe 8.4). Les tableaux publiés concernent les étrangers et les visiteurs syriens par nationalité et par mois. Des données sont en outre disponibles sur le nombre de Syriens faisant une demande de visa de sortie, par pays de destination. Les données disponibles ne permettent pas de mesurer les migrations internationales, ni à long terme, ni à court terme. De plus, faute de données sur les Syriens, il est impossible d'obtenir une idée du nombre de migrants syriens.

Les statistiques officielles indiquent que le nombre d'arrivées/départs de non-Syriens d'Arabes et étrangers s'élevait à 3,01 millions pour l'année 2000⁵.

4.6 - Tunisie

4.6.1 - Procédures de collecte et traitement des données

La Tunisie collecte des informations aux 37 postes de frontière de tous les voyageurs, y compris les enfants qui sont inscrits sur le passeport d'un parent. La même version de la carte est utilisée à l'arrivée et au départ du pays. Les non-résidents qui entrent dans le pays doivent remplir tant la partie principale de la carte qu'un volet détachable, qui reste dans le passeport pour toute la durée du séjour, en tant que carte d'identité temporaire et qui est retiré par la police de frontière lorsque le visiteur quitte le pays. En fait, les diverses compagnies aériennes

⁵ Le Ministère du Tourisme estime que parmi les arrivées/départs d'étrangers et d'Arabes, le nombre de touristes atteignait 2,68 millions en l'an 2000 (annuaire statistique 2001).

utilisent des versions différentes de la carte. Cela ne devrait généralement pas poser de problème dans la mesure où tous les renseignements concernant l'administration sont contenus dans la carte, mais cela pourrait causer des difficultés si le système devait être utilisé également à des fins statistiques.

L'information nécessaire à des fins administratives et de sécurité est saisie dans un système informatique directement à la frontière, par la Police des Frontières. A des fins statistiques, les cartes sont traitées de façon centralisée et manuellement à la Direction des Frontières et des Etrangers (DFE), où l'on produit des statistiques mensuelles à usage interne. Pas toutes les informations contenues dans les cartes sont traitées.

4.6.2 - Contenu des cartes aux frontières

Un exemplaire de la carte d'entrée et sortie est présenté à l'annexe 8.2. Les données sur l'entête de la carte sont toujours les mêmes (voir tableau annexe 8.1), mais les informations sur la durée du séjour (prévue) et le motif de la visite, nécessaire pour mesurer les migrations et le tourisme, manquent. La question 'adresse' pourrait servir à représenter le lieu de résidence habituelle.

4.6.3 - Production et diffusion des statistiques

Les tableaux produits par le DFE sont régulièrement transmis à l'INS, qui publie les données annuelles dans son Annuaire Statistique, et au Ministère du Tourisme qui publie les données dans l'annuaire du tourisme. Les statistiques sur le nombre d'arrivées et de départs sont disponibles par statut de résidence (en Tunisie ou à l'étranger) et par nationalité. D'autres détails sont fournis par les informations sur le mois de l'arrivée, le mode de transport et le poste de frontière. Aucune des données disponibles ne permet de faire une distinction pour les migrants à long terme; seules quelques tableaux font la distinction entre résidents et non-résidents Tunisiens (voir annexe 8.4).

Dans son rapport MED-Tour sur la Tunisie, De Lemos (1999) remarque que la fiabilité des informations n'est pas considérée comme essentielle du point de vue des contrôles de police et qu'elle est insuffisante à des fins statistiques dans la mesure où le cadre conceptuel impliqué n'est pas clair. Bourchachen (1999, p. 33) remarque que les données sur les départs semblent moins fiables que celles sur les arrivées, mais que l'INS et la Direction des Frontières et des Etrangers (DFE) collaborent pour améliorer la qualité de ces données.

En 2001, 5,4 millions de non-résidents étrangers sont entrés dans le pays, ainsi que 0,6 million de non-résidents tunisiens. Si l'on ajoute encore 1,0 million d'arrivées de résidents tunisiens, le nombre total d'arrivées s'élève à 7,0 millions. Les départs d'étrangers non-résidents se sont aussi élevés à 5,4 millions en 2001, les départs des non-résidents tunisiens à 0,6 million et les départs de résidents tunisiens à 1,1 million, pour un total de 7,1 millions.

5 - Evolution récente des systèmes de collecte des données par cartes aux frontières : initiatives MED-Migr

5.1 - Etudes pilotes

5.1.1 - Jordanie

Dans le cadre du Projet MEDSTAT/MED-Migr et en collaboration avec le Département général de la Sûreté Publique, le Ministère de l'Intérieur, le Département des Statistiques, le Ministère du Tourisme et le Conseil du Tourisme Jordanien, une étude pilote a été réalisée en vue de tester les procédures d'adaptation du système de cartes aux frontières pour permettre de mesurer les migrations internationales et le tourisme international.

Une carte test a été mise au point, sur la base des principes suivants:

- deux cartes (de couleurs différentes) devaient être utilisées: une pour l'arrivée et une pour le départ, pour tous les voyageurs, nationaux et étrangers;
- les cartes sont pré-codées pour faciliter la saisie des données;
- Les cartes sont en deux langues: Arabe d'un côté de la carte et Anglais de l'autre côté.

Quatre questions ont été ajoutées aux cartes existantes pour répondre aux recommandations internationales pour les statistiques des migrations et du tourisme, et notamment;

- pays de naissance
- pays de résidence actuelle
- durée du séjour (prévue)
- profession.

La nouvelle question sur la durée du séjour, en plus de la question sur le motif de la visite, sont posées à *tous* les passagers à l'arrivée, mais seulement aux passagers *résidant* en Jordanie au départ.

La question sur le motif de la visite a 8 catégories d'encodage:

1. tourisme ;
2. visite à la famille ;
3. affaires/conférence ;
4. travail ;
5. études;
6. traitement sanitaire ;
7. pour la carte entrée: transit (passage en Jordanie en allant dans un autre pays) ;
pour la carte départ: retour permanent ;
8. autre.

Les réponses à la question sur la durée prévue du séjour sont pré-codées suivant les catégories suivantes:

- moins de 24 heures (uniquement carte d'entrée) ;
- jours/mois/années ;
- Indéfini (uniquement carte départ).

Trois postes de frontière importants ont été choisis pour le test: aéroport Queen Alia (le principal aéroport international) à Amman, poste de frontière terrestre de Jaber (avec la Syrie), et le port d'Aqaba. Sur la base des données de 2001, les cartes d'arrivée et départ à remplir dans chacun de ces trois postes de frontière ont été distribuées comme suit:

| Poste de frontière | Carte départ | Carte arrivée | Total |
|----------------------------|--------------|---------------|--------|
| Aéroport Queen Alia -Amman | 2,400 | 2,400 | 4,800 |
| Frontière terrestre Jaber | 2,500 | 2,500 | 5,000 |
| Port d'Aqaba | 1,100 | 1,100 | 2,200 |
| Total | 6,000 | 6,000 | 12,000 |

Le test a été réalisé du 25 août au 3 septembre 2002. La gestion du temps était la priorité pour la Direction de la Sûreté Publique, dont la principale préoccupation était d'éviter de longues queues aux postes de frontière, qui créent des problèmes tant pour les voyageurs que pour les fonctionnaires de police. Par ailleurs, il était important d'inclure dans l'étude pilote des voyageurs de différentes origines et groupes linguistiques. Les cartes pilotes ont donc été remises à un voyageur sur quatre et cette procédure a été suivie jusqu'à la fin des cartes disponibles.

Pendant le test, le travail sur le terrain a été contrôlé, ce qui a impliqué une observation et des interviews aux voyageurs et aux fonctionnaires de frontière. Le Département des Statistiques a traité les données en utilisant le logiciel IMPS pour la saisie des données et le SPSS pour les tabulations.

Le test a permis d'obtenir un grand nombre d'informations. Le résultat fait état d'un taux de réponse global de 83%, avec le taux minimum à la frontière terrestre de Jaber, 75%, et des taux de 89% et 90% respectivement à l'aéroport Queen Alia et au port d'Aqaba. Les taux de réponse ont été légèrement inférieurs parmi les passagers à l'arrivée (82%) que parmi les ceux au départ (85%). Toutefois, les résultats détaillés montrent qu'à l'aéroport Queen Alia, le taux de réponse a été beaucoup plus élevé parmi les passagers à l'arrivée (96%) que parmi ceux au départ (82%). Une autre grande différence, en sens opposé cette fois-ci, est apparue pour la frontière terrestre de Jaber; où le taux de réponse a été nettement inférieur pour les passagers à l'arrivée (65%) que parmi ceux au départ (85%). Au port d'Aqaba, ce taux a été le même pour les passagers entrants et sortants (90%).

Ces taux de réponse inférieurs au prévu, notamment parmi les passagers arrivant à la frontière terrestre de Jaber, semblent dépendre de plusieurs causes.

- Premièrement un certain nombre de passagers a pris des cartes supplémentaires pour de futurs voyages.
- Deuxièmement, un nombre relativement élevé de cartes a été gaspillé du fait que certains passagers ont pris des cartes supplémentaires pour le cas où ils auraient commis une erreur en les remplissant ou parce qu'ils ont pris les cartes en nombre correspondant aux *personnes* qui les accompagnent et non au nombre de *passesports* en leur possession. Ce problème s'est posé en particulier aux arrivées au poste de frontière terrestre de Jaber, où seulement 1.616 cartes ont été collectées sur un total de 2.500 cartes distribuées.
- Troisièmement, les cartes ont été distribuées en paquets de 100 aux fonctionnaires de frontière qui montaient à bord des navettes arrivant à Aqaba du port égyptien de Nuweiba, et il est clair que les cartes non utilisées ont été jetées.

Pratiquement tous les passagers ont rempli la case concernant le sexe. Environ 95% des passagers ont indiqué leur année de naissance, alors que le pourcentage qui a donné la date de naissance complète (jour/mois/année) était inférieur à 85%. Pratiquement tous les passagers ont répondu aux questions sur la nationalité, le pays de naissance, et le pays de résidence du moment, essentielles pour mesurer les migrations et le tourisme.

Cependant, la situation a été différente pour les questions sur la durée prévue du séjour et sur le motif de la visite. En fait le problème ne venait pas des questions elles-mêmes mais d'une certaine confusion sur qui devait y répondre: à l'arrivée tous les voyageurs et au départ seulement ceux qui résident en Jordanie. Pourtant, peu de passagers au départ ont répondu aux deux questions alors qu'ils n'avaient pas besoin de le faire alors que trop d'entre eux n'ont pas répondu à une question à laquelle ils auraient dû répondre en considération de leur statut de résidence.

La question sur la durée du séjour a eu peu de succès même auprès des non-résidents à l'arrivée et des résidents au départ, et environ un tiers des passagers a omis de répondre. Le taux de réponse à la question sur le but de la visite a été plus élevé, mais là les non-résidents à l'arrivée ont répondu un peu plus (82%) que les résidents au départ (76%).

Parmi les passagers entrants ne résidant pas en Jordanie, le taux de non réponse aux deux questions a été beaucoup plus élevé parmi les citoyens Jordanien que parmi les ressortissants d'autres pays. Mais parmi les passagers sortants, qui ont déclaré que la Jordanie était le pays de leur résidence actuelle, la non réponse aux deux questions a été beaucoup plus élevée parmi les étrangers que parmi les Jordaniens.

Le taux élevé de non réponse à ces deux questions peut être dû aux raisons suivantes:

- confusion sur qui devait répondre à ces questions (due principalement à une confusion sur la notion de résidence actuelle);
- manque de temps ou intérêt (surtout pour les excursionnistes d'un jour);
- refus de répondre.

Des passagers non-résidents entrants, environ un tiers a déclaré une durée prévue du séjour en Jordanie de 'moins de 24 heures', et environ 37% ont été classés comme passagers 'en transit', dans le sens où ils sont arrivés en Jordanie, généralement par terre ou par mer, avec l'intention de continuer leur voyage en traversant la Jordanie vers un autre pays. Ce groupe de passagers 'en transit' a représenté environ 68% des arrivées au port d'Aqaba, et 50% à la frontière terrestre de Jaber, mais seulement 11% à l'aéroport Queen Alia. Environ 18% des non-résidents entrants ont inscrit 'tourisme' comme motif de leur visite, plus de 11% 'visite à la famille' et seulement 5% ont donné le travail comme motif.

Parmi les passagers sortants résident en Jordanie, un tiers environ a donné le 'tourisme' comme motif du voyage, 17% 'travail' et 15% a déclaré aller visiter la famille.

En considérant ensemble les informations nécessaires pour mesurer les migrations et le tourisme, on voit que parmi les passagers non-résidents entrants, seulement 63% ont fourni l'information concernant la nationalité, le pays de résidence actuelle, le motif de la visite et la durée prévue du séjour, le pourcentage étant inférieur (53%) au poste de frontière de Jaber, supérieur (62%) au port d'Aqaba, et le plus élevé à l'aéroport Queen Alia (71%).

De même, le pourcentage de passagers résidents au départ qui ont fourni des informations sur ces quatre points a été faible, seulement 64%.

Dans l'ensemble, comme prévu, les touristes ont constitué le groupe le plus important de voyageurs, alors que le nombre de migrants aussi bien à court terme qu'à long terme était relativement limité. Ces résultats font penser que les statistiques basées sur le système de cartes d'entrée et sortie donneront probablement des chiffres plus fiables pour le tourisme que pour les migrations. Pour ce qui est des statistiques des migrations, elles fourniront probablement une idée plausible des migrations légales (professionnels, mariage et réunion familiale, études, etc.).

5.1.2 - Maroc

Dans le cadre du programme MEDSTAT (synergie MED-Migr et MED-Tour) et en collaboration entre la DGSN, la Direction de la Statistique et le Ministère du Tourisme, une étude pilote a été réalisée en vue de vérifier les procédures d'adaptation du système de cartes aux frontières pour permettre de mesurer les migrations internationales et le tourisme international (Pour une évaluation de l'étude pilote, voir Chahoua et Schoorl, 2002).

Une carte test a été mise au point sur la base des principes suivants:

- pas de grand changement par rapport aux informations requises à des fins administratives;
- addition d'un minimum d'informations nécessaires pour mesurer les migrations et le tourisme;
- séparation du traitement des données entre DGSN et Direction de la Statistique.

Cette dernière exigence a fait que les cartes étaient plutôt grandes et contenaient nécessairement des questions en partie répétées (voir Chahoua et Schoorl, 2002). Le volet gauche de la carte contient les questions qui sont généralement posées à des fins administratives sur la carte courante, alors que la partie détachable du côté droit contient les questions à utiliser à des fins statistiques (voir annexe 8.7). Les nouvelles questions sur la durée prévue du séjour et le motif de la visite ne sont posées qu'aux voyageurs ne résidant pas au Maroc, à leur arrivée, et aux voyageurs résidant au Maroc, à leur départ.

Pour réaliser le test, on a choisi deux postes de frontière importants: l'aéroport Mohamed V de Casablanca et le port de Tanger. Le test a été réalisé en collaboration avec les fonctionnaires de la police des frontières des deux sites pilotes, ainsi qu'avec Royal Air Maroc, l'Office National des Aéroports (ONDA) et l'Office de l'Exploitation des Ports. Pour l'étude pilote, 9.900 cartes ont été distribuées et le test a eu lieu à la fin du mois de février 2002. Le travail sur le terrain a été supervisé pendant le test et des interviews réalisées auprès des voyageurs, des fonctionnaires aux frontières et des organisations portuaires et aéroportuaires. La Direction de la Statistique a procédé au traitement des données avec le logiciel IMPS.

Le test a fourni un grand nombre d'informations sur l'acceptation de la part des passagers d'une carte adaptée à partir du principe de collecte et de traitement des données séparés⁶, et donne lieu à un certain nombre de commentaires, dont certains sur la conception des cartes et d'autres sur son contenu.

⁶ Le taux de récupération des cartes était déjà plutôt faible: 65% à Tanger et à peine 47% à l'aéroport Mohamed V, pour plusieurs raisons dont la plupart ne sont pas liées au test. Toutefois, parmi les cartes qui ont été récupérées, un nombre assez important avait été laissé en blanc par les passagers, surtout à l'aéroport (46% des cartes récupérées). A Tanger, la situation a présenté moins de problèmes bien que, là aussi, 11% des passagers aient laissé en blanc le volet statistique de la carte. Lorsque les voyageurs ont décidé de remplir le volet statistique de la carte, ils ont généralement assez bien répondu là où une partie des questions posées à des fins administratives sur le volet gauche de la carte étaient répétées. Le pourcentage de réponses a été légèrement plus élevé parmi les passagers à l'arrivée que parmi ceux au départ; pour la plupart des questions, seules quelques petites différences ont été enregistrées entre les ressortissants marocains et les étrangers. Le plus faible nombre de réponses a été donné aux questions sur la date d'arrivée/départ et sur le sexe (cette dernière question, peut-être, en raison de sa forme pré-codée). De plus, un petit nombre de voyageurs a confondu la date d'arrivée/départ avec la date de naissance. Une grande majorité des voyageurs a répondu à la question sur le pays de résidence, essentielle pour mesurer les migrations et le tourisme, mais pour 11% des arrivées et 14% des départs il n'y a pas eu de réponse. Les nouvelles questions concernant la durée et le motif de la visite ont posé plus de problèmes. Cela a été dû en partie non pas aux questions elles-mêmes mais à une confusion sur qui aurait dû répondre: à l'arrivée, seulement les voyageurs qui ne résident pas au Maroc et au départ seulement ceux qui y résident. De toute manière, quelques voyageurs ont répondu aux deux questions alors qu'ils n'avaient pas besoin de le faire. En revanche, un grand nombre d'entre eux n'a pas répondu à une question à laquelle ils auraient dû répondre du fait de leur lieu de résidence. Le taux de non-réponse à ces deux questions a été plus élevé parmi les citoyens marocains que parmi les ressortissants étrangers. La question sur la durée du séjour a déçu particulièrement, surtout aux résidents au départ et, plus encore, à ceux qui partaient par le Port de Tanger. Les réponses à la question sur le motif de la visite ont été considérablement plus élevées et, là aussi, les non-résidents à l'arrivée ont mieux répondu que les résidents au départ. Toutefois, le taux de non-réponse sur le motif de la visite était trop élevé pour la production de statistiques fiables. Sur la base de la réponse fournie, les voyageurs ont été répartis en excursionnistes (un jour), touristes à court terme (moins de trois mois), touristes à long terme (entre 3 et 12 mois), migrants à court terme (3-12 mois) et migrants à long terme (un an ou plus). Il n'a pas été possible de classer correctement tous les voyageurs, en raison de l'absence d'informations sur la durée, le motif de la visite ou le pays de résidence, alors que dans certains cas l'information fournie sur la durée et le motif prêtait à confusion. Cependant, comme attendu, le groupe le plus important était constitué par les touristes et, chose également prévue, le nombre de migrants, aussi bien à court terme qu'à long terme, était faible, comme si dans les pays caractérisés par une forte immigration ou émigration, les flux réels de migration étaient dissimulés par le flux journalier du trafic des affaires ou de tourisme (voir Chahoua et Schoorl, 2002).

Le choix de la présentation de la carte avec un volet statistique détachable, dû à la nécessité, de la part de la DGSN, de séparer le traitement des données entre DGSN et DS a provoqué des réclamations quant à la longueur des cartes et à la redondance des questions. De plus, bien que la plupart des voyageurs aient rempli les deux parties de la carte, 25% d'entre eux n'a pas du tout rempli le volet destiné aux statistiques. Les interviews réalisées permettent de déduire que cette non-réponse 'complète' est due à plusieurs raisons, dont certaines sont à rattacher à la réclamation générale sur la longueur excessive de la carte:

- refus de répondre aux questions à des fins statistiques;
- la sensation de ne pas avoir le temps de répondre à toutes les questions; cela est valable surtout pour les 'excursionnistes', c'est-à-dire les personnes qui se rendent dans le pays pour une visite d'une durée inférieure à une journée;
- l'utilisation de trois langues et l'espace réservé à l'encodage donnent un aspect confus au volet droit de la carte, augmentant ainsi la sensation que 'trop' de questions sont posées;
- de plus, bon nombre de voyageurs ne connaissent aucune de ces trois langues et il peuvent considérer la carte comme un ennui inutile;
- une interprétation de l'entête du volet droit de la carte, 'Direction de la Statistique', que certaines personnes comprennent comme 'réservé à la Direction de la Statistique', laissant ainsi à la DS le soin de remplir ce volet de la carte; une telle interprétation a pu être confortée par le fait que la perforation entre le volet gauche et le volet droit des cartes n'était pas facile à voir;
- au milieu du volet droit de la carte, l'inscription 'résidents seulement' (sur la carte au départ), ou 'non-résidents seulement' (sur la carte à l'arrivée) a fait penser à certains voyageurs qu'aucune partie du volet droit ne leur était destinée, du fait qu'ils n'appartenaient pas à la catégorie en question;
- manque de familiarité avec la nouvelle carte.

Certains voyageurs n'ont répondu que partiellement aux questions du volet statistique (non-réponse partielle), ou ont écrit sur ce volet plus d'informations que nécessaire:

- la moitié supérieure du volet statistique est une répétition presque totale du volet gauche de la carte; de nombreux passagers ont laissé ces questions sans réponse soit parce qu'ils n'ont pas compris la raison de la redondance, soit parce qu'ils n'ont pas voulu répondre deux fois aux mêmes questions (toutefois, les voyageurs qui se sont donné la peine de remplir la carte ont répondu à la plupart des questions de ce volet). Là encore, le fait que la perforation n'était pas clairement visible peut avoir ajouté un élément de confusion;
- les inscriptions 'résidents seulement' (sur la carte au départ) et 'non-résidents seulement' (sur la carte à l'arrivée) n'ont pas été clairement comprises par tous les voyageurs;
- la distinction entre citoyens marocains et ressortissants étrangers à la question sur le motif du voyage n'a pas été bien comprise par certaines personnes.

Sur la base de l'évaluation pilote, il faudrait effectuer un certain nombre d'adaptations en vue de réduire le taux de non-réponse et d'améliorer la qualité de la réponse. Même avec ces adaptations, il est important de savoir que le système des cartes fournira très probablement des statistiques plus fiables pour le tourisme que pour les migrations. Pour ce qui est des statistiques des migrations, elles donneront probablement une impression plausible des migrations légales (professionnelles, mariage et réunion familiale, études, etc.) mais elles seront également sous-estimées pour les raisons suivantes:

- les voyageurs sans papiers qui évitent les postes de frontière;
- les voyageurs qui, intentionnellement ou non, resteront plus longtemps que prévu par leurs visas ou permis de brève durée;
- les voyageurs qui changent effectivement de pays de résidence mais qui voyagent souvent (et peuvent donc déclarer de brèves durées de séjour).

5.1.3 - Syrie

Dans le cadre du projet MED-Migr pour les pays méditerranéens 2000-2002, la Syrie a été choisie comme pays pilote pour le groupe de pays comprenant la Turquie, le Liban, l'Autorité Nationale Palestinienne et la Syrie. L'exercice pilote destiné à améliorer les cartes d'arrivée/départ en vue de permettre la mesure des flux migratoires

internationaux et l'élaboration des statistiques du tourisme a été réalisé en Syrie. Dans ce contexte, un comité composé de membres du Bureau Central de la Statistique (CBS), du Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Tourisme et d'autres ministères concernés a été instauré en vue d'améliorer le système de cartes aux frontières, y compris les cartes d'arrivée et de départ, afin de produire des statistiques sur les migrations internationales et sur d'autres aspects s'y rapportant. Le comité a travaillé sur la révision des cartes aux frontières existantes et une nouvelle proposition de cartes d'arrivée et de départ a été élaborée. La carte proposée a été enrichie d'un certain nombre de questions pour répondre aux besoins nationaux et permettre de mesurer les flux migratoires et le tourisme international aux frontières syriennes. Cette proposition répondait aux recommandations internationales sur les statistiques des migrations et du tourisme comprenant des recommandations sur l'harmonisation et la comparabilité internationales. Parallèlement, le Ministère de l'Intérieur a poursuivi le processus de fourniture d'ordinateurs aux 24 postes frontières en les reliant au centre principal. Cette opération s'est terminée au début de l'année 2002.

La carte frontière existante est utilisée à des fins administratives. La révision de la carte par les autorités concernées a une pour résultat l'ajout de plusieurs questions telles que la 'durée prévue de la visite', le 'motif de la visite', le 'pays de résidence habituelle' et la 'nationalité d'origine'. La carte proposée figure à l'Annexe 8.7.

L'exercice pilote durant lequel la carte a été testée concernant les arrivées de voyageurs étrangers et arabes non syriens uniquement. Un échantillon limité de ressortissants syriens a été sélectionné et trois questions ont été posés aux Syriens au départ du pays. Etant donné qu'à l'avenir, les informations contenues dans le passeport des ressortissants syriens feront l'objet d'une lecture optique, les agents des douanes ont enregistré les réponses dans un document séparé. Ces questions étaient les suivantes:

- durée prévue du séjour à l'étranger;
- motif de départ;
- pays de destination.

L'exercice a été mené à trois postes-frontières: l'aéroport international de Damas, qui est l'une des principales frontières pour les étrangers arrivant en Syrie et pour les Arabes non syriens, et les postes-frontières de Dara'a et de Nasseb, dans le sud, représentant aussi les principaux postes-frontières terrestres pour les Arabes, notamment en provenance des pays du Golfe. Le poste-frontière de Nasseb a été choisi comme site du test pour les citoyens syriens. En tout, dix mille cartes ont été utilisées pour ce test.

Le travail sur le terrain a démarré le 7 mars 2002 et s'est poursuivi pendant deux semaines. La supervision du travail sur le terrain aux postes-frontières a été effectuée, en collaboration, entre le Bureau Central de Statistique et le Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de l'Intérieur était représenté par le Département de la Migration et des Passeports, et les autorités du poste-frontière ont collaboré et veillé au bon déroulement de cet exercice, fournissant tous les instruments et l'aide nécessaires à la réalisation de cette tâche.

Le Bureau Central de Statistique a reçu au début du mois d'avril, 7.820 cartes pour les citoyens étrangers et les Arabes non syriens, et 134 cartes pour les Syriens au départ. Le Bureau Central de Statistique a organisé une formation pour le personnel chargé de la saisie des données. Le système ISCO a été utilisé pour l'encodage de l'emploi, alors que pour le codage national, les codes de nationalité ont été appliqués et le logiciel IMPS a été utilisé pour la saisie des données. Les opérations de saisie des données ont été achevées avant la fin du mois d'avril 2002.

Le taux de cartes récupérées sur l'ensemble des formulaires distribués est de 79%. Ces valeurs varient cependant d'un site à l'autre, 75% à l'aéroport, 91% à Nasseb et 70% à Dara'a. Sur les cartes récupérées, le pourcentage de formulaires complets est très élevé (99%) dans tous les postes-frontières. Sur l'ensemble des 7.866 cartes récupérées, seulement 46 n'avaient pas été remplies : 23 cartes à l'aéroport, 14 à Nasseb et 9 à Dara'a. Dans l'ensemble, le pourcentage de cartes récupérées et remplies s'élève à environ 78% ; soit un résultat assez élevé. La raison pour laquelle certaines cartes distribuées n'ont pas été remplies ou bien n'étaient pas complètes, est peut-être la difficulté qu'ont rencontré certains passagers face aux questions de la nouvelle carte, alors qu'ils étaient tenus de remplir aussi la carte habituelle.

Les taux de réponses ont été calculés sur 7.820 cartes pour les Arabes non syriens et les étrangers à l'arrivée et 134 cartes pour les Syriens au départ. Le taux de réponses pour la plupart des questions a été assez élevé, notamment en ce qui concerne les informations administratives. Globalement, le taux de réponses monte à 100% pour le poste sur le sexe, 98% pour le pays de naissance, 91% pour la date de naissance, et 98% pour la nationalité. Ces taux élevés ont été observés dans les différents postes-frontières concernés par l'exercice pilote.

En ce qui concerne les informations statistiques, le taux de réponse le plus élevé avait trait au pays de résidence habituelle (94%). Cependant, le taux de réponses baisse lorsqu'il s'agit des autres questions: 66% pour la profession, 49% pour le logement/hébergement, 64% pour la durée prévue du séjour et 37% pour le motif de la visite. De plus, des différences ont été observées d'un poste-frontière à l'autre. Environ deux tiers des voyageurs à l'aéroport ont répondu à la question sur la durée prévue du séjour, 67% à Nasseb, et presque 77% à Dara'a. Des valeurs plus ou moins similaires ont été enregistrées aussi pour la question concernant la raison de la visite, dans les différents postes-frontières. En ce qui concerne les citoyens syriens, 134 cartes ont été remplies avec des réponses complètes pour les trois questions qui étaient posées. Voici les taux de réponse : 100% pour la question sur la raison du départ, 100% pour la question sur le pays de destination, et 99% pour la question sur la durée prévue de la visite à l'étranger.

Le pourcentage de Syriens déclarant une migration à long terme reflète sans doute les retours de migrants, étant donné que le test a été mené que sur les étrangers et les Arabes non-Syriens.

Sur l'ensemble des voyageurs, 34% sont des touristes. En ce qui concerne les migrants à long terme, 1,2% ont déclaré une durée de plus de 12 mois. Le nombre de cas était assez faible : ce chiffre correspond à 11 réponses fournies par des Syriens, 44 par des Arabes non Syriens et 39 par des étrangers. Le pourcentage de répondants syriens dans cette catégorie correspond peut-être aux migrants de retour en Syrie, puisque cet exercice pilote concernait les étrangers et les Arabes non syriens.

L'équipe de supervision sur le terrain a suggéré d'apporter les modifications suivantes:

- remplacer le terme en anglais 'last name' avec 'surname', et faire monter cette question à la première case;
- déplacer la question 'sexe' après la case 'date de naissance';
- remplacer 'pays de résidence habituelle' par 'pays de résidence actuelle';
- classification du moyen de transport : avion, voiture, train, bateau, et autres
- classification du type de logement/hébergement: hôtel, appartement de location, appartement privé, famille et amis, autres;
- ajouter 'affaires/conférence' aux classifications pour la question concernant la raison principale de la visite, et remplacer 'visite' avec 'autres';
- ajouter une question sur les accompagnateurs à la fin de la carte;
- écrire les questions aussi en français, outre que l'anglais et l'arabe ;
- utiliser seulement le recto de la carte, suivant la résolution du Ministère de l'Intérieur.

Le Bureau Central des Statistiques, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Tourisme et les autres ministères concernés ont soigneusement étudié les exigences exprimées ci-dessus et en ont tenu compte dans la conception de la carte frontière finale (voir annexe 8.8). Les points suivants ont donc été ajoutés :

- nationalité d'origine (à la naissance);
- pays de naissance;
- pays de résidence habituelle;
- durée de séjour prévue;
- motif de la visite.

Le Ministère de l'Intérieur a imprimé 3 millions de nouvelles cartes dans un premier temps. Les nouvelles cartes sont entrées en vigueur et ont été distribuées au début de l'année 2003.

La mise en œuvre du système de cartes aux frontières en Syrie, notamment pour ce qui est de l'informatisation des postes-frontière et de la modification de la carte d'entrée/sortie devrait permettre, à l'avenir, d'obtenir des informations fiables sur le tourisme et la migration des étrangers.

5.2 - Pays non-pilotes

5.2.1 - Algérie

Il existe une coopération continue et fructueuse entre le Ministère du Tourisme, l'ONS et la DGSN/Ministère de l'Intérieur sur l'amélioration des statistiques, notamment de celles sur le tourisme et, plus récemment, des migrations. Dans le cadre de la synergie entre MED-Migr et MED-Tour, une version adaptée des cartes d'entrée/sortie aux frontières a été mise au point, comprenant essentiellement l'addition des informations importantes sur la durée du séjour (présumée), le motif de la visite, ainsi que le sexe du voyageur. En outre, il a été proposé de précoder certaines réponses, et d'adapter la formulation de certaines questions, afin de réduire l'ambiguïté et/ou d'adapter les questions afin qu'elles puissent servir à des fins aussi bien administratives que statistiques. Comme dans d'autres pays, le but principal était de rester le plus possible conforme à la carte actuelle et de limiter au minimum le nombre de modifications ou d'ajouts, de manière à ne pas alourdir le travail des fonctionnaires de police ni les procédures de saisie des données.

Cependant, la DGSN préfère qu'il y ait encore moins de changements et a proposé de n'ajouter que les deux questions essentielles et de renoncer au concept de réponse précodée et à tout autre changement. La carte réalisée à partir de cette dernière proposition constitue un pas important dans le sens de l'amélioration potentielle des statistiques des migrations et du tourisme et a été émise par le Ministère de l'Intérieur au début de l'année 2002.

Il n'en reste pas moins que les cartes élaborées à partir de l'une ou l'autre de ces propositions impliqueront à l'avenir un travail considérable sur les systèmes de traitement des données et notamment pour faire en sorte que le système informatisé de l'administration puisse incorporer la production de statistiques.

5.2.2 Liban

Dans le cadre du sous-programme MED-Migr, le Ministère de l'Intérieur libanais en collaboration avec l'Administration Centrale de la Statistique a accepté de prendre les mesures nécessaires en vue d'améliorer le système de cartes aux frontières utilisé au Liban afin de répondre aux besoins des utilisateurs de données et de permettre la mesure des migrations internationales et du tourisme conformément aux normes internationales.

Dans ce contexte, une proposition de révision des cartes répondant aux recommandations internationales a été présentée en 2002 à l'Administration Centrale de la Statistique et au Ministère de l'Intérieur (voir annexe 8.7). Les articles suivants ont été ajoutés à la carte:

- motif de l'entrée / de la sortie ;
- durée de séjour prévue ;
- nationalité d'origine ;
- pays de résidence habituelle.

L'Administration Centrale de la Statistique et le Ministère de l'Intérieur ont convenu d'ajouter le motif de l'entrée et de la sortie et prévoient d'utiliser les cartes d'entrée / sortie proposées (voir annexe 8.7) à partir de janvier 2003. Les deux institutions se sont pleinement engagées à utiliser et exploiter le système de cartes aux frontières afin d'obtenir des données fiables sur les flux aux fins des statistiques sur les migrations et sur le tourisme.

5.2.3 - Tunisie

Une version adaptée de la carte d'entrée/sortie aux frontières a été proposée grâce à une collaboration entre l'INS, le Ministère du Tourisme et, dans une certaine mesure, le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la synergie entre MED-Migr et MED-Tour. Cette nouvelle version de la carte contenait principalement l'ajout des informations importantes sur la durée du séjour (présumée) et le motif de la visite. Il a été en outre proposé de précoder certaines réponses et d'adapter la formulation de certaines questions, afin de réduire le risque d'ambiguïté et/ou d'adapter les questions à des fins aussi bien administratives que statistiques.

Comme dans d'autres pays, le but principal était de rester aussi proches que possible de la carte actuelle et de réduire au minimum le nombre de modifications et d'adjonctions, de manière à ne pas alourdir la charge pour les

fonctionnaires de police et pour les procédures de saisie des données. Etant donné qu'il est demandé aux visiteurs étrangers non-résidents de remplir tant la carte principale qu'un volet détachable à garder dans le passeport à titre de carte d'identité provisoire, on a considéré inopportun d'ajouter encore un autre volet détachable à des fins statistiques.

Un travail considérable reste encore à faire à l'avenir pour améliorer davantage la coopération inter-institutionnelle et évaluer les options pour adapter les cartes et pour la production de statistiques.

6 - Recommandations

6.1 - Collecte et traitement des données

Les exercices pilotes sur les cartes aux frontières ont été menés dans trois pays : la Jordanie, le Maroc et la Syrie. Toutefois, dans plusieurs autres pays, y compris l'Algérie, le Liban et l'Autorité Nationale Palestinienne, des efforts considérables ont été entrepris pour améliorer la collaboration entre les ministères concernés et l'institut national de statistique et pour adapter les systèmes de cartes frontières. Les travaux futurs pour les pays qui ont décidé de procéder à une révision de leurs cartes concernent en particulier le domaine du traitement des données. Les recommandations des sections qui suivent s'appuie sur les expériences des exercices pilotes dans chaque pays.

6.1.1 - Jordanie

Comme mentionné précédemment, l'emploi des cartes aux frontières a été progressivement éliminé dans 10 postes frontières sur les 13 que possède le pays, et un nouveau système informatisé a été introduit. Dans le cadre de ce système, un numéro d'enregistrement informatique est attribué à chaque voyageur en possession d'un passeport et les informations correspondantes sont saisies directement par la police des frontières. Dans les trois autres postes restants, où les cartes aux frontières traditionnelles sont encore utilisées, les cartes doivent être remplies par tout voyageur en possession d'un passeport.

A partir de l'évaluation des résultats de l'exercice pilote, la principale recommandation à faire est d'ajouter au registre informatisé des frontières les quatre questions qui avaient été ajoutés aux cartes pour l'étude pilote, afin de satisfaire aux recommandations internationales pour les statistiques des migrations et du tourisme, à savoir les questions sur le pays de naissance, le pays de résidence actuelle, la durée prévue du séjour et la profession. Ces quatre points devraient également être ajoutés aux cartes d'entrée/sortie encore utilisées dans trois postes de frontière, en attendant que ces postes soient eux aussi reliés au système informatisé national. Il faut s'attendre à ce que les taux de réponse soient bien plus élevés que ceux de l'étude pilote, notamment du fait que les informations, dans le système informatisé, sont recueillies et saisies par la police des frontières.

Le Ministère de l'Intérieur n'a aucune objection de principe, à inclure ces questions dans les cartes aux frontières et adapter le système existant en Jordanie afin de satisfaire aux recommandations internationales pour la mesure des migrations internationales et du tourisme international.

Cependant, la décision d'adapter le système de cartes aux frontières comme il a été suggéré ci-dessus comporte un certain nombre de conséquences financières. Les coûts associés à la modification du système informatisé seraient en effet élevés et le système actuel ne pourra par conséquent être modifié que lorsque des financements suffisants seront disponibles.

6.1.2 - Maroc

Sur la base de l'évaluation du test, un certain nombre de recommandations s'impose, concernant principalement la présentation et le contenu de la carte, ainsi que le traitement des données. Les choix qui seront faits à l'avenir devront tenir compte de la nécessité de disposer de statistiques (fiables) et du rôle du système de cartes aux frontières à cet effet contre les coûts que cela comporte.

Si l'on suppose un système de cartes basé sur une collecte des données et un traitement des données séparés, selon le principe de base du test au Maroc, il est absolument essentiel d'éviter que le voyageur ne perçoive le fait

de répondre aux questions comme une charge, ainsi que d'éliminer autant que possible les éventuelles sources de confusion ⁷; il faudrait donc:

- améliorer la visibilité de la perforation de la carte pour que les voyageurs puissent mieux comprendre la raison de la redondance des questions;
- changer l'entête du volet droit de la carte et ajouter le sous-titre 'à compléter par tous les voyageurs', pour réduire le risque que les voyageurs pensent que cette partie ne les concerne pas et sera remplie par la Direction de la Statistique;
- changer le sous-titre 'résidents seulement' (carte départ) et 'non-résidents seulement' (carte arrivée) pour éliminer toute confusion sur le statut de résident;
- utiliser des questions précodées lorsque cela est possible, mais éliminer les cases de code pour les questions qui requièrent l'encodage pendant le traitement des données (car trop souvent les cases de code ont été remplies par les voyageurs qui utilisaient cet espace pour y inscrire des abréviations de noms de pays);
- demander seulement l'année de naissance au lieu de la date de naissance complète (pour réduire la charge de travail totale et économiser de la place, ainsi que pour éviter le risque de confusion entre la date d'arrivée/départ et la date de naissance);
- changer éventuellement 'pays de résidence habituelle' en 'dans quel pays habitez-vous' ou même simplement 'pays de résidence'.
- revoir la présentation de la carte pour éviter une apparence de trop plein;
- envisager d'imprimer la version arabe de la carte (aussi bien la partie administrative que celle statistique) au recto de la carte, avec le Français et l'Anglais au verso. Cela réduirait l'aspect trop plein et en même temps un gaspillage de cartes de la part de ceux qui actuellement utilisent la partie blanche comme papier pour prendre des notes.

Toutefois, ce passage à une carte avec un volet détachable ne ramènera probablement pas le taux de non-réponse à un niveau acceptable, surtout en considération du caractère non obligatoire des cartes. De plus, la répétition de la saisie des données, le coût plus élevé des cartes et les frais de transport s'additionnent pour constituer un budget nécessaire. Par conséquent, pour des raisons aussi bien budgétaires que de qualité des données, un système intégré (à savoir, collecte et traitement communs des données à des fins administratives et statistiques) est sans aucun doute préférable. Mais, vu les importantes implications financières que cela représente pour les autorités compétentes, une telle intégration ne pourrait être envisagée que si les moyens financiers permettant de supporter le traitement additionnel des données sont inscrits dans le programme. En même temps, un tel système permettrait à l'autorité compétente d'informatiser complètement son système de production de statistiques, qui est actuellement manuel.

Une autre méthode pour réduire la charge pour les voyageurs tout en gardant la possibilité d'un traitement séparé des données, est d'introduire une carte avec papier carbone, qui implique une seule série de réponses de la part du voyageur. Dans ce cas, afin de sauvegarder la confidentialité, il faudrait éviter la copie au carbone d'informations personnelles. Le coût inhérent à ce type de cartes est cependant important.

Quant au traitement des données, le test au Maroc a montré qu'une saisie séparée des données à des fins statistiques en utilisant un logiciel disponible et convivial ne pose pas de problèmes techniques. Afin de réduire les coûts de codage avant la saisie des données, il serait préférable d'utiliser des cartes précodées. Les coûts de saisie des données pourraient être sensiblement réduits en intégrant les données à des fins administratives et statistiques; toutefois, les procédures permettant de vérifier cette option n'étaient pas comprises dans l'étude pilote réalisée au Maroc. L'utilisation de scanners n'a pas non plus été testée, en partie à cause du coût (matériel et savoir-faire), mais surtout en raison des problèmes prévus avec les cartes multilingues.

En décembre 2002, au vu des résultats de l'exercice pilote sur les cartes aux frontières, la Direction de la Statistique, le Ministère de l'intérieur et le Ministère du Tourisme ont décidé d'élaborer une nouvelle proposition de carte frontière intégrée. Un comité composé de représentants des autorités concernées sera mis en place pour étudier les possibilités d'adoption d'une telle carte. Une version préliminaire des cartes intégrées est fournie en

⁷ Une partie de ces recommandations s'applique naturellement aussi à une version intégrée de la carte.

annexe 8.8. Celles-ci ne sont pas encore finalisées et elles ne sont pour l'instant qu'à l'état de proposition en cours d'examen.

6.1.3 - Syrie

Concernant l'exercice pilote in Syrie, il a été suggéré d'apporter les modifications suivantes :

- remplacer le terme anglais 'last name' par 'surname', et faire monter cette question à la première case;
- déplacer la question 'sexe' après la case 'date de naissance';
- remplacer 'pays de résidence habituelle' par 'pays de résidence actuelle';
- préciser le moyen de transport : avion, voiture, train, bateau, et autres;
- préciser le type de logement/hébergement : hôtel, appartement de location, appartement privé, famille et amis, autres;
- ajouter 'affaires/conférence' aux classifications pour la question concernant la raison principale de la visite, et remplacer 'visite' par 'autres';
- ajouter une question sur les accompagnateurs à la fin de la carte;
- écrire les questions aussi en français, outre que l'anglais et l'arabe;
- utiliser seulement le recto de la fiche, conformément à la résolution du ministère de l'Intérieur.

Les modifications ci-dessus ont été approuvées à la suite de l'évaluation de l'exercice pilote syrien et les cartes adaptées ont été adoptées par le gouvernement et sont entrées en vigueur à partir du début de l'année 2003.

6.2 - Production et diffusion des statistiques

Les pays produisent et distribuent un certain nombre de tableaux, généralement dans des publications du Bureau des Statistiques et du Ministère du Tourisme. On devrait encourager la diffusion des données qui permettent la production d'autres tableaux. Par exemple, l'élaboration de tableaux contenant des classifications par sexe et groupes d'âge et/ou de plus amples détails sur les nationalités est possible en principe, bien que le recours à des systèmes manuels de traitement des données les rendent prohibitives.

Toutefois, les tableaux produits à partir des systèmes actuels de cartes aux frontières ne fournissent qu'une estimation du nombre de touristes et ne donnent aucune information sur le nombre de migrants.

En adaptant la collecte de données (en incluant des questions sur la durée et le motif de la visite et surtout la question essentielle sur le statut de résidence), il serait possible de produire des tableaux concernant aussi bien les migrants que les touristes, suivant les exigences des autorités compétentes du pays. De plus, il serait possible de produire un certain nombre de tableaux recommandés par les Nations Unies, dont une liste est fournie à l'annexe 8.9. L'annexe inclut également la liste des tableaux généralement requis par Eurostat pour sa base de données euro-méditerranéenne sur les statistiques des migrations.

Etant donné que plusieurs pays concernés sont caractérisés par une forte émigration et par des migrations de retour, des tableaux complémentaires sur les ressortissants qui rentrent, classifiés par pays de naissance (et, par exemple, par sexe, groupe d'âge, pays de résidence précédent), pourraient être utiles à des fins de planification.

Sur la base de l'information fournie par les cartes aux frontières concernant le statut de résidence, le motif du séjour et la durée prévue du séjour, il est possible de faire une distinction entre touristes, migrants à court terme et migrants à long terme, en entendant par 'non-résident' la personne qui ne réside pas dans le pays d'arrivée pour les voyageurs entrants et la personne qui ne réside pas dans le pays de départ pour les voyageurs sortants (voir tableau 6.1).

Les tableaux incluant l'âge ou le groupe d'âge peuvent indiquer soit l'âge exact, c'est à dire l'âge du voyageur le jour de l'arrivée/départ, ou l'âge atteint dans l'année. Ce dernier est naturellement la seule possibilité si seulement l'année de naissance est demandée et/ou encodée, ou bien dans les cas où les réponses sur le jour et le mois de naissance sont fausses ou manquantes.

L'encodage des données concernant des pays non spécifiques (pays de résidence, de nationalité, de naissance, d'origine/destination) devrait se faire de préférence en utilisant les listes de codes internationaux, comme celle de l'ISO, ou correspondre à l'encodage utilisé dans le pays pour d'autres bases de données importantes, comme par exemple le recensement ou les enquêtes à large échelle.

6.3 - Intégration des sources de données

Les cartes aux frontières ne sont qu'une des sources, parmi tant d'autres, pour les statistiques sur les migrations et le tourisme. Une autre possibilité est d'obtenir les statistiques sur l'immigration (d'étrangers) des registres des permis de résidence ou de travail. Les statistiques sur l'émigration (des citoyens du pays) peuvent être tirées de sources à l'étranger, notamment dans les cas où la migration s'effectue principalement vers un petit nombre de destinations principales. En outre, les principales sources de données pour les stocks de migrants sont les recensements et les enquêtes à large échelle. Pour les statistiques du tourisme, d'autres sources importantes sont les enquêtes sur la dépense du tourisme et les données des enregistrements dans les hôtels.

De quelle manière est-il possible de combiner différentes sources pour améliorer la disponibilité et l'utilisation des données? Considérant que les données sur les migrations et, dans une moindre mesure, celles sur le tourisme, sont encore limitées dans bon nombre des pays concernés, il est peut être trop tôt pour envisager les possibilités d'intégration des sources. Cependant, certains exemples, comme les systèmes de collecte de données aux frontières, dans la mesure où ils permettent de mesurer le tourisme et les migrations, pourraient servir de cadre d'échantillonnage pour des enquêtes ciblées sur les migrations et le tourisme. De surcroît, les registres des permis de travail ou de résidence, qui souvent ne permettent de produire que des statistiques d'entrée, pourraient bénéficier d'un lien avec les systèmes de collecte de données aux frontières pour estimer aussi les stocks.

Tableau 6.1: *Classification potentielle des touristes et des migrants sur la base des informations des cartes d'entrée/sortie*

| Catégorie de voyageur | Motif de la visite | Durée prévue de la visite |
|--------------------------|--|--------------------------------------|
| Résidents arrivant | Tous | Tous |
| Non-résidents arrivant: | | |
| - Excursionnistes | Vacances, visite à amis ou famille, affaires/conférence, (autre) | Moins de 1 jour ^a |
| - Touristes | Vacances, visite à amis ou famille, affaires/conférence, (autre) | Au moins 1 jour mais au plus 1 année |
| - Migrants à court terme | Travail, études, regroupement familial/mariage | De 3 mois à 1 année |
| - Migrants à long terme | Travail, études, regroupement familial/mariage, retour permanent | 1 année ou plus ^b |
| Résidents partant: | | |
| - Excursionnistes | Vacances, visite à amis ou famille, affaires/conférence, (autre) | Moins de 1 jour ^a |
| - Touristes | Vacances, visite à amis ou famille, affaires/conférence, (autre) | Au moins 1 jour mais au plus 1 année |
| - Migrants à court terme | Travail, études, regroupement familial/mariage | De 3 mois à 1 année |
| - Migrants à long terme | Travail, regroupement familial/mariage, retour permanent | 1 année ou plus ^b |
| Non-résidents partant | Tous | Tous |

a) En fait, la recommandation indique 'pas de nuit sur place', mais cela exigerait une question supplémentaire sur la carte.

b) Si possible, il est recommandé de faire une distinction entre '1 année ou plus, avec limitation connue' et 'durée limitée'.

7 - Références

- Ali, I., H. Ismaeel, and S. Saadedine (2002), *Adaptation of the border card system in Syria to measure international migration and international tourism: results of a pilot study*. Damascus/Rome: Central Bureau of Statistics/CESD-Roma.
- Al-Assaf, M. and S. Farid (2002), *Adaptation of the border card system in Jordan to measure international migration and international tourism: results of a pilot study*. Amman: Department of Statistics / Rome: CESD-Roma
- Bilsborrow, R.E., G. Hugo, A.S. Oberai and H. Zlotnik (1997), *International migration statistics. Guidelines for improving data collection systems*. Geneva: International Labour Office.
- Bourchachen, J. (1999), *Statistiques sur la migration internationale dans les pays méditerranéens: rapport de mission Algérie, Maroc, Tunisie*. Luxembourg: Eurostat. Population et conditions sociales 3/1999/E/no.11.
- Bourchachen, J. (2000), *Statistics on travellers: distinguishing between migrants and tourists*. Paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- Carmichael, G. A. (1993), Beware the passenger card! Australian and New Zealand data on population movement between two countries. In: *International Migration Review*, vol. 27, no. 1, pp. 819-849.
- CESD-Madrid, Eurostat, and Direction de la Statistique, Maroc (2000), *Inbound tourism: summary progress report*. Report presented at the Task force meeting on Euro-Mediterranean co-operation in the field of tourism statistics (medtour), Marrakech 20-21 November.
- CESD-Rome and Eurostat (2000), *Minutes of the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July*.
- CESD-Madrid and Eurostat (2001), *Summary analysis of the existing statistical systems in the 12 Mediterranean partner countries. Action 2 of the medtour programme*.
- Chahoua, S. and J.J. Schoorl (2002), *Adaptation of the border card system in Morocco to measure international migration and international tourism: results of a pilot study*. Rabat/The Hague/Rome, Direction de la Statistique/NIDI/CESD-Roma.
- Cherkaoui, A. (2000), *Using basic data on entry/exit cards to draw up statistics on tourism: relevant problems and possible solutions*. Summary of paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- De Lemos, J. B. (1999), *Medtour project: Action 7.2: Tunisia*.
- Derkouche, B. (2000), *Les systèmes des cartes d'entrée et de sortie: comment peuvent-ils être améliorés et développés pour la production de statistiques sur le tourisme et les migrations*. Paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- Eurostat (1998), *Community methodology on tourism statistics*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Eurostat (2000), *Methodological manual on the design and implementation of surveys on inbound tourism*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Fourati, H. (2000), *Vers une consolidation du système de collecte aux frontières en Tunisie*. Paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- Guerreiro Bremón, S. (1999), *Medtour project: Action 7.2: regular surveys of inbound tourism. First mission report Morocco*.
- Manente, M. (2000), *Existing border card systems: regional perspective. Learning from the Medtour experience*. Paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- Manente, M. (2000), *Existing border survey systems: international and regional perspective. Learning from the Medtour experience*. Paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- Mokhtari, A. (2000), *Le système des cartes d'entrée et de sortie en Algérie*. Paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- Pearce, D. and D. Rotolone (1998), *International migration statistics in the Mediterranean countries: current data sources and statistics available in the countries*. Luxembourg: Eurostat. Population and social conditions 3/1998/E/no.20.
- Pearce, D. (1999), *International migration statistics in the Mediterranean countries: summary report of missions to the 12 project countries*. Luxembourg: Eurostat. Population and social conditions 3/1999/E/no.18.

- Pearce, D. (2000), *Exploiting entry-exit records: regional perspective*. Paper presented at the Euro-Mediterranean workshop on border statistics, Rome 3-5 July.
- Schoorl, J.J. and L. Ruiz (2001), *Towards adapting the border card system in the Maghreb region: integrating migration and tourism statistics*. Paper prepared for the MED-migr Workshop on administrative and statistical sources for migration statistics, Paris, 25-27 April 2001. Also in French: *Comment adapter le système des cartes d'entrée et de sortie aux frontières dans le Maghreb: intégration des statistiques sur les migrations et sur le tourisme*.
- United Nations (1998), *Recommendations on statistics of international migration*. New York: Department of Economic and Social Affairs. Statistical papers, series M, no. 58, rev. 1.
- United Nations and World Tourism Organization (1994), *Recommendations on tourism statistics*. New York: United Nations. Statistical papers, series M, no. 83.

8 - Annexes

8.1 - Tableau

Tableau 8.1: informations sur les cartes aux frontières des pays considérés : cartes d'entrée et de sortie

| Cartes d'entrées | Algérie | Jordanie | Maroc | Liban | Syrie | Tunisie |
|--|---|--|---|--|--|--|
| Couverture | <i>Adultes^a</i> <i>Tous les voyageurs</i> | <i>Adultes^b</i> <i>Les étrangers</i> | <i>Adultes^c</i> <i>Tous les voyageurs</i> | <i>Adultes</i> <i>Les étrangers</i> | <i>Adultes</i> <i>Les étrangers</i> | <i>Tous</i> <i>Tous les voyageurs</i> |
| Information importante pour les statistiques | | | | | | |
| - Date d'arrivée | - | X | X ^d | - | X | - |
| - Moyen de transport | X | X | X | - | X | - |
| - Date de naissance | X | X | X | X | X | X |
| - Lieu de naissance | X | - | X | X | - | X |
| - Nationalité | X | X | X | X | X | X |
| - Profession | X | - | X | X | X | X |
| - Adresse permanente (pa) / adresse (a) | X(pa) | - | X ^e | - | - | X(a) |
| - Adresse pendant le séjour (ds) / dans le pays (ic) | X(ds) | X(ic) | X(ic) ^e | - | - | X(ic) ^c |
| - Type d'hébergement | - | - | - | X | - | - |
| - Venant de | X | X | X | X | - | X |
| - Allant à | - | - | X | - | - | X |
| - Motif du séjour | - | - | - | - | X | - |
| - Poste d'entrée | - | - | - | - | X | - |
| Information individuelle | | | | | | |
| - Nom de famille | X | X | X | X | X | X |
| - Nom de jeune fille | X | X | X | - | - | X |
| - Prénoms | X | X | X | X | X | X |
| - Nom du père | - | - | - | X | X | - |
| - Numéro du passeport | X | X | X | X | X | X |
| - Date de délivrance du passeport | X | X | X | X | X | X |
| - Lieu de délivrance du passeport | X | X | X | X | X | X |

- a) Plus pour chaque enfant (inscrit sur le passeport de l'adulte qui l'accompagne) : date et lieu de naissances, noms.
b) Nombre de personne accompagnant le voyageur.
c) Seulement sur le carton détachable pour les non-résidents (cartes pour les non-résidents /visiteurs).
d) Pas incluse dans les cartes examinées.
e) L'adresse au Maroc est demandée sur les cartes distribuées à l'aéroport, d'autres cartes demandent l'adresse.

Tableau 8.1: (suite)

| Cartes de sorties | Algérie | Jordanie | Maroc | Liban | Syrie | Tunisie |
|---|---|--|---|--|--|--|
| Couverture | <i>Adultes^a</i> <i>Tous les voyageurs</i> | <i>Adultes^b</i> <i>Les étrangers</i> | <i>Adultes^c</i> <i>Tous les voyageurs</i> | <i>Adultes</i> <i>Les étrangers</i> | <i>Adultes</i> <i>Les étrangers</i> | <i>Tous</i> <i>Tous les voyageurs</i> |
| Information importante pour les statistiques | | | | | | |
| - Date de départ | - | X | X ^d | - | X | - |
| - Moyen de transport | X | X | X | - | X | - |
| - Date de naissance | X | X | X | X | X | X |
| - Lieu de naissance | X | - | X | X | - | X |
| - Nationalité | X | X | X | X | X | X |
| - Profession | X | - | X | X | X | X |
| - Adresse permanente (pa) / adresse (a) | X(pa) | - | X ^e | - | - | X(a) |
| - Adresse dans le pays (ic) | - | - | X(ic) ^e | - | - | X(ic) ^e |
| - Type d'hébergement | - | X | - | X ^g | - | - |
| - Venant de | X | - | X | X | - | X |
| - Allant à | - | - | X | - | - | X |
| - Motif du séjour | - | - | - | - | X ^f | - |
| - Poste de sortie | - | - | - | - | X | - |
| Information individuelle | | | | | | |
| - Nom de famille | X | X | X | X | X | X |
| - Nom de jeune fille | X | X | X | - | - | X |
| - Prénoms | X | X | X | X | X | X |
| - Nom du père | - | - | - | X | X | - |
| - Numéro du passeport | X | X | X | X | X | X |
| - Date de délivrance du passeport | X | X | X | X | X | X |
| - Lieu de délivrance du passeport | X | X | X | X | X | X |

a) Plus pour chaque enfant (i.e., qui est inscrit sur le passeport de l'adulte qui l'accompagne): date et lieu de naissances, noms.

b) Nombre de personne accompagnant le voyageur.

c) Seulement sur le carton détachable pour les non résidents (cartes pour les non-résident s/visiteurs).

d) Pas incluse dans les cartes examinées.

e) L'adresse au Maroc est demandé sur les cartes distribuées à l'aéroport, d'autres cartes demandent l'adresse.

f) Motif du séjour en Syrie.

g) Type d'hébergement au Liban.

8.2.2 - Jordanie

| THE HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN MINISTRY OF INTERIOR PUBLIC SECURITY | | المملكة الأردنية الهاشمية وزارة الداخلية الامن العام | |
|---|----------------------------------|--|-----------------|
| بطاقة دخول لغير الاردنيين | | | |
| ENTRY CARD FOR NON JORDANIANS | | | |
| Name And Surname | الاسم الكامل | | |
| Sex | الجنس | | |
| Nationality | الجنسية | | |
| Passport No. | رقم جواز السفر | | |
| Date of Issue | تاريخ صدور جواز السفر | | |
| Date of Birth | تاريخ الولادة | | |
| Coming From | قادم من | | |
| Purpose of Visit | سبب الزيارة | | |
| Accompanied By On Same Passport | عدد الاشخاص المرافقين ضمن الجواز | | |
| Wife (.....) No. Of children | الزوجة (.....) عدد الاطفال | | |
| | رقم التاشيرة | تاريخها | مكان صدورها |
| Visa No. | Date of Issue | Place of Issue | |
| Address In Jordan | | العنوان في الاردن | |
| ----- | | | |
| PLEASE KEEP FOR DEPARTURE | | يرجى الاحتفاظ بها للمغادرة | |
| Name and Surname | الاسم الكامل | | |
| Nationality | الجنسية | | |
| Passport No. | رقم جواز السفر | | |
| FOR OFFICAL USE ONLY | | لاستعمال الامن العام فقط | |
| | مركز الدخول | المركز الامني | مركز الخروج |
| | تاريخ الدخول | تاريخ المراجعة | تاريخ الخروج |
| | المرافقين | التوقيع والخاتم | التوقيع والخاتم |
| | التوقيع والخاتم | التوقيع والخاتم | التوقيع والخاتم |
| See Instructions On Reverse Side | | انظر التعليمات على ظهر البطاقة | |

8.2.3 - Liban

| -STRANGERS -FOREIGNERS | | ENTREE - ENTRY | | Extra Libanment Wiss Clearly | | بطاقة دخول اللبنانيين والعرب وكتب عدد واضح | |
|--|--------------------------------------|--|--|---|--|--|--|
| Prénoms First name | Nom Family name | | | | | الإسم : الاسم الأب : | |
| Père Father's name | Date De Naissance Date Of Birth | | | | | شهرة : اسم الأب : | |
| Nationalité Nationality | Lieu De Naissance Place Of Birth | | | | | تاريخ الميلاد : مكان الميلاد : | |
| N° Du Passe Passport N° | Lieu De Délivrance Place Of Issue | | | | | رقم الوثيقة : مكان الاصدار : | |
| Date De Délivrance Date Of Issue | Date D'Expiration Expiry Date | | | | | تاريخ الاصدار : صلاحيتها : | |
| Venant De Coming From | Profession Occupation | | | | | الجنسية : فاز من : العنوان في لبنان : | |
| Adresse Au Liban | | Adresse In Libanon | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Autre Other | | <input type="checkbox"/> Maison Privée Private Home | | <input type="checkbox"/> Appartement Furnished Apart | | <input type="checkbox"/> Hôtel Hotel | |
| Réservez A L'administration | | For Official Use Only | | | | <input type="checkbox"/> فندق <input type="checkbox"/> شقة مفروشة <input type="checkbox"/> منزل خاص <input type="checkbox"/> مختلف | |
| | | للاستعمال الرسمي | | | | للاستعمال الرسمي | |
| | | <input type="checkbox"/> حرز عائلي <input type="checkbox"/> رسمي <input type="checkbox"/> مرور <input type="checkbox"/> وثيقة <input type="checkbox"/> اسم متحدة | | | | <input type="checkbox"/> حرز عائلي <input type="checkbox"/> رسمي <input type="checkbox"/> مرور <input type="checkbox"/> وثيقة <input type="checkbox"/> اسم متحدة | |
| <input type="checkbox"/> أولاد <input type="checkbox"/> زوجة <input type="checkbox"/> مع مجموعة العدد : | | <input type="checkbox"/> أولاد <input type="checkbox"/> زوجة <input type="checkbox"/> مع مجموعة العدد : | | | | <input type="checkbox"/> أولاد <input type="checkbox"/> زوجة <input type="checkbox"/> مع مجموعة العدد : | |
| | | -1 | | | | -1 | |
| | | -2 | | | | -2 | |
| | | -3 | | | | -3 | |
| | | -4 | | | | -4 | |
| | | -5 | | | | -5 | |
| | | -6 | | | | -6 | |
| | | -7 | | | | -7 | |
| | | -8 | | | | -8 | |
| | | -9 | | | | -9 | |
| | | -10 | | | | -10 | |
| | | -11 | | | | -11 | |
| | | -12 | | | | -12 | |
| | | -13 | | | | -13 | |
| | | -14 | | | | -14 | |
| | | -15 | | | | -15 | |
| | | -16 | | | | -16 | |
| | | -17 | | | | -17 | |
| | | -18 | | | | -18 | |
| | | -19 | | | | -19 | |
| | | -20 | | | | -20 | |
| | | -21 | | | | -21 | |
| | | -22 | | | | -22 | |
| | | -23 | | | | -23 | |
| | | -24 | | | | -24 | |
| | | -25 | | | | -25 | |
| | | -26 | | | | -26 | |
| | | -27 | | | | -27 | |
| | | -28 | | | | -28 | |
| | | -29 | | | | -29 | |
| | | -30 | | | | -30 | |
| | | -31 | | | | -31 | |
| | | -32 | | | | -32 | |
| | | -33 | | | | -33 | |
| | | -34 | | | | -34 | |
| | | -35 | | | | -35 | |
| | | -36 | | | | -36 | |
| | | -37 | | | | -37 | |
| | | -38 | | | | -38 | |
| | | -39 | | | | -39 | |
| | | -40 | | | | -40 | |
| | | -41 | | | | -41 | |
| | | -42 | | | | -42 | |
| | | -43 | | | | -43 | |
| | | -44 | | | | -44 | |
| | | -45 | | | | -45 | |
| | | -46 | | | | -46 | |
| | | -47 | | | | -47 | |
| | | -48 | | | | -48 | |
| | | -49 | | | | -49 | |
| | | -50 | | | | -50 | |
| | | -51 | | | | -51 | |
| | | -52 | | | | -52 | |
| | | -53 | | | | -53 | |
| | | -54 | | | | -54 | |
| | | -55 | | | | -55 | |
| | | -56 | | | | -56 | |
| | | -57 | | | | -57 | |
| | | -58 | | | | -58 | |
| | | -59 | | | | -59 | |
| | | -60 | | | | -60 | |
| | | -61 | | | | -61 | |
| | | -62 | | | | -62 | |
| | | -63 | | | | -63 | |
| | | -64 | | | | -64 | |
| | | -65 | | | | -65 | |
| | | -66 | | | | -66 | |
| | | -67 | | | | -67 | |
| | | -68 | | | | -68 | |
| | | -69 | | | | -69 | |
| | | -70 | | | | -70 | |
| | | -71 | | | | -71 | |
| | | -72 | | | | -72 | |
| | | -73 | | | | -73 | |
| | | -74 | | | | -74 | |
| | | -75 | | | | -75 | |
| | | -76 | | | | -76 | |
| | | -77 | | | | -77 | |
| | | -78 | | | | -78 | |
| | | -79 | | | | -79 | |
| | | -80 | | | | -80 | |
| | | -81 | | | | -81 | |
| | | -82 | | | | -82 | |
| | | -83 | | | | -83 | |
| | | -84 | | | | -84 | |
| | | -85 | | | | -85 | |
| | | -86 | | | | -86 | |
| | | -87 | | | | -87 | |
| | | -88 | | | | -88 | |
| | | -89 | | | | -89 | |
| | | -90 | | | | -90 | |
| | | -91 | | | | -91 | |
| | | -92 | | | | -92 | |
| | | -93 | | | | -93 | |
| | | -94 | | | | -94 | |
| | | -95 | | | | -95 | |
| | | -96 | | | | -96 | |
| | | -97 | | | | -97 | |
| | | -98 | | | | -98 | |
| | | -99 | | | | -99 | |
| | | -100 | | | | -100 | |

8.2.4 - Maroc

| ROYAUME DU MAROC SURETE NATIONALE | | المملكة المغربية الامن الوطني | |
|--------------------------------------|-------|----------------------------------|-------|
| <input type="text"/> | | Date | |
| <input type="text"/> | | N° Vol | |
| Nom | | الاسم العائلي | |
| Prénoms | | الاسم ما قبل الزواج | |
| Nom de jeune fille | | الاسم الحاضر | |
| Prénoms | | الاسم الحاضر | |
| Date de naissance | | تاريخ الميلاد | |
| Lieu de naissance | | مكان الميلاد | |
| Nationalité | | الجنسية | |
| Profession | | المهنة | |
| Passport N° | | رقم الجواز | |
| Date de délivrance | | تاريخ تسليمه | |
| A | | محل تسليمه | |
| Destination | | البلد المتوجه إليه | |
| Provenance | | البلد القادم منه | |
| Adresse au Maroc | | العنوان بالمغرب | |

8.2.5 - Syrie

| SYRIAN ARAB REPUBLIC MINISTRY OF INTERIOR DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND PASSPORTS ENTRY / EXIT CARD FOR FOREIGNERS | |
|--|--|
| First name _____ | Name _____ |
| Father's first name _____ | Date of birth _____ |
| Nationality _____ | Profession _____ |
| Wife _____ | Children _____ |
| Purpose of stay in Syria _____ | |
| Passport No. _____ | Issued _____ On _____ |
| Address in Syria _____ | |
| Post of entry _____ | Post of departure _____ |
| Date of entry _____ | Date of departure _____ |
| Mean of transport and car number _____ | |
| NOTE This card is kept by its titular until he leaves the country. He is not allowed to leave without it. In case the card is lost or when he stays in Syria for more than 15 days, the titular should inform the Immigration and Passports. | SPECIAL INFORMATION FOR CAR DRIVER Car No _____ Model & place of registration _____ Engine No _____ Chassis No: _____ |
| Signature _____ | |

| الجمهورية العربية السورية وزارة الداخلية ادارة الهجرة والجوازات | |
|---|--------------------------------------|
| بطاقة دخول ومغادرة خاصة برعايا الدول العربية | |
| الاسم _____ | مكان وتاريخ الولادة _____ |
| تاريخ الميلاد _____ | اسم الاب _____ |
| الجنسية _____ | الزوجية _____ |
| المهنة _____ | سبب الزيارة _____ |
| الأولاد _____ | رقم الوثيقة _____ |
| صدرها _____ | مصدرها _____ |
| تاريخها _____ | مكان الاقامة في سوريا _____ |
| مركز المغادرة _____ | مركز الدخول _____ |
| تاريخ المغادرة _____ | تاريخ الدخول _____ |
| واسطة النقل ووزنها _____ | والتكلفة النقل ووزنها _____ |
| نوعها _____ | نوعها _____ |
| توقيع الموظف والخاتم | توقيع الموظف والخاتم |
| معلومات خاصة بالسائق | ملاحظة عامة |
| رقم السيارة _____ | تبقى هذه البطاقة مع صاحبها حتى |
| نوعها ومكان تسجيلها _____ | مغادرتها وانظر ولا يسمح له بالمغادرة |
| رقم المحرك _____ | بدونها ويجب تقديمها عليه مراجعة |
| رقم الشاسيه _____ | فروع واقسام الهجرة والجوازات . |
| | او عند تغير مكان إقامته . |
| | توقيع صاحب البطاقة |

8.2.6 - Tunisie

|  بطاقة ركوب أو نزول CARTE D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT INTERNATIONAL BOARDING AND DISEMBARKATION CARD | |
|--|---------------------------|
| NOM | اللقب |
| Name | |
| PRENOM | الإسم |
| First Name | |
| NOM DE JEUNE FILLE | لقب العائلي عند الولادة |
| Maiden Name | |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE | تاريخ و مكان الولادة |
| Date and place of birth | |
| NATIONALITE | الجنسية |
| Nationality | |
| PROFESSION | المهنة |
| Profession | |
| N° DU PASSEPORT OU | رقم الجواز |
| N° CARTE D'IDENTITE (*) | أو بطاقة التعريف (*) |
| Passport Nbr or identity card Nbr | |
| DATE / LIEU D'EMISSION | تاريخ و مكان الإصدار |
| Date and place of issuing | |
| VENANT DE / ALLANT A | قادم من / ذاهب إلى |
| Coming from / Going to | |
| Domicile | المقر الرسمي |
| Address | |
|  بطاقة زائر (غير مقيم) CARTE DE VISITEUR "NON RESIDENT" "NON RESIDENT" VISITOR'S CARD | |
| NOM ET PRENOM | الإسم و اللقب |
| Full Name | |
| NOM DE JEUNE FILLE | اللقب العائلي عند الولادة |
| Maiden Name | |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE | تاريخ و مكان الولادة |
| Date and place of birth | |
| NATIONALITE | الجنسية |
| Nationality | |
| ADRESSE EN TUNISIE | العنوان بتونس |
| Address in Tunisia | |
| N° DU PASSEPORT OU | رقم الجواز |
| N° CARTE D'IDENTITE (*) | أو بطاقة التعريف (*) |
| Passport Nbr or identity card Nbr | |
| DATE / LIEU D'EMISSION | تاريخ و مكان الإصدار |
| Date and place of issuing | |
| (*) Si le visiteur est admis sans passeport If the visitor is admitted without passport → | |

8.3 - Cartes aux frontières dans d'autres pays sélectionnés: Australie, Nouvelle Zélande, Singapour

8.3.1 - Australie

PLEASE COMPLETE IN ENGLISH

▶ In which country did you board this flight or ship?

▶ What is your usual occupation?

▶ Nationality as shown on passport

▶ Date of birth: Day Month Year

Information sought on this form is required to administer immigration, customs, quarantine, statistical, health, wildlife and currency laws of Australia and its collection is authorised by legislation. It will be disclosed only to agencies administering these areas and those entitled to receive it under Australian law. The leaflet Safeguarding your personal information is available at Australian ports and airports.

▶ PLEASE AND ANSWER A OR B OR C

A Migrating permanently to Australia

B Visitor or temporary entrant

▶ Your intended length of stay in Australia: Years Months Days OR

▶ Your country of residence:

▶ Your main reason for coming to Australia (X one only):
 Convention/conference Employment Holiday
 Business Education Other
 Visiting friends or relatives Exhibition

C Resident returning to Australia

▶ Country where you spent most time abroad:

MAKE SURE YOU HAVE COMPLETED BOTH SIDES OF THIS CARD. PRESENT THIS CARD ON ARRIVAL WITH YOUR PASSPORT.

© Commonwealth of Australia 1999
15 Design date 11/99
McMILLAN PRINT

Incoming passenger card • Australia

PLEASE COMPLETE IN ENGLISH

▶ Family/surname:

▶ Given names:

▶ Passport number:

▶ Flight number or name of ship:

▶ Intended address in Australia:
 State:

▶ Do you intend to live in Australia for the next 12 months? Yes No

▶ If you are NOT an Australian citizen:
 Do you suffer from tuberculosis? Yes No
 Do you have any criminal conviction/s? Yes No

DECLARATION
 The information I have given is true, correct and complete. I understand failure to answer any questions may have serious consequences.

YOUR SIGNATURE Day Month Year

TURN OVER THE CARD

English

YOU MUST ANSWER EVERY QUESTION - IF UNSURE, Yes

▶ Are you bringing into Australia:

1. Goods that may be prohibited or subject to restrictions, such as medicines, steroids, firearms, weapons of any kind or illicit drugs? Yes No
2. More than 1125ml of alcohol or 250 cigarettes or 250g of tobacco products? Yes No
3. Goods obtained overseas or purchased duty or tax free in Australia with a combined total price of more than AUD\$400, including gifts? Yes No
4. Goods/samples for business/commercial use? Yes No
5. AUD\$10,000 or more in Australian or foreign currency equivalent? Yes No
6. Food of any type - includes dried, fresh, preserved, cooked, uncooked - anything you can eat or cook? Yes No
7. Wooden articles, parts of plants, traditional medicines or herbs, seeds, bulbs, straw, nuts? Yes No
8. Animals, parts of animals and products in contact with animals including equipment, eggs, biological specimens, birds, fish, insects, coral, shells, bees, bee products, pet food? Yes No
9. Soil, or articles with soil attached, i.e. sporting equipment, shoes, etc? Yes No
- ▶ 10. Have you visited a farm outside Australia in the past 30 days? Yes No
- ▶ 11. Have you been in Africa or South America in the last 6 days? Yes No

Outgoing passenger card • Australia

PLEASE COMPLETE IN ENGLISH

PLEASE AND ANSWER D OR E OR F

D Visitor or temporary entrant departing

City or State where you spent most time

E Australian resident departing temporarily

In which State do you live?

| | | |
|-----|-----|-------|
| NSW | Vic | Qld |
| SA | WA | Tas |
| NT | ACT | Other |

Intended length of stay overseas

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| Years | Months | Days |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

OR

Country where you will spend most time abroad

Main reason for overseas travel (X one only):

| | | | |
|-------------------------------|---|------------|---|
| Conversion/conference | 1 | Employment | 5 |
| Business | 2 | Education | 6 |
| Visiting friends or relatives | 3 | Exhibition | 7 |
| Holiday | 4 | Other | 8 |

F Australian resident departing permanently

In which State did you live?

| | |
|-----|-------|
| NSW | Vic |
| Qld | SA |
| WA | Tas |
| NT | ACT |
| | Other |

What is your country of future residence?

Date of birth

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| Day | Month | Year |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

DECLARATION The information I have given is true, correct and complete.

YOUR SIGNATURE

TURN OVER THE CARD

English

Are you taking out of Australia AUD\$10,000 or more in Australian or foreign currency equivalent? Yes No

MAKE SURE YOU HAVE COMPLETED BOTH SIDES OF THIS CARD. PRESENT THIS CARD, ON DEPARTURE WITH YOUR BOARDING PASS AND PASSPORT.

Information sought on this form is required to administer immigration, customs, quarantine, statistical, health, wildlife and currency laws of Australia and its collection is authorized by legislation. It will be disclosed only to agencies administering these areas and those entitled to receive it under Australian law. The leaflet Safeguarding your personal information is available at Australian ports and airports.

© Commonwealth of Australia 2000
16 Design date 11/03
MUMPELLAN PRINT

8.3.2 - Nouvelle Zélande

NEW ZEALAND PASSENGER ARRIVAL CARD

1 flight number/ name of ship _____
 passport number _____
 nationality as shown on passport _____
 family name _____
 given or first names _____
 date of birth: day _____ month _____ year _____
 occupation or job _____
 full contact or residential address in New Zealand _____
 country you were born in _____
 overseas port where you boarded THIS aircraft / ship _____

2a Answer this section if you live in New Zealand. Otherwise go to '2b'.
 • How long have you been away from New Zealand? years _____ months _____ days _____
 • Which country did you spend most time in while overseas? _____
 • What was the MAIN reason for your trip?
 business education/medical other
 • Which country will you mostly live in for the next 12 months?
 NZ other

2b Answer this section if you DO NOT live in New Zealand.
 • How long do you intend to stay in New Zealand? years _____ months _____ days _____
 permanently or _____
 • If you are not staying permanently what is your MAIN reason for coming to New Zealand?
 visiting friends or relatives business holiday/vacation
 conference/convention education/medical other
 • Where did you last live for 12 months or more? country _____
 state, province or prefecture _____ zip or postal code _____

November 1999 **Please turn over for more questions and to sign**

TEAR OFF THE CARD BEFORE HANDING IN • TEAR OFF THE CARD BEFORE HANDING IN

3 Are you bringing into New Zealand: **See the Quarantine Notes** yes no
 • food of any kind? _____
 • animals or animal products* including: meat, honey, leathers, skins, eggs, dairy products, wool, bone, or cultures? _____
 • plants or plant products* including: fruit, vegetables, flowers or foliage, seeds, bulbs, wood, bamboo, cane, or straw? _____
 • other items* including: used tents, spiked sporting shoes/bouts, equipment used with animals, soil or water? _____
 • in the past 30 days have you been on a farm or forest outside NZ? _____

4 Are you bringing into New Zealand: **See the Customs Notes** yes no
 • goods that may be prohibited or restricted? _____
 • goods over the personal concession for alcohol and tobacco products? _____
 • goods over the NZ\$700 personal concession, or for business or commercial use, or carried on behalf of other persons? _____
 • NZ\$10,000 or more, or the equivalent in foreign currency? _____

5 If you are using a NZ passport, go to 7. **See the Immigration Notes**
 Otherwise apply for one of these.
 I apply for:
 visitor's permit residence permit work permit
 exemption from holding a permit student permit limited purpose permit
You must leave NZ before expiry of your permit, or face removal.

6 I am a New Zealand Citizen using a foreign passport - see go to 7
 I hold a New Zealand Returning Resident's Visa - see go to 7
 Other → Please answer this: Have you ever been sentenced to 12 months or more in prison; or been deported or removed from any country? yes no

7 I declare that the information I have given is true, correct and complete.
 signature _____ date _____

Privacy The information in this card is used for border security, data matching, immigration, statistical, and certain other purposes authorised by law. The Privacy Act 1990 provides you with rights of access to, and correction of, personal information held in readily retrievable form (see Privacy Statement).

8.3.3 - Singapore

| IMM 27 | | IMM 27 | | IMM 27 | |
|---|--|---|--|---|--|
| Full Name as it appears in passport / travel document (BLOCK LETTERS) | | Place of Residence City State Country | | Full name as in passport / travel document (BLOCK LETTERS) | |
| Sex <input type="checkbox"/> Male <input type="checkbox"/> Female | | Last City / Port of Embarkation Before Singapore | | Date of Birth (DD-MM-YYYY) | |
| Passport Number | | Next City / Port of Disembarkation After Singapore | | Tick if Malaysian <input type="checkbox"/> | |
| Place of Issue Date of Expiry Country of Birth | | Purpose of Entry * <input type="checkbox"/> Holiday <input type="checkbox"/> Company meeting / Company paid holiday / <input type="checkbox"/> Employment Exhibition / Convention <input type="checkbox"/> Business <input type="checkbox"/> Business & Pleasure <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> In Transit <input type="checkbox"/> Visit Friends / Relatives <input type="checkbox"/> Others | | Identity Card Number (for MALAYSIAN only) | |
| Occupation Date of Birth (DD-MM-YYYY) | | Accommodation* <input type="checkbox"/> Not Required <input type="checkbox"/> Own Residence <input type="checkbox"/> Hotel <input type="checkbox"/> Others <input type="checkbox"/> Residence of Friend/Relative | | Passport Number | |
| Nationality | | First Trip To Singapore?+ <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No Have you been to Africa or South America during the last 6 (six) ? + <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No | | Number of children travelling on parent's passport (Please complete one card for each child) | |
| Identity Card Number (for MALAYSIAN only) Tick if Malaysian <input type="checkbox"/> | | Have you ever used a passport under different name to enter Singapore? Yes No Have you ever been prohibited from entering Singapore? Yes No | | Male: Female: | |
| Address in Singapore Length of Stay Days | | If "No" state names different from current passport. Signature | | OFFICE USE ONLY | |
| Flight No/Vessel Name/Vehicle No OFFICE USE ONLY 14 30 Others | | * Please tick (1) appropriate box | | F | |

8.4 - Vue d'ensemble des statistiques disponibles

8.4.1 - Algeria

- Ministère du Tourisme, *Rapport sur le tourisme, 2000*. Alger, 2001 (en Arabe)
- Office National des Statistiques, *Annuaire Statistique de l'Algérie*:
 - Arrivées aux frontières des voyageurs en provenance de l'étranger par pays de nationalité (incl. Algériens résidents à l'étranger)
 - Nombre d'entrées de voyageurs en Algérie par mode de transport
 - Evolution des arrivées des Maghrébins en Algérie
- Office National des Statistiques, *Série 'Données Statistiques'*, no. 228, Démographie Algérienne 1995: Evolution des mouvements aux frontières des nationaux résidents, par année, 1990-1995
- Office National des Statistiques, *Série 'Données Statistiques'*, no. 234, Démographie Algérienne: Mouvements aux frontières des nationaux résidents et non-résidents, par trimestre (4e trimestre 1994 et 1995)

8.4.2 - Jordanie

- Department of Statistics, *Annual Statistical Yearbook*
 - Number of arrivals by nationality and quarters of the year
 - Number of departures by nationality and quarters of the year
 - Number of arrivals by nationality, border post, and month of arrival
 - Number of departures by nationality, border post, and month of departure
 - Number of arrivals, Arabs and non-Arabs, by month of arrival
 - Number of departure, Arabs and non-Arabs, by month of departure
- Ministry of Tourism, *Annual Statistical Yearbook*
 - Hotels statistics (numbers of hotels, rooms, beds, employees)
 - Tourism statistics (numbers of rooms, beds, travel agencies, rented cars, riding animals, oriental souvenir stores, tourist guides, tourist transportation, tourist restaurants)
 - Nights spent by Arab and non-Arab guests by hotel class
 - Nights spent by Arab and non-Arab guests by month
 - Employment in tourism activities by type of activity
 - Classified hotels by location
 - Unclassified hotels by location

8.4.3 - Liban

- Central Bureau of Statistics, *Statistical Bulletin*:
 - Number of arrivals by nationality, per month
 - Number of departures by nationality, per month

8.4.4 - Maroc

- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique, *Annuaire Statistique du Maroc*:
 - Voyageurs contrôlés aux frontières marocaines: entrants et sortants par voie de transport et poste frontière
 - Voyageurs contrôlés aux frontières marocaines: entrants et sortants selon la domiciliation (au Maroc/hors du Maroc), la nationalité et le voie de transport
 - Entrées des touristes de séjour selon la nationalité (incl. Marocains résidents à l'étranger)
 - Touristes selon la nationalité et la voie de transport: entrants et sortants
 - Résidents au Maroc partant pour le tourisme à l'étranger, par nationalité et voie de transport
 - Passagers en croisière touristique, par poste frontière
 - Entrées et sorties des touristes, par sexe et domiciliation (au Maroc/hors du Maroc)
- Ministère du Tourisme, Royaume du Maroc, *Le Secteur Touristique; Statistiques [année]*:
 - Mouvements des passagers internationaux: entrants et sortants par voie de transport et poste frontière
 - Saisonnalité des mouvements des passagers internationaux: entrants et sortants

- Sorties des nationaux et des résidents étrangers au Maroc par poste frontière
- Evolution de la saisonnalité des sorties à l'étranger des nationaux et des résidents étrangers au Maroc
- Evolution des arrivées des non-résidents par poste frontière
- Saisonnalité des arrivées des non-résidents par type de visiteurs (tourisme récepteur, Marocains résident à l'étranger, croisiéristes)
- Saisonnalité des arrivées des résidents Marocains à l'étranger
- Evolution par nationalité des arrivées des croisiéristes
- Arrivées des non-résidents par poste frontière
- Evolution des arrivées de touristes étrangers de séjour par poste frontière
- Evolution des arrivées de touristes étrangers par nationalité et par voie
- Saisonnalité des arrivées des touristes étrangers de séjour par mode de transport

8.4.5 - Syrie

- Central Bureau of Statistics, *Annual Statistical Abstract*:
 - Arab arrivals by nationality
 - Foreign arrivals by nationality
 - Arab arrivals by nationality and means of transport
 - Foreign arrivals by nationality and means of transport
 - Arrivals (Arab and Foreigners) by centres & months
 - Estimates of arrivals (Arab and Foreigners) by visiting cause and nationality
 - Arab guests by nationality
 - Foreign guests by nationality
 - Arab guests by nationality and hotels class
 - Foreign guests by nationality and hotels class
 - Arab guests by months and Mohafazat
 - Foreign guest by months and Mohafazat
 - Syrian guest by months and Mohafazat
 - Nights spent by Arab and Foreign guests by hotel class
 - Nights spent by Arab guests by nationality
 - Nights spent by foreign guests by nationality
 - Nights spent by Arab guests by nationality and hotel class
 - Nights spent by foreign guests by nationality and hotel class
 - Nights spent by (Arabs – foreigners – Syrians) guests by hotel class and Mohafazat
 - Nights spent by Arab guests by hotel class, Mohafazat
 - Nights spent by foreign guests by hotel class, Mohafazat
 - Nights spent by Syrian guests by hotel class, Mohafazat
 - Nights spent by Arab guests by months and Mohafazat
 - Nights spent by foreign guests by months and Mohafazat
 - Nights spent by Syrian guests by months and Mohafazat
 - Syrian departures to Arab countries by visa and destination
 - Syrian departures to foreign countries by visa and destination
 - Nights spent by Arab guests by nationality and hotel class

8.4.6 - Tunisie

- Institut National de la Statistique, *Annuaire Statistique de la Tunisie*:
 - Entrées des voyageurs non-résidents par nationalité et par mois
 - Entrées des voyageurs non-résidents par nationalité, par mois et par voie de transport
 - Entrées des voyageurs par statut de résidence (résident, non-résident) et nationalité
 - Evolution des entrées des voyageurs non-résidents par voie de transport et porte frontière
 - Sorties des voyageurs non-résidents par nationalité et par mois
 - Sorties des voyageurs non-résidents par nationalité, par mois et par voie de transport
 - Sorties des voyageurs non-résidents par voie de transport et poste frontière
 - Sorties des voyageurs par statut de résidence (résident, non-résident) et nationalité

- Entrées des Tunisiens par voie de transport et poste frontière
- Sorties des Tunisiens par pays de destination et par voie de transport
- Mouvement des croisières maritimes par nationalité par port d'entrée

- Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Artisanat; Office National du Tourisme Tunisien, *Le Tourisme Tunisien en Chiffres [année]:*
 - Entrées des non-résidents par nationalité
 - Entrées des non-résidents par nationalité et par mois
 - Entrées des non-résidents par nationalité et par saison touristique
 - Entrées des non-résidents par saison touristique
 - Entrées des non-résidents par nationalité et par moyen de transport
 - Entrées mensuelles des non-résidents par mode de transport
 - Entrées des scandinaves par nationalité
 - Entrées de moyen-orientaux par nationalité
 - Entrées mensuelles des scandinaves
 - Entrées mensuelles de moyen-orientaux
 - Mouvements des Tunisiens
 - Sorties des Tunisiens par pays de destination et par mode de transport
 - Sortie des Tunisiens par mois et par moyen de transport
 - Sorties mensuelles des résidents par moyen de transport

8.5 - Recommandations de l'ONU relatives aux statistiques des migrations internationales: définitions.

A. Catégories de passagers non pertinentes dans le cadre des migrations internationales

1. *Départs de travailleurs frontaliers nationaux* → *Travailleurs frontaliers étrangers*: étrangers autorisés à travailler de manière continue dans le pays récepteur à condition qu'ils quittent le pays à intervalle régulier et de courte durée.
2. (a) *Nationaux en transit*: personnes qui arrivent dans leur propre pays, mais qui n'y entrent pas formellement car elles sont en route vers une autre destination.
(b) *Etrangers en transit*: étrangers qui arrivent dans le pays récepteur, mais qui n'y entrent pas formellement car ils sont en route vers une autre destination.

B. Catégories pertinentes dans le cadre des statistiques sur le tourisme international

3. *Départs d'excursionnistes nationaux* → *Excursionnistes étrangers (également appelés 'visiteurs d'un jour')*: étrangers qui visitent le pays pendant une journée sans y passer la nuit dans une structure d'hébergement collective ou privée. Cette catégorie inclut les passagers de croisière qui arrivent dans un pays sur un bateau de croisière et retournent sur le bateau chaque nuit pour y dormir ainsi que les membres d'équipage qui ne passent pas la nuit dans le pays. Elle inclut aussi les résidents des zones frontalières qui visitent le pays voisin pendant la journée pour y faire des courses, y rendre visite à des amis ou à de la famille, s'y faire soigner ou encore participer à des activités de loisir.
4. *Départs de touristes nationaux* → *Touristes étrangers*: étrangers admis dans le pays avec un visa touristique (s'il est nécessaire) dans le cadre de leurs loisirs ou de leurs vacances, pour rendre visite à des amis ou à de la famille, pour se soigner ou suivre un traitement médical, ou encore pour effectuer un pèlerinage religieux. Ils doivent passer au moins une nuit dans une structure d'hébergement collectif ou privé dans le pays récepteur et la durée de leur séjour ne doit pas être supérieure à 12 mois.
5. *Départs de nationaux en voyages d'affaires* → *étrangers en voyages d'affaires*: étrangers autorisés à faire des affaires ou à exercer des activités professionnelles sans être rémunérés pour cela dans le pays d'arrivée. La durée de leur séjour est limitée et ne peut pas être supérieure à 12 mois.

C. Catégories traditionnellement exclues des statistiques sur les migrations internationales

6. *Départs de nationaux avec un statut diplomatique ou consulaire ainsi que les personnes à leur charge et leurs employés* → *personnel étranger diplomatique et consulaire ainsi que les personnes à leur charge et leurs employés*: étrangers pourvus d'un visa ou d'un permis consulaire. Les personnes à leur charge et leurs employés, s'ils sont admis, sont aussi inclus dans cette catégorie.
7. *Départs de nationaux avec un statut militaire ainsi que les personnes à leur charge et leurs employés* → *personnel militaire étranger ainsi que les personnes à leur charge et leurs employés*: catégorie comprenant tout le personnel militaire, officiers et conseillers compris, ainsi que les personnes à leur charge et leurs employés, en poste dans le pays d'arrivée pour une période limitée.
8. *Nomades*: personnes sans résidence fixe qui se déplacent d'un lieu à un autre, généralement selon des schémas bien établis de mobilité territoriale. Quand leurs déplacements impliquent le passage de frontières internationales, ils entrent dans le cadre des mouvements de flux internationaux de personnes. Certains d'entre eux peuvent être apatrides car, n'ayant pas de résidence fixe, il arrive qu'ils ne soient reconnus comme ressortissants par aucun des pays qu'ils traversent.

D. Catégories pertinentes pour établir des statistiques sur les migrations internationales

9. *Départs de nationaux allant étudier à l'étranger* → *étudiants étrangers*: étrangers pourvus d'un visa ou d'un permis spécial leur permettant de suivre des études spécifiques dans le pays récepteur, dans un institut reconnu par l'État. Si les personnes à leur charge sont admises, elles sont alors incluses dans la même catégorie.
10. *Départs de nationaux allant suivre un stage à l'étranger* → *stagiaires étrangers*: étrangers pourvus d'un visa ou d'un permis spécial leur permettant de suivre un stage rémunéré dans le pays récepteur. Si les personnes à leur charge sont admises, elles sont alors incluses dans la même catégorie.

11. *Départs de nationaux allant travailler à l'étranger → travailleurs migrants étrangers*: étrangers admis par le pays récepteur pour exercer une activité économique rémunérée dans le pays récepteur. La durée de leur séjour ainsi que le type d'activité exercée sont généralement limités. Si les personnes à leur charge sont admises, elles sont alors incluses dans la même catégorie.
12. *Départs de nationaux allant travailler dans une organisation internationale à l'étranger → fonctionnaires internationaux étrangers admis dans le pays*: étrangers pourvus d'un visa ou d'un permis de résidence délivré pour les employés d'organisations internationales situées sur le territoire du pays récepteur. Si les personnes à leur charge et leurs employés sont admis, ils sont alors inclus dans la même catégorie.
13. *Départs de nationaux dans le cadre de l'exercice de leur droit de libre établissement → étrangers ayant le droit de s'établir librement*: étrangers qui ont le droit d'établir librement leur résidence dans le pays récepteur sur la base de traités ou d'accords signés entre leur pays de nationalité et le pays récepteur. Si les personnes à leur charge sont admises, elles sont alors incluses dans la même catégorie.
14. *Départs de nationaux qui s'installent à l'étranger → implantation d'étrangers dans le pays*: étrangers autorisés à résider dans le pays récepteur sans limites de durée du séjour et sans restriction à l'exercice d'activités économiques. Si les personnes à leur charge sont admises, elles sont alors incluses dans la même catégorie.
15. *Départs de nationaux pour former une famille ou rejoindre de la famille proche à l'étranger → étrangers admis pour la formation d'une famille ou dans le cadre du regroupement familial*: cette catégorie inclut les étrangers fiancés à des nationaux et les enfants étrangers adoptés par des nationaux, les étrangers fiancés à d'autres étrangers résidant déjà dans le pays récepteur et tous les étrangers autorisés à rejoindre des proches déjà établis dans le pays récepteur.
16. *Départs de nationaux qui vont demander asile → Réfugiés*: étrangers pourvus du statut de réfugiés au moment de leur admission ou avant leur admission. Cette catégorie inclut donc les étrangers auxquels l'on accorde le statut de réfugié alors qu'ils sont à l'étranger et qui entrent dans le pays récepteur pour y être réinstallés ainsi que les personnes auxquelles est accordé ce statut à leur entrée dans le pays. Dans certains cas, le statut de réfugié peut être accordé alors que les personnes concernées se trouvent encore dans leur pays d'origine grâce au traitement sur place des requêtes d'asile. Le statut de réfugié peut être accordé sur la base de la Convention^a de 1951 relative au Statut des Réfugiés et du Protocole^b de 1967, d'autres instruments pertinents à un niveau régional ou encore de considérations humanitaires.

E. Autres catégories pertinentes pour la mesure des migrations internationales mais concernant des personnes dont la durée du séjour est incertaine

17. *Départs de nationaux qui vont demander asile → étrangers demandeurs d'asile*: cette catégorie inclut tant les personnes qui sont éventuellement autorisées à déposer un dossier de demande d'asile (les demandeurs d'asile proprement dit) que celles qui n'entrent pas formellement dans le système d'attribution du droit d'asile mais auxquelles on autorise le séjour jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer sans danger dans leurs pays d'origine (en d'autres termes, les étrangers auxquels on accorde un statut de protection temporaire).
18. *Départs de nationaux dépourvus des papiers requis par le pays de destination → étrangers dont l'entrée ou le séjour ne sont pas consentis*: cette catégorie inclut les étrangers qui violent les règles d'admission en vigueur dans le pays récepteur et sont passibles d'expulsion, ainsi que les demandeurs d'asile étrangers qui ne présentent pas les conditions requises pour cela et qui n'ont pas l'autorisation de séjourner dans le pays récepteur à un autre titre.

^a Organisation des Nations Unies, 1957, Treaty Series, vol. 189, No. 2545.

^b Idem, 1967, vol. 606, No. 8791

8.6 - Recommandations ONU/OMT relatives aux statistiques du tourisme: définitions⁸

37. A des fins statistiques, 'l'excursionniste international' désigne un visiteur international qui ne passe pas la nuit dans une structure d'hébergement collectif ou privé dans le pays visité. Cette définition inclut:
- Les passagers de croisière qui arrivent dans un pays sur un navire de croisière et retourne à bord chaque nuit pour y dormir, même si le bateau reste dans le port pendant plusieurs jours. Ce groupe inclut aussi, par extension, les propriétaires et les passagers de yachts ainsi que les passagers en voyage organisé hébergés dans un train;
 - Les membres d'équipage qui ne passent pas la nuit dans le pays de destination; ce groupe inclut aussi les équipages des navires de guerre en visite de courtoisie dans un port du pays de destination et qui passent la nuit à bord.
45. [Pour ce qui concerne la classification des motifs de la visite:] A titre informatif et indicatif pour les pays, les types d'activité inclus dans chacun des groupes principaux sont les suivants:
- Loisirs, détente et vacances: tourisme, shopping, manifestations sportives et culturelles, activités culturelles et de détente, activités sportives non professionnelles, trekking et alpinisme, jouissance de plages, croisières, jeux d'argent, repos et détente des forces armées, camps d'été, lunes de miel, etc.
 - Visite à des amis et à de la famille: visites à des amis ou à de la famille, congés de longue durée, enterrements, soins à des invalides.
 - Affaires et activités professionnelles: installations d'équipements, inspections, achats et ventes pour le compte d'entreprises étrangères; participation à des réunions, des conférences ou des congrès, foires expositions; voyages promotionnels de chefs d'entreprise; exécution de lectures ou de concerts; programmation de voyages touristiques, négociations pour l'hébergement et le transport, guides touristiques et autres activités professionnelles touristiques; participation à des activités sportives professionnelles; missions gouvernementales: incluent les activités du personnel des organisations internationales, des diplomates et des militaires qui ne sont pas en service dans le pays visité; études payées, éducation et recherche, congés sabbatiques universitaires; cours linguistiques, professionnels ou autres, financés dans le cadre de l'activité professionnelle du visiteur.
 - Traitements de santé: hydrothérapie, fitness, thalassothérapie, traitements thermaux et autres cures.
 - Religion/pèlerinages: participation à des manifestations religieuses, à des pèlerinages.
 - Autres: équipages des avions et des bateaux des entreprises de transports publiques, transit et activités diverses ou inconnues.
62. [...] Nomenclature des moyens de transport:

| Groupes principaux | Groupes mineurs |
|------------------------|--|
| 1. Transport aérien | 1.1. Vols réguliers 1.2. Vols non réguliers 1.3. Autres services |
| 2. Transport maritime | 2.1. Lignes de passagers et ferries 2.2. Croisières 2.3. Autres |
| 3. Transport terrestre | 3.1. Chemins de fer 3.2. Autocars ou autobus et autres moyens de transport routier public 3.2.1. Services réguliers ⁹ 3.2.2. Non régulier (ex, voyages touristiques) ¹⁰ 3.3. Véhicules privés (jusqu'à 8 personnes) 3.4. Véhicules de location 3.5. Autres moyens de transport terrestre |

⁸ Source ONU/OMT, 1994, sauf indication contraire. Les numéros de paragraphe se réfèrent à ceux du texte des recommandations ONU/OMT.

⁹ Eurostat, 1998, p.54.

¹⁰ Idem.

75. [...] Nomenclature des hébergements touristiques

| Groupes principaux | Groupes mineurs | Unités |
|---|--|--|
| 1. Etablissements de tourisme collectif | 1.1. Hôtels et établissements similaires | 1.1.1. Hôtels 1.1.2. Etablissements similaires |
| | 1.2. Etablissements spécialisés | 1.2.1. Maisons de santé 1.1.2. Camps de travail et de vacances 1.2.3. Moyens de transport public 1.2.4. Centres de conférence |
| | 1.3. Autres établissements collectifs | 1.3.1. Habitations de vacances 1.3.2. Terrains de camping pour touristes 1.3.3. Autres établissements collectifs |
| 2. Hébergement touristique | 2. 1. Hébergement touristique privé | 2.1.1. Résidences personnelles |
| | | 2.1.2. Chambres louées chez des particuliers privé |
| | | 2.1.3. Habitations louées à des particuliers ou à des agences spécialisées |
| | | 2.1.4. Hébergement fourni gratuitement par la famille ou par des amis |
| | | 2.1.5. Autres types d'hébergement privé |

Les définitions et la description des différents types d'établissement sont fournies par l'ONU/OMT, 1994, pp.16-17.

Source: ONU/OMT, 1994.

8.7 - Cartes pilotes aux frontières

8.7.1 - Jordanie

| | | | | |
|---------------------------------------|-----------------------|---|-------------------------|----------|
| 1 | Entry Post | The Hashemite Kingdom of Jordan Ministry of Interior Public Security | | |
| ENTRY CARD | | | | |
| Full name: | | | | |
| Sex: | 1- Male | 2- Female | | |
| Date of birth: | Day | Mont h | Year | |
| | | | | |
| Country of birth: | | | | |
| Nationality: | | | | |
| Country of current residence : | | | | |
| Occupation: | | | | |
| Passport No. | | | | |
| Date of issue : | Day | Mont h | Year | |
| | | | | |
| No. of accompanied persons : | | | | |
| Coming from: | | | | |
| Purpose of visit: | 1- Tourism | 2- Visiting relatives | 3- Business/ Conference | 4- Work |
| | 5- Study | 6- Treatment | 7- Transit | 8- Other |
| Intended duration of stay: | Less than 24 hours | Days | Months | Years |
| | | | | |

8.7.2 - Maroc

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|---|---|--|---|--|--|
| <p>ROYAUME DU MAROC DIRECTION GENERALE DE SURETE NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">بطاقة نزول CARTE DE DEBARQUEMENT ARRIVAL CARD</p> <p style="text-align: right;">المملكة المغربية الإدارة العامة للأمن الوطني</p> <p>DATE _____ N° VOL / N° VEHICULE _____</p> <p>NOM _____ الإسم العائلي Name SEXE / Sex (أنثى) <input type="checkbox"/> (ذكر) <input type="checkbox"/> الجنس Sex NOM DE JEUNE FILLE _____ الإسم ما قبل الزواج Maiden name PRENOM _____ الإسم الشخصي Given name DATE DE NAISSANCE _____ تاريخ الإزدياد Date of birth LIEU DE NAISSANCE _____ مكان الإزدياد Place of birth PAYS DE NATIONALITE _____ الجنسية Country of nationality PROFESSION _____ المهنة Occupation PASSEPORT NO _____ رقم الجسواز Passport No. DELIVRE LE _____ تاريخ تسليمه Date issued A: _____ On _____ ADRESSE AU MAROC _____ العنوان بالمغرب Address in Morocco PROVENANCE _____ البلد القادم منه Coming from</p> <p>Réservé à l'administration / For Official use / مخصص للإدارة</p> | <p style="text-align: center;">DIRECTION DE LA STATISTIQUE</p> <p>Poste frontière _____</p> <p>DATE / Date / التاريخ _____ JOUR / day / اليوم MOIS / month / الشهر ANNEE / year / السنة SEXE / Sex / الجنس M (ذكر) <input type="checkbox"/> F (أنثى) <input type="checkbox"/></p> <p>DATE DE NAISSANCE / تاريخ الإزدياد _____ Date of birth JOUR / day / اليوم MOIS / month / الشهر ANNEE / year / السنة PAYS DE NAISSANCE / Country of birth : _____ بلد الإزدياد : _____ PAYS DE NATIONALITE / Country of nationality : _____ بلد الجنسية : _____ PAYS DE DEPART / Country of departure : _____ البلد القادم منه : _____ PAYS DE RESIDENCE HABITUELLE : _____ بلد السكنى الإعتيادية : _____ Country of usual residence : _____ NOMBRE D'ENFANTS VOYAGÉANT SUR VOTRE PASSEPORT _____ Number of children travelling on your passport M (ذكر) <input type="checkbox"/> F (أنثى) <input type="checkbox"/> عدد الأطفال بنفس الجسواز</p> <p>NON-RESIDENTS SEULEMENT / Non-residents only / خاص بغير المقيمين</p> <p>COMBIEN DE JOURS OU MOIS OU ANNEES VOUS PREVOYEZ SEJOURNER AU MAROC ? NOTEZ "00" SI MOINS DE 24 HEURES / كم هي المدة التي تتوون قصدًا بها بالمغرب ؟ How many days or months or years you intend to stay in Morocco ? Write "00" if less than 24 hours الشهور MOIS/month <input type="text"/> أو JOUR / ANNEES/years <input type="text"/> أو</p> <p>MOTIF PRINCIPAL DU VOYAGE / Main reason for visit : MAROCAINS / Marocains / المغاربة (COCHER UNE SEULE CASE / X only one / علامة واحدة) ETRANGERS / Foreigners / الأجنبيون (COCHER UNE SEULE CASE / X only one / علامة واحدة)</p> <table style="width:100%;"> <tr> <td>VACANCES / Holidays / عطلة <input type="checkbox"/> 1</td> <td>TOURISME / Tourism / سياحة <input type="checkbox"/> 5</td> </tr> <tr> <td>VISITE FAMILIALE / AMIS / Visiting relatives / Friends / زيارة العائلة/الأصدقاء <input type="checkbox"/> 2</td> <td>AFFAIRES / CONFERENCE / Business / conference / أعمال/مؤتمرات <input type="checkbox"/> 6</td> </tr> <tr> <td>RETOUR DEFINITIF / Permanent Return / رجوع نهائي <input type="checkbox"/> 3</td> <td>TRAVAIL / Work / عمل <input type="checkbox"/> 7</td> </tr> <tr> <td>AUTRE / Other / آخر <input type="checkbox"/> 4</td> <td>ETUDES / Education / دراسة <input type="checkbox"/> 8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>AUTRE / Other / آخر <input type="checkbox"/> 9</td> </tr> </table> | VACANCES / Holidays / عطلة <input type="checkbox"/> 1 | TOURISME / Tourism / سياحة <input type="checkbox"/> 5 | VISITE FAMILIALE / AMIS / Visiting relatives / Friends / زيارة العائلة/الأصدقاء <input type="checkbox"/> 2 | AFFAIRES / CONFERENCE / Business / conference / أعمال/مؤتمرات <input type="checkbox"/> 6 | RETOUR DEFINITIF / Permanent Return / رجوع نهائي <input type="checkbox"/> 3 | TRAVAIL / Work / عمل <input type="checkbox"/> 7 | AUTRE / Other / آخر <input type="checkbox"/> 4 | ETUDES / Education / دراسة <input type="checkbox"/> 8 | | AUTRE / Other / آخر <input type="checkbox"/> 9 |
| VACANCES / Holidays / عطلة <input type="checkbox"/> 1 | TOURISME / Tourism / سياحة <input type="checkbox"/> 5 | | | | | | | | | | |
| VISITE FAMILIALE / AMIS / Visiting relatives / Friends / زيارة العائلة/الأصدقاء <input type="checkbox"/> 2 | AFFAIRES / CONFERENCE / Business / conference / أعمال/مؤتمرات <input type="checkbox"/> 6 | | | | | | | | | | |
| RETOUR DEFINITIF / Permanent Return / رجوع نهائي <input type="checkbox"/> 3 | TRAVAIL / Work / عمل <input type="checkbox"/> 7 | | | | | | | | | | |
| AUTRE / Other / آخر <input type="checkbox"/> 4 | ETUDES / Education / دراسة <input type="checkbox"/> 8 | | | | | | | | | | |
| | AUTRE / Other / آخر <input type="checkbox"/> 9 | | | | | | | | | | |

8.7.3 - Syrie

| | | | |
|--|----------|---|---------|
| Syrian Arab Republic Ministry of Interior Department of Migration and Passports Entry /Exit Card For Arab & Foreigners | | الجمهورية العربية السورية وزارة الداخلية إدارة الهجرة و الجوازات بطاقة دخول / مغادرة للعرب والأجانب | |
| PILOT CARD | | | |
| First name..... | | الاسم : | |
| Sex: female <input type="checkbox"/> | أنثى | male <input type="checkbox"/> | ذكر |
| Last name..... | | الشهرة : | |
| Father's name :..... | | اسم الأب:..... | |
| Mother's name :..... | | اسم الأم:..... | |
| Date of birth(day/month/year) _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | | تاريخ الميلاد (اليوم/الشهر/السنة) | |
| Country of birth:..... | | اسم بلد الميلاد :..... | |
| Nationality:..... | | الجنسية:..... | |
| Original nationality | | الجنسية الأصلية:..... | |
| Country of usual residence | | بلد الإقامة المعتادة:..... | |
| Profession:..... | | المهنة:..... | |
| Travel document..... | | نوع وثيقة السفر | |
| Passport no.or Identity card no. _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | | رقم جواز السفر أو رقم وثيقة السفر | |
| place of issuing: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | | مكان وتاريخ الإصدار : | |
| Mean of transport | | واسطة النقل | |
| Nationality of mean of transport..... | | جنسية واسطة النقل:..... | |
| Vessel name..... | | رقم الرحلة: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | |
| Train..... | | رقم السيارة _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | |
| Address in Syria:..... | | العنوان في سوريا:..... | |
| Accommodation..... | | نوع السكن :..... | |
| Expected duration of stay in Syria | | المدة المتوقعة للإقامة في سوريا: | |
| Less than 24 hours _ | | أقل من ٢٤ ساعة _ | |
| If more than 24 hours (Specify) | | إذا كانت المدة أكثر من ٢٤ ساعة حدد المدة | |
| Years _ | بالأعوام | Monthes _ | بالأشهر |
| Days _ | | Days _ | |
| Main reason for coming | | السبب الرئيسي للقادم : | |
| Health _ | صحة | Education _ | تعليم |
| Visit _ | زيارة | Tourism _ | سياحة |
| | | work _ | عمل |
| Signature: | | التوقيع : | |
| Signature of employer: | | توقيع الموظف والخاتم : | |

8.8 - Cartes adaptées

8.8.1 - Algérie

Carte de départ (carte comparable pour les arrivées)

| SORTIE Embarkment card | | خروج | |
|---|--------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Sexe | M <input type="checkbox"/> ذكر | F <input type="checkbox"/> أنثى | Air, Terre, Mer بحر |
| Nom / Name : | اللقب : | | |
| Nom de jeune fille : | اللقب الأصلي للسيدة : | | |
| Maiden name : | | | |
| Prénom/Surname : | الإسم : | | |
| Date et lieu de Naissance : | تاريخ و مكان الميلاد : | | |
| Date and place of birth : | | | |
| Nationalité/ Nationality : | الجنسية : | | |
| Profession/ Occupation : | المهنة : | | |
| Adresse permanente : | مكان الإقامة : | | |
| permanent adress : | | | |
| Passeport N° : | رقم جواز السفر : | | |
| Passeport number : | | | |
| Date et lieu d'émission : | تاريخ و مكان إصداره : | | |
| Date and Place of issue : | | | |
| Motif et durée de séjour : | سبب و مدة الإقامة : | | |
| Reason and period of stay : | | | |
| Destination : | الإتجاه : | | |
| Allant à : | المقصد (العنوان بالضبط) : | | |
| Going to : | | | |
| ملحوظة : يجب إبراز الألقاب و الأسماء الأطقال وتواريخ و أماكن ميلادهم في الخلف | | | |
| N.B. il ya lieu de mentionner les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des enfants au verso | | | |

8.8.2 - Liban

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| Republic of Lebanon | الجمهورية اللبنانية |
| Ministry of Interior | وزارة الداخلية |
| Entry Card | بطاقة دخول |

| | |
|---|---|
| First name: | الاسم ا: |
| Sex: male <input type="checkbox"/> female <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | الجنس ذكر <input type="checkbox"/> أنثى <input type="checkbox"/> |
| Last name: | اللقب ا: |
| Father's name: | اسم الأب ا: |
| Mother's name: | اسم الأم ا: |
| Date of birth (day / month / year): | تاريخ الميلاد (اليوم / الشهر / السنة) |
| Country of birth: | بلد الميلاد ا: |
| Nationality: | الجنسية: |
| Original nationality: | الجنسية الأصلية ا: |
| Country of usual residence: | بلد الإقامة المعتادة ا: |
| Profession: | المهنة ا: |
| Country of departure: | بلد القادم منها: |
| Travel document: | نوع وثيقة السفر: |
| Passport No. or Identity card No. | رقم جواز السفر ا / رقم بطاقة الهوية: |
| place of issuing: | مكان إصدار الوثيقة: |
| Expiry Date: | سماحية وثيقة السفر: |
| Number of travelers in your passport <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | عدد المسافرين إلى بلدكم: الزوجة <input type="checkbox"/> طفل <input type="checkbox"/> ذكر <input type="checkbox"/> أنثى <input type="checkbox"/> |
| Mean of transport: | وسيلة النقل: |
| Address in Lebanon: | العنوان في لبنان: |
| Accommodation <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | نوع السكن: فندق <input type="checkbox"/> شقة مفروشة <input type="checkbox"/> منزل خاص <input type="checkbox"/> أخرى <input type="checkbox"/> |
| Intended duration of stay in Lebanon: | مدة التوقيف المزمع من لبنان: |
| Main reason for visit: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | السبب الرئيسي للزيارة: سياحة <input type="checkbox"/> عمل <input type="checkbox"/> صحة <input type="checkbox"/> تعليم <input type="checkbox"/> مؤتمر <input type="checkbox"/> أخرى <input type="checkbox"/> |
| Signature: | توقيع: |
| Signature of employer: | توقيع الموظف والرجوع: |

| | |
|----------------------|---------------------|
| Republic of Lebanon | الجمهورية اللبنانية |
| Ministry of Interior | وزارة الداخلية |
| Exit Card | بطاقة مغادرة |

| | |
|--|--|
| First name..... | الأسم : |
| Sex: male <input type="checkbox"/> female <input type="checkbox"/> | الجنس ذكر <input type="checkbox"/> أنثى <input type="checkbox"/> |
| Last name:..... | الشهرة : |
| Father's name :..... | اسم الأب : |
| Mother's name :..... | اسم الأم : |
| Date of birth(day /month / year): | تاريخ الميلاد (اليوم/الشهر/السنة) |
| Country of birth: | اسم بلد الميلاد : |
| Present Nationality : | الجنسية الحالية : |
| Original nationality | الجنسية الأصلية : |
| Country of usual residence | بلد الإقامة المعتادة : |
| Profession: | المهنة : |
| Country of ddstination..... | البلد المغادر إليها : |
| Travel document | نوع وثيقة السفر : |
| Passport Nbr or Identity card Nbr | رقم جواز السفر أو رقم وثيقة السفر : |
| place of issuing: | مكان وتاريخ الإصدار : |
| Expiry Date | صلاحية وثيقة السفر |
| Number of travelers on your passport <input type="checkbox"/> إنث <input type="checkbox"/> ذكر <input type="checkbox"/> أطفال <input type="checkbox"/> الزوجة | عدد المسافرين على جوازك: الزوجة <input type="checkbox"/> Wife <input type="checkbox"/> Female <input type="checkbox"/> Male <input type="checkbox"/> Child |
| Mean of transport | واسطة النقل |
| Entended duration of stay abroad | المدة المتوقعة للإقامة في الخارج : |
| Main reason for visit <input type="checkbox"/> الأخرى <input type="checkbox"/> مؤتمر <input type="checkbox"/> تعليم <input type="checkbox"/> صحة <input type="checkbox"/> عمل <input type="checkbox"/> سياحة | السبب الرئيسي للزيارة : سياحة <input type="checkbox"/> Tourism <input type="checkbox"/> Work <input type="checkbox"/> Health <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> conference <input type="checkbox"/> Other |
| Signature: | التوقيع : |
| Signature of employer: | توقيع الموظف والخاتم : |

8.8.3 - Syrie

| | |
|--|---|
| Syrian Arab Republic Ministry of Interior Department of Migration and Passports Entry /Exit Card For Arab & Foreigners | الجمهورية العربية السورية وزارة الداخلية إدارة الهجرة و الجوازات بطاقة دخول / مغادرة للأجانب والعرب |
| Surname/Nom..... : النسبة | |
| First name/prénoms..... : الاسم | |
| Father's name/Nom du père : اسم الأب | |
| Mother's name/ Nom du mère..... : اسم الأم | |
| Date of birth(day/month/year) تاريخ الميلاد (اليوم/الشهر/السنة) | |
| Date de naissance (jour/mois/année) | |
| Sex/ Sexe female/ femelle <input type="checkbox"/> أنثى male/ mâle <input type="checkbox"/> ذكر الجنس | |
| Country of birth:..... : بلد الميلاد | |
| Pays de naissance | |
| Nationality/Nationalité..... : الجنسية | |
| Original nationality : الجنسية الأصلية | |
| Nationalité d'origine | |
| Country of usual residence : بلد الإقامة الحالية | |
| Pays de résidence habituelle | |
| Profession:..... : المهنة | |
| Travel document نوع وثيقة السفر | |
| Genre du document de voyage | |
| Passport no.or Identity card no. رقم جواز السفر أو رقم وثيقة السفر | |
| No du Passeport ou No decarte d'identité | |
| Date & place of issuing: مكان وتاريخ الإصدار : | |
| Date et lieu d'émission | |
| Mean of transport / Moyen de transport وسيلة النقل | |
| train/ train <input type="checkbox"/> قطار ship/ navire <input type="checkbox"/> سفينة car/ voiture <input type="checkbox"/> سيارة plain/ avion <input type="checkbox"/> طائرة | |
| Nationality of mean of transport..... : جنسية وسيلة النقل: | |
| Nationalité utiliséé dans le transport | |
| Ship name/ Nom du navire..... : اسم السفينة: Flight No/No du voyage..... رقم الرحلة:..... | |
| Train/ le train..... : رقم القطار : Car No/ No de voiture رقم السيارة | |
| Address in Syria:..... العنوان في سوريا: | |
| Adresse en Syrie | |
| Accommodation نوع السكن: | |
| apartment private/ appartement particulier <input type="checkbox"/> شقة خاصة hotel/ hotel <input type="checkbox"/> فندق | |
| Expected duration of stay in Syria : المدة المتوقعة للإقامة في سوريا: | |
| Durée de séjour prévu à Syrie | |
| Less than 24 hours /moins de 24 heures <input type="checkbox"/> أقل من 24 ساعة | |
| If more than 24 hours (Specify) إذا كانت المدة أكثر من 24 ساعة حدد المدة | |
| Si plus de 24 heures nombre de | |
| Years/ années بالأعوام Months/moins بالأشهر Days/ jour بالأيام | |
| Main reason for coming /motif principal du voyage السبب الرئيسي للزيارة : | |
| Health/sante <input type="checkbox"/> صحة Education/études <input type="checkbox"/> تعليم Tourism/tourisme <input type="checkbox"/> سياحة | |
| other/autre <input type="checkbox"/> أخرى conference/conference <input type="checkbox"/> مؤتمر work/travail <input type="checkbox"/> عمل | |
| Accompanying person/Accompagnateurs, trices المرافقون | |
| female/ femelle <input type="checkbox"/> بنت male/ mâle <input type="checkbox"/> ذكور | |
| Signature/ Signature: التوقيع : | |
| Signature of employer/ Signature du fonctionnaire et le cachet :..... توقيع الموظف والخاتم : | |

8.8.4 - Maroc (proposition en cours d'examen)

| ROYAUME DE MAROC الاتحاد المغربي للشباب DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE NATIONALE | | ROYAUME DE MAROC الاتحاد المغربي للشباب DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE NATIONALE | |
|---|--|---|--|
| <p>DATE DE NAISSANCE: _____</p> <p>SEX: <input type="checkbox"/> M (MAR) <input type="checkbox"/> F (FEM)</p> <p>NOM: _____</p> <p>PRENOM: _____</p> <p>DATE DE PASSAGE: _____</p> <p>PAYS DE NATIONALITÉ: _____</p> <p>PROFESION: _____</p> <p>RESIDENCE: _____</p> <p>ADRESSE ACTUELLE: _____</p> <p>DATE DE DÉPART: _____</p> <p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE: _____</p> <p>NOMBRE D'ANNÉES EN MAROC: <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p> | | <p>DATE DE NAISSANCE: _____</p> <p>SEX: <input type="checkbox"/> M (MAR) <input type="checkbox"/> F (FEM)</p> <p>NOM: _____</p> <p>PRENOM: _____</p> <p>DATE DE PASSAGE: _____</p> <p>PAYS DE NATIONALITÉ: _____</p> <p>PROFESION: _____</p> <p>RESIDENCE: _____</p> <p>ADRESSE ACTUELLE: _____</p> <p>DATE DE DÉPART: _____</p> <p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE: _____</p> <p>NOMBRE D'ANNÉES EN MAROC: <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p> | |
| <p>REMERCIEMENTS AU MAROC: <input type="checkbox"/> MARROCAINS 1 <input type="checkbox"/> Étrangère <input type="checkbox"/> ÉTRANGERS 2</p> <p>COMBRES DE TEMPS COMPTÉS POUR: <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p> <p>REMERCIEMENTS AU MAROC: <input type="checkbox"/> MARROCAINS 1 <input type="checkbox"/> Étrangère <input type="checkbox"/> ÉTRANGERS 2</p> <p>COMBRES DE TEMPS COMPTÉS POUR: <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p> <p>MOTIF PRINCIPAL DE VOYAGE: <input type="checkbox"/> (1) Étude <input type="checkbox"/> (2) Affaires <input type="checkbox"/> (3) Tourisme <input type="checkbox"/> (4) Visite familiale <input type="checkbox"/> (5) Travail <input type="checkbox"/> (6) Études <input type="checkbox"/> (7) Autres</p> | | <p>REMERCIEMENTS AU MAROC: <input type="checkbox"/> MARROCAINS 1 <input type="checkbox"/> Étrangère <input type="checkbox"/> ÉTRANGERS 2</p> <p>COMBRES DE TEMPS COMPTÉS POUR: <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p> <p>REMERCIEMENTS AU MAROC: <input type="checkbox"/> MARROCAINS 1 <input type="checkbox"/> Étrangère <input type="checkbox"/> ÉTRANGERS 2</p> <p>COMBRES DE TEMPS COMPTÉS POUR: <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p> <p>MOTIF PRINCIPAL DE VOYAGE: <input type="checkbox"/> (1) Étude <input type="checkbox"/> (2) Affaires <input type="checkbox"/> (3) Tourisme <input type="checkbox"/> (4) Visite familiale <input type="checkbox"/> (5) Travail <input type="checkbox"/> (6) Études <input type="checkbox"/> (7) Autres</p> | |
| RESERVE A L'ADMINISTRATION | | RESERVE A L'ADMINISTRATION | |

8.9 - Recommandations: tabulation

8.9.1 - Recommandations des Nations Unies pour les tableaux sur les migrations internationales ¹¹

Immigration

1. Arrivées de migrants par sexe et pays de citoyenneté
2. Arrivées de migrants par sexe et pays et naissance
3. Arrivées de migrants par sexe et pays de résidence habituelle précédent
4. Arrivées de migrants par sexe, groupe d'âge et pays de citoyenneté
5. Arrivées de migrants par sexe, groupe d'âge et pays de naissance
6. Arrivées de migrants par sexe, groupe d'âge et pays de résidence habituelle précédent
9. Arrivées de migrants par sexe, année de naissance et citoyenneté (nationaux / étrangers)
12. Arrivées de migrants par sexe, citoyenneté (nationaux / étrangers) et lieu de résidence prévu dans le pays récepteur ¹²
15. Retours de nationaux par sexe, groupe d'âge et pays de résidence habituelle précédent
25. Etrangers par sexe, groupe d'âge et durée de validité du visa ou permis actuel ¹³
26. Etrangers par sexe, groupe d'âge et type de visa ou de permis ¹⁴
27. Etrangers par sexe, groupe d'âge, pays de citoyenneté et type de visa ou permis ¹⁵
28. Etrangers par sexe, groupe d'âge, pays de citoyenneté et durée de validité du visa ou permis actuel ¹⁶

Emigration

1. Départs de migrants par sexe et pays de citoyenneté
2. Départs de migrants par sexe et pays de naissance
3. Départs de migrants par sexe et futur pays de résidence ¹⁷
4. Départs de migrants par sexe, groupe d'âge et pays de citoyenneté
5. Départs de migrants par sexe, groupe d'âge et pays de naissance
6. Départs de migrants par sexe, groupe d'âge et futur pays de résidence habituelle
9. Départs de migrants par sexe, année de naissance et citoyenneté (nationaux / étrangers)
12. Départs de migrants par sexe, citoyenneté (nationaux / étrangers) et lieu de résidence habituelle dans le pays de départ ¹⁸
14. Nombre d'émigrants nationaux par sexe, groupe d'âge et futur pays de résidence habituelle
15. Nombre d'émigrants nationaux par sexe, groupe d'âge et motif du séjour à l'étranger
16. Nombre d'émigrants nationaux par sexe, groupe d'âge et durée prévue de séjour à l'étranger
17. Nombre d'émigrants nationaux par sexe, futur pays de résidence habituelle et motif du séjour à l'étranger
18. Nombre d'émigrants nationaux par sexe, futur pays de résidence habituelle et durée prévue de séjour à l'étranger
19. Nombre d'émigrants nationaux par sexe, motif du séjour à l'étranger et durée prévue de séjour à l'étranger
31. Départs d'étrangers par sexe, groupe d'âge et date d'expiration du visa ou permis actuel
32. Départs d'étrangers par sexe, groupe d'âge, pays de citoyenneté et type de visa ou permis
33. Départs d'étrangers par sexe, groupe d'âge, pays de citoyenneté et date d'expiration du visa ou permis actuel

¹¹ Source: United Nations, 1998, pp. 72-75. Les tableaux à priorité haute selon les recommandations des Nations Unies sont imprimés en caractères gras et ceux à priorité basse en italique. La numérotation des tableaux correspond à la liste de tableaux recommandés par les Nations Unies.

¹² Si la carte comprend une question sur "l'adresse du pays d'accueil", le tableaux peut fournir une approximation.

¹³ Ou durée prévue de séjour.

¹⁴ Ou motif su séjour.

¹⁵ Ou motif du séjour.

¹⁶ Ou durée prévue du séjour.

¹⁷ Le futur pays de résidence habituelle peut être une approximation à partir de la question sur la destination.

¹⁸ Si la carte comprend une question sur "l'adresse dans le pays de départ".

8.9.2 - Tableaux pour la base de données d'Eurostat ¹⁹*Tableau 1 Catégories principales de flux migratoires*

Var 1: mouvement (départ, arrivée)
 Var 2: types ²⁰ (catégories diverses)

Tableau 2 Immigration à long terme par pays de dernière résidence et par sexe

Var 1: sexe (sexes confondus, hommes, femmes)
 Var 2: pays de dernière résidence (tous les détails du pays)

Tableau 3a Immigration à long terme par citoyenneté et âge – sexes confondus

Var 1: âge (Total, 0-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85+, 65+)
 Var 2: citoyenneté (tous les détails du pays)

Tableau 3b Immigration à long terme par citoyenneté et âge - hommes

Var 1: âge (Total, 0-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85+, 65+)
 Var 2: citoyenneté (tous les détails du pays)

Tableau 3c Immigration à long terme par citoyenneté et âge - femmes

Var 1: âge (Total, 0-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85+, 65+)
 Var 2: citoyenneté (tous les détails du pays)

Tableau 4 Emigration à long terme par pays de prochaine résidence ²¹ et sexe

Var 1: sexe (sexes confondus, hommes et femmes)
 Var 2: pays de prochaine résidence (tous les détails du pays)

Tableau 5a Emigration à long terme par citoyenneté et âge – sexes confondus

Var 1: âge (Total, 0-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85+, 65+)
 Var 2: citoyenneté (tous les détails du pays)

Tableau 5b Emigration à long terme par citoyenneté et âge – hommes

Var 1: âge (Total, 0-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85+, 65+)
 Var 2: citoyenneté (tous les détails du pays)

Tableau 5c Emigration à long terme par citoyenneté et âge – femmes

Var 1: âge (Total, 0-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85+, 65+)
 Var 2: citoyenneté (tous les détails du pays)

¹⁹ La numérotation des tableaux correspond aux questionnaires réguliers d'Eurostat envoyés aux pays fournissant des données.

²⁰ Pour une définition des catégories comprises dans ce tableau, voir le tableau 3.1.

²¹ Le futur pays de résidence habituelle peut être une approximation à partir de la question sur la destination.